

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITÉ LARBI BEN M'HIDI – OUM EL BOUAGHI
INSTITUT DE GESTION DES TECHNIQUES URBAINES**

N° d'ordre:...../...../2011

N° de série:/...../2011

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Magister
en Architecture et Urbanisme**

Option: Gestion des villes et développement durable

Présenté par Djeffal Djafar

Thème:

Gouvernance et développement durable:

**La gestion des déchets solides urbains, entre service
public et pratiques citoyennes
(cas de la ville de Tizi-Ouzou)**

Sous la direction de Mr Kabouche Abdellatif

Jury:

**Mr Bouchemal Salah, Professeur à l'Université d'Oum El Bouaghi, président
Mr Kabouche Abdellatif, MC "A " à l'Université de Constantine, rapporteur
Mr Lakehal abdelouahab, Professeur à l'Université de Constantine, examinateur
Mr Benghadbane Fouad, MC "A" à l'Université d'Oum El Bouaghi, examinateur**

Année universitaire : 2010-2011

Dédicaces

Au nom du dieu le tout puissant, maître de l'univers

Je dédié ce travaille à :

celui qui s'est privé de tout, pour me donner

les clés de la réussite

A celui le plus chère pour moi

Mon Père

Celle qui a donné de toute son âme, sans hésiter,

Rien que pour que j'arrive au sommet de mes rêves,

A celle la plus chère pour moi.

MAMAN.

Ainsi qu'à mes frère

Malik ; sa femme et sa fille, Nassima,

Sabrina, Sofiane, Amina

Ainsi qu'à ma grand-mère et à tous mes oncles.

Mouloud, Saïd, Kader et sa famille, Mohamed et Mélanie.

L'adorable Yamina.

Akli, ouiza, Malik, toutou, khaled, moumouh, hayet, rafik

A mes collègues:

Taher, aïssa, Sami, Khaled, Amina, soulaf, lamia

Et à mes amis :

Kiki, James, Fath, toutou, missi,

Et à tous ceux que les lignes n'ont pas pu contenir.

Djafar.

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à manifester ma reconnaissance profonde à tous mes enseignants, ainsi qu'à monsieur A.KABBOUCHE qui a encadré et suivi avec soin mon travail.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à tous les organismes qui m'ont facilité l'accès aux différents services, en l'occurrence ; (Kamel) du service financier de la commune de Tizi-Ouzou, (Mme Hayat) du secrétariat de la direction de l'éducation, (Mme Djamila) de la sûreté, ceux de la DPAT, à monsieur DA HAMICH du secrétariat de la wilaya, DA RAMDHANE de la DRDV, madame LAMROUS de L'AJIE en en fin monsieur HABCHI TAHAR ; Rabi ykhalih.

Je tiens aussi à remercier tous les membres du jury qui ont bien voulu m'honorer par leur présence afin d'évaluer mes efforts

Sommaire

Introduction générale	01
Problématique	02
Hypothèse	03
Objectifs de la recherche	03
Méthodologie de recherche	04
Motif du choix du thème.....	04
Motif du choix du site.....	05
Démarche.....	05

Partie première : approche conceptuelle

Chapitre 1: L'organisation de la gestion des déchets solides urbains, un service public au service du public.

Section 1 : Déchets et service public : Notion et concept.

I- Les Déchets	06
Introduction	06
I-1. Les notions des déchets.....	06
I-1.1. Définition juridique.....	06

I-1.2. Définition générale.....	07
I-1.3. Définition économique.....	07
I-1.4. Différents types de déchets.....	07
I- 1.4.1. Classification juridique.....	07
I- 1.4.1.1. Déchets spéciaux et les déchets spéciaux dangereux.....	07
I-1.4.1.2. Déchets ménagers et assimilés.....	08
I-1.4.1.3. Déchets inertes.....	08
I-1.4.2. Classification générale.....	08
I-1.4.2.1. Classification des déchets par nature.....	08
I-1.4.2.2. Classification des déchets par origine.....	09
I-2. Déchets solides urbains.....	09
I-2.1. Déchet solides.....	09
I-2.2. Déchets solides urbains.....	10
I-2.2.1. Définition juridique.....	10
I-2.2.2. Définition générale.....	10
I-2.3. Classification des déchets solides urbains.....	11
I-2.3.1. But de la classification.....	11
I-2.3.2. Classification général.....	11
I-3. Production et évolution des déchets solides urbains.....	12
I- 3.1. Quantités générées et composition des déchets solides urbains.....	12
I-3.3. Evolution quantitative et qualitative de déchets solides urbains.....	12
I-4. Caractères physico-chimiques des déchets solides urbains.....	13
I-4.1. La composition.....	13
I-4.2. Densité(ou masse volumique)	13
I-4.3 Le taux d'humidité.....	13
I-4.4. Le pouvoir calorifique.....	14

I-4.5. Le rapport C/N (carbone / azote)	14
I-4.6. Variabilité des différents paramètres.....	14
I-5. L'intérêt des déchets urbains solides.....	14
I-6. Impact des déchets urbains solides sur l'environnement et la santé.....	15
Conclusion	17

II- le service public ; notion et concept

Introduction	18
II-1. Evolution historique de la notion service public.....	19
II-2.La notion du service public.....	21
II-3.Les conceptions du service public.....	22
II-3.1.La conception juridique.....	22
II-3.2.La conception politique.....	23
II-3.3.La conception économique.....	23
II-4.Les principes du service public.....	23
II-4.1.Le principe d'égalité.....	23
II-4.2.Le principe de la continuité.....	24
II-4.3. Le principe de l'adaptabilité.....	24
II-4.4.Le principe de transparence.....	25
II-5. Les critères.....	25
II-5.1.Le critère organique.....	25
II-5.2.Le critère matériel.....	25

II-6.Les modes de fonctionnement des services publics	26
II-6.1.La régie.....	26
II-6.1.1.La régie directe.....	26
II-6.1.2. La régie autonome.....	26
II-6.1.3.La régie intéressée.....	27
II-6.2.L'établissement public.....	27
II-6.3.La concession.....	28
II-7.Le service public dans le corpus juridique Algérien.....	30
II-7.1.La constitution.....	30
II-7.2.Le code communal.....	31
II-7.2.1.La première réforme.....	31
II-7.2.2.La deuxième réforme.....	32
Conclusion	32
 Section 2 : La gestion des déchets solides urbains en Algérie.	
Introduction	33
I- La naissance d'une conscience environnementale.....	33
II- La nouvelle approche de gestion intégrée durable des déchets solides urbains.....	35
III-Production des déchets en Algérie.....	36
III-1.Les données générales.....	37
III-2.Le cadre institutionnel.....	37
IV-Description de la gestion intégrée des déchets municipaux (Le PROGDEM)	39

IV-1.Les principes du PROGDEM.....	39
IV-2.Les actions du PROGDEM.....	39
IV-3.Les objectifs du PROGDEM.....	39
IV-4.Stratégies et priorités.....	40
IV-4.1.Législation et institution.....	40
IV-4.2.Financement et recouvrement des coups.....	40
IV-4.3.Participation du secteur privé.....	41
IV-4.4.Participation de la population.....	41
IV-4.4.5. Les systèmes et technologies dans la gestion de sdéchets.....	42
V- La gestion des déchets ; un service public au service du public.....	42
Conclusion	43

Chapitre 2 : gouvernance et développement durable

Section1 : *La Gouvernance ; Notion et Concept.*

I- La gouvernance	
Introduction.....	44
I-1.Aperçu historique du concept de gouvernance.....	45
I-2.Les champs de la gouvernance.....	50
I-2.1.Gouvernance politique.....	51
I-2.2.Gouvernance économique.....	51
I-2.3.Gouvernance stratégique.....	51
I-2.4.Gouvernance urbaine.....	51
I-3.Les indicateurs de la gouvernance.....	52

I-4.Définition du concept de la gouvernance.....	53
I-5.Les dimensions de la gouvernance.....	54
I.6.La notion de bonne gouvernance.....	55
I-6.1.L'institution concevant l'expression de bonne gouvernance.....	55
I-6.2.La revendication du fait démocratique.....	56
I-6.3.Les éléments essentiels de la bonne gouvernance.....	57
I-6.3.1.La démocratie socle de la gouvernance.....	57
I-6.4.Le mythe de la gouvernance en Algérie.....	58
Conclusion.....	61

Section 2 : Le développement durable ; Notion et Concept.

Introduction.....	62
II-1.Genèse et origine du concept du développement durable.....	63
II-2.Définitions et concepts.....	69
II-2.1.L'écodéveloppement.....	69
II-2.2.Développement durable.....	70
II-3.Les approche du développement durable.....	72
II-3.1.L'approche anthropocentriste.....	73
II-3.1.1.Approche économiste.....	73
II-3.1.2.Approche écologiste.....	74
II-3.1.2.1.L'approche de Daly (H)	74
II-3.1.2.2.L'école de Londres.....	75

II-3.1.3.Approche socioculturel.....	76
II-3.2.L’approche écocentriste.....	76
II-3.2.1.Le coran développé par Passet (R)	76
II-3.2.2.Le coran de l’hypothèse de GAIA.....	79
II-3.2.2.1.Le coran de Deep Ecology.....	79
II-4.Les dimensions du développement durable.....	80
II-4.1.La dimension sociale.....	81
II-4.2.La dimension économique.....	81
II-4.3.La dimension écologique.....	82
II-4.4.La dimension culturelle et éthique.....	82
II-5.La bonne gouvernance au service du développement durable.....	83
II-6.Le développement durable dans le contexte Algérien.....	85
II-6.1.Stratégie nationale de protection de l’environnement et du développement durable.....	87
II-6.2.Mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable.....	88
II-6.2.1.Le haut conseil de l’environnement et du développement durable...88	
II-6.2.2.Plan national d’action pour l’environnement et le développement durable (PNAEDD)	89
II-6.2.3.Actions a l’échelle locale.....	90
II-6.2.4.La connaissance ; piliers du développement durable.....	92
Conclusion.....	93

Partie deuxième: étude de cas ; la ville de Tizi-Ouzou

Chapitre 3 : présentations de la ville de Tizi-Ouzou

Section 1 : Approche territoriales.

Introduction.....	94
I-Le site.....	95
I-1.Données géographique.....	95
I-1.1.Les reliefs.....	95
I-1.2.la climatologie	95
I-1.3.réseaux hydrographiques.....	96
I-1.3.1.Les ressources en eau.....	96
II. La situation.....	97
II-1.Tizi-Ouzou dans son territoire national.....	97
II-1.1.Identification de la structure naturelle.....	98
II-1.2.La structure des parcours.....	99
II-1.3.La structure des établissements humains.....	99
II-2.Tizi-Ouzou dans son territoire régional.....	101
II-2.1.La structure naturelle.....	102
II-2.2.La structure des parcours et des établissements humains.....	102
II-3.Tizi-Ouzou dans son territoire local.....	104
Conclusion.....	106

Section 2 : Etude urbaine chronologique.

Introduction.....	107
I-Essai d'identification des aires d'études.....	107
I-1.Tizi-Ouzou pendant la période romaine.....	108
I-2.Tizi-Ouzou pendant la période turque.....	109
I-2.1.Forme urbaine du tissu traditionnel.....	111
I-2.1.1.Les limites du village.....	111
I-2.1.2.Les éléments structurants du village.....	111
I-2.1.3.La dimensionnement.....	111
I-3.Tizi-Ouzou pendant la période coloniale.....	113
I-3.1.Formation du village colonial.....	113
I-3.1.1.Choix du site.....	113
I-3.1.2.Extension du village colonial.....	116
I-3.2.Du village a la ville.....	117
I-3.3.Le passage de l'ilot a la barre.....	118
I-4.Tizi-Ouzou pendant la période post-coloniale.....	120
I-4.1.L'éclatement amorcé de la ville.....	120
I-4.2.L'éclatement de la ville.....	121
I-4.3.L'étalement accentué de la ville.....	124
I-4.4.L'état actuel.....	126
Conclusion.....	128

Chapitre 4 : pratique des acteurs locaux dans la gestion des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou

Section 1 : Etude de la gestion des déchets solides urbains

Introduction	131
I-Présentation de l'état des lieux.....	132
I-1.Données démographiques.....	132
I-2.Données économiques.....	133
I-2.1.Le secteur de l'agriculture.....	133
I-2.2.La secteur industriel.....	133
I-2.3.Les services.....	136
I-3.La production des déchets solides urbains.....	136
I-3.1.Les quantités des déchets solides urbains.....	136
I-3.2.La composition des déchets.....	136
I-4.Présentation des acteurs de la gestion des déchets solides urbain dans la ville de Tizi-Ouzou.....	138
I-5.Rôles et pratiques des acteurs.....	139
I-5.1.La collectivité locale.....	139
I-5.1.1.L'engagement législatif.....	139
I-5.1.2.Service chargé de la gestion des déchets solides urbains.....	140
I-5.1.3.Le schéma directeur de gestion des déchets municipaux.....	141
I-5.2.Organisation de la gestion des déchets solides urbains.....	142
I-5.2.1.La pré-collecte.....	142
I-5.2.2.La collecte et l'évacuation des déchets	144
I-5.2.3.Organisation du service de la collecte des déchets solides urbains.....	145

I-5.2.3.1.La sectorisation de la ville de Tizi-Ouzou.....	145
I-5.2.3.2.La fréquence horaire.....	147
I-5.2.3.3.Le balayage des voies.....	148
I-5.2.3.4.La gestion des déchets hospitaliers.....	149
I-5.2.3.5.La gestion des déchets d’abattoirs.....	150
I-5.2.3.6.Les moyens utilisés.....	150
I-5.2.3.6.A.Les moyens matériels et techniques.....	150
I-5.2.3.6.B. Les moyens humains.....	151
I-5.2.3.6.C. La répartition des moyens matériels et humains dans le secteur (1).....	152
I-5.2.3.6.D. Les moyens financiers.....	153
I-6.Synthèse de l’entretien	155
I-7. La direction de l’environnement.....	157
I-8. Les établissements scolaires.....	157
II-L’entreprise CAROM (prise de vue globale)	158
II-1. La concession avec la commune de tizi-ouzou.....	158
II-2.La composition de l’entreprise	159
II-2.1.Les moyens humains	159
II-2.2.Les moyens matériels.....	159
II-2.3.L’organisation de la collecte des déchets	160
II-2.3.1.Le nombre de rotation.....	160
II-2.3.2.Les heures de rotations.....	161
II-2.3.3. Le bailliage des voies.....	161
III-La société civile.....	161
III-1.Données générales.....	161

III-2.La société civile à tizi-ouzou.....	162
III-2.1.Origine du mouvement.....	162
III-2.2. La composition des associations a l'échelle communale.....	163
III-2.3.Les associations environnementales.....	164
III-2.4.Les associations activant dans le domaine des déchets	164
III-2.5.Nature des activités.....	165
III-2.5.1.Cadre de sensibilisation.....	165
II2.5.2.Cadre organisationnel.....	165

Section 2 : étude et interprétation de l'enquête publique

Introduction.....	166
I-structuration de l'enquête.....	166
I-1.synthèse du questionnaire.....	167
I-1.1.la Première partie.....	167
I-1.2.la Deuxième partie.....	172
I-1.2.1.Interprétation des réactions des usagers.....	172
Conclusion	181
Perspectives et recommandations	183
Conclusion générale	185

Les annexes

Bibliographie

Liste des tableaux :
Liste des histogrammes

Nº	Titre	Page
01	Evolution de la production des déchets ménagers et assimilés en Algérie.	36
02	Récapitulation du nombre d'associations environnementales dans la commune de Tizi-Ouzou	164
03	Répartition de la population selon le sexe et l'âge	168
04	Nombre de pièces par logements	169
05	Ressources de la famille	169
06	Profession du chef de la famille	170
07	Niveaux d'instruction de la population	171
08	Réactions des populations à propos du nombre de bacs	172
09	Propos des citoyens a propos de la répartition des bacs	174
10	Suggestion des citoyens a propos de la fréquence horaire de collecte de déchets	175
11	Réaction des citoyens a propos du ramassage des déchets	177
12	Rôles des associations activant dans le domaine des déchets	178
13	Récapitulation des acteurs de sensibilisation contre les risques générés par les déchets	179
14	Récapitulation des acteurs de sensibilisation de protection de l'environnement	180

Liste des Cartes :

Nº	Titre	Page
01	Identification de la structure naturelle.	98
02	La structure des parcours.	100
03	La structure des établissements humains.	100
04	La structure naturelle.	103
05	Structure des parcours et établissements humains.	103
06-07	Tizi-Ouzou dans son territoire local	105
08	Tizi Ouzou pendant la période romaine	109
09	Tizi Ouzou pendant la période turque	110
10	le dimensionnement	112
11	formation du premier village colonial	114
12	le parcellaire agricole et urbain	115
13	Extension du village colonial (1871-1890).	117
14	Du village à la ville (1890-1958) .	118
15	Le passage de l'îlot à la barre (1958-1962).	119
16	L'éclatement amorcé de la ville (1962-1968).	120
17	L'éclatement de la ville (1968-1979).	123
18	L'éclatement accentué de la ville (1979-1990).	125
19	La sectorisation de la ville de Tizi-Ouzou	146

Liste des Figures :

Nº	Titre	Page
01	Tizi-Ouzou dans son territoire national	97
02	Tizi-Ouzou dans son territoire régional	101

Liste des Organigrammes :

Nº	Titre	Page
01	Récapitulation des acteurs impliqués dans la gestion des déchets Solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou	138
02	Le service de la gestion des déchets solides urbains	141

Liste des schémas :

Nº	Titre	Page
01	les principales nuisances des déchets solides urbains pour l'environnement et la santé.	16
02	les modes de gestion de service public	29
03	Approches du développement durable	72
04	Système biosphère, socioculturel et économique.	78
05	la synergie entre les différentes dimensions du développement durable	80
06	Tizi-Ouzou dans son territoire local	105

Liste des photos

Nº	Titre	Page
01	LE TISSU TRADITIONNEL	112
02	L'état actuel (la crise de la ville 1990-2010)	127
03	Inadéquation des récipients	173
04	Insuffisances des bacs	173
05	Dégradation des bacs	173
06	Eloignement des bacs	174
07	Inexistence des bacs	174
08-09	Persistance des déchets	176
10	Irrégularité de la collecte	176
11	Désagrément visuel	176
12	Manque de finitions après la collecte	177
13	Operations proportionnelles	177

Introduction générale :

Au regard des mutations économiques et sociales que connaît le monde, depuis le XXème siècle, à travers la mondialisation qui, avec l'ouverture des marchés internationaux, a fait naître un système économique très complexe (basé sur le libéralisme), nous assistons aujourd'hui à de multiples bouleversements.

A la fin des années 1970, une prise de conscience sur le devenir environnementale (mondiale) est apparue, suite aux signes indéniables de dégradation de la planète, causée par l'exploitation irrationnelle des richesses naturelles par les multinationales dont l'unique but du profit.

La conférence de Rio, a imposé le concept de développement durable comme étant l'expression d'un souci de conciliation entre des préoccupations écologiques et socio-économiques, mais très vite, il s'est avéré que les solutions techniques apportées par ce concept novateur, étaient insuffisantes.

Car au-delà des techniques appliquées pour lutter contre la dégradation de l'environnement afin de répondre aux enjeux de demain, la gestion et la mise en œuvre de ces dernières, sont toutes aussi primordiales. Laissons ainsi apparaître que le chaînon manquant à la concrétisation du développement durable était la gouvernance.

Cette notion a indéniablement influé les institutions étatiques dans les rôles qu'elles doivent jouer dans l'application des principes de la durabilité, ainsi, la gestion durable des territoires locaux est devenue un enjeu majeur du développement durable global.

Dans ce contexte de durabilité par la gouvernance, les collectivités locales, occupent une place incontournable dans le développement socio-économique et environnemental globale « ce qui est expliqué par les agendas 21 locaux ; **penser globalement et agir localement.** ». Sans elles, l'Etat ne peut conduire avec succès des politiques aussi complexes que celles relatives à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement.

Par conséquent, la décentralisation apparaît comme étant le mode d'organisation institutionnel le plus adéquat.

En Algérie, l'intervention de la collectivité locale se manifeste sous trois formes: la première intervention consiste à assurer un service public classique (hygiène, la salubrité

publique, l'entretien), la deuxième concerne les activités marchandes et la troisième représente une attribution nouvelle où elle vise à atteindre les objectifs du développement local.

Afin de réaliser ses différentes interventions, la collectivité locale doit mobiliser des fonds à partir des recettes provenant de la fiscalité locale, des transferts et des soutiens émanant de l'état, de l'emprunt contracté sur le territoire national ou auprès de l'étranger et dans de rares cas de la participation des citoyens à certaines dépenses locales.

Problématique:

A l'heure actuelle, le concept de gouvernance domine les écrits scientifiques mondiaux et constitue le sujet de prédilection dans les débats relatifs aux développements, comme étant la solution miracle aux entraves susceptible de bloquer ce dernier dans sa quête de la durabilité.

L'idée sous-jacente de notre présent travail peut être formulée comme étant:

"Le développement durable par la gouvernance des interventions des collectivités locales".

De ce fait, le souci de la gouvernance, apparaît de façon très significative dans l'orientation des choix qu'effectuent les communes sur les modalités de leurs gestions, mais aussi, dans la réhabilitation de ces services aux nouveaux impératifs de la décentralisation, avec comme objectif principal l'amélioration de la prestation du service public, qui constitue l'une de ces missions les plus lourdes.

Le service public local qui a longtemps été relégué au profit de l'entreprise publique dont il a subi la domination pendant de longues années, doit se réconcilier avec les règles classiques du service rendu. L'exercice effectif de cette mission doit s'appuyer sur une administration moderne et mieux gérée.

Car bien souvent, la gestion des collectivités locales est critiquée et les responsables à leur tête, (les élus), sont parfois taxés d'incompétents par leurs électeurs, qui par cet acte mettent en avant leurs volontés de vouloir participer à la gestion des affaires de leurs communes sous l'égide de la gouvernance.

A travers l'analyse de la gestion des déchets, qui est conformément à la réglementation en vigueur (code communal), relève de la responsabilité de la commune. Nous voulons montrer que la gestion efficace de ceux-ci est un objectif très difficile à atteindre dans le contexte des pays du tiers monde, en raison non seulement d'une insuffisance de moyens mais surtout de mode de gestion de la relation entre les collectivités locales et les citoyens.

De ce fait notre problématique sera:

Dans une perspective du développement durable, la gouvernance peut-elle :

- ***Renforcer la synergie se trouvant entre les collectivités locales et les citoyens.***
- ***Améliorer l'assistance urbaine, notamment la gestion des déchets solides urbains.***

Afin de comprendre et développer cette question principale, il nous est apparu nécessaire de poser d'autres secondaires à savoir ;

- ***Quel rôle doit jouer chaque acteur pour :***
- ***La promotion de la synergie entre les différents acteurs***
- ***La gestion des déchets solides urbains.***

Hypothèse

Comme le stipule le principe 4 de la déclaration de Rio « pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. »

Dans ce contexte de prise en compte de l'environnement dans les politiques de croissance économique, on assiste à l'émergence d'un autre concept celui de **la Gouvernance Locale** comme un nouveau mode d'administration territoriale, porté aussi par les Institutions Financières Internationales et qui apparaît comme un des piliers du développement durable.

Ainsi, ce nouveau mode d'administration territoriale, associé au fait que l'Algérie en tant que pays en voie développement met en œuvre, sous l'influence des Institutions

Financières Internationales, un ensemble de politiques de croissance, favorisant ainsi la multiplication des acteurs.

Ces derniers, qui vont de ces institutions à travers leurs différents démembrements à la Société Civile en passant par l'Etat, les collectivités, les associations, les ONG etc. ne perçoivent pas forcément la même chose derrière le concept de développement durable ; rendant ainsi difficile l'appréhension du rôle des uns et des autres.

Tous ces éléments font de la ville de TIZI-OUZOU l'objet d'intervention de plusieurs acteurs, un laboratoire aussi bien pour la Gouvernance Locale que pour le Développement Durable.

Donc il s'agit pour nous dans ce travail de comprendre Comment s'organise l'intervention des différents acteurs pour mettre en oeuvre les principes du développement durable, ainsi que renforcer la synergie se trouvant entre eux, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets solides urbains ?

Objectifs :

Comme toute recherche, notre travail essayera de :

- 1) Déterminer le rôle de chaque acteur.
- 2) Mettre en évidence l'importance de la participation de chaque un d'eux dans la gestion urbaine notamment celle relative à la gestion des déchets solides urbains, afin de réussir un développement durable à la ville de TIZI-OUZOU.

Méthodologie de recherche

Motivations du choix du thème:

L'intérêt que nous portons à la bonne gouvernance du fonctionnement des services publics dans une optique du développement durable, est nourri de plusieurs constats qui caractérisent notre ère, où les concepts de liberté, d'expression, la démocratie et de participation sont d'actualité.

Le fonctionnement du service public réclame l'exercice de plusieurs principes qui se conjuguent avec le contexte de bonne gouvernance, en particulier celui du développement durable qui ne peut en aucun cas se réaliser sans la coresponsabilité.

Motivation du choix du site

- ✓ Le choix de la ville de Tizi-Ouzou s'est fait à base plusieurs paramètres dont:
- ✓ La disposition de cette localité d'un nombre assez considérable d'association
- ✓ Ville connu pour ses révoltes
- ✓ Une population trop impliqués dans les affaires publique
- ✓ L'état alarmant que présentent les quantités massives des déchets

Démarche

Afin de bien mener ce travail, nous nous sommes appropriés d'une approches assez classiques, composée de deux parties complémentaires ;

Une première partie

Nous l'avons réservée à l'acquisition, et la compréhension de l'ensemble de concepts dans un contexte purement théorique, dont le but de nous appropriés de moyens d'analyse et aussi de détermination et de compréhension de notre terrain.

Une deuxième partie

Axée principalement à l'étude et l'analyse du notre cas d'étude, d'ou une série de sortie sur le site est avérée indispensable, dont le but d'actualiser et de vérifier les connaissances acquises au niveau de l'étape précédente.

Pour ce faire, nous avons opté pour la prise de photos, et la réalisation des entretiens et interviews avec les différents acteurs de la ville de Tizi-Ouzou.

Afin de répondre au contexte de notre recherche, nous sommes convaincus que l'opinion publique concernant la gestion des déchets est plus que nécessaire, raison pour laquelle nous avons menu une enquête concernant un échantillon représentatif de cette localité.

I- Les Déchets

Introduction

La pollution de l'environnement résulte, pour l'essentiel, de l'activité humaine ; En ce sens, elle est définie comme : « toute intervention de l'homme dans les équilibre naturels, par la mise en circulation de substances toxiques, nuisibles ou encombrants qui troublent ou empêchent l'évolution naturelle du milieu »

La pollution est à l'origine, entre autre, les déchets en particulier les déchets solides urbains (DSU) .Ces derniers regroupent les ordures ménagères : les déchets de cuisines, le reste de nourriture, les emballages divers, etc.

A cela s'ajoute les ordures du nettoyage dans le cadre de services des collectivités et les déchets dits « assimilables aux ordures ménagères » provenant des industries, des hôpitaux, des établissements publics, des espaces publics (parc, marche, etc.) et les déchets industriels non dangereux.

Souvent, ces déchets ne sont nuisibles qu'en raison de leur caractère encombrant ou inesthétique. Ils peuvent également être toxiques et causer de grave pollution à la flore et la faune et constituer une menace pour la vie de l'homme.

I-1. Les notions des déchets

I-1.1. Définition juridique

Du point de vue légal, il est difficile de définir objectivement un déchet .Il s'agit le plus souvent d'une définition générale, peu précise et surtout négative et subjective .La réglementation algérienne en vigueur les définites comme suivant :

la loi 83-03 de 08 Février 1983 relative à la protection de l'environnement comme étant :
" Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation , toute substance , matériau , produit , plus généralement , tout bien meuble abandonner ou sue son détenteur destine à l'abandon ".

Et selon la loi en vigueur **01-19 du 12-12-2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets**, retient la définition précédente en ajoutant la notion d'obligation :

" Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation , et plus généralement toute substance , ou produit et tout bien meuble dont le propriétaire ou le détenteur se défait, projette de se défaire, ou dont il a l'obligation de se défaire ou de l'éliminer".

I-1.2. Définition générale

Le dictionnaire encyclopédique des pollutions définit les déchets comme ; « *ensemble des résidus se présentant sous forme solide, voire liquide, lorsqu'ils sont contenus dans des récipients réputés, étanches qui résultent des diverses activités humaines : domestiques, industrielles et agricoles* »¹

I-1.3. Définition économique

Un déchet est une matière ou un objet dont la valeur économique est nulle ou négative pour son détenteur, à un moment et dans un lieu donné. Donc pour s'en débarrasser, le détenteur devra payer quelqu'un ou faire lui même le travail. Selon cette définition, la valeur de cette matière ou cet objet peut redevenir positive.

I-1.4. Différents types de déchets

I- 1.4.1. Classification juridique

La loi 01-19 du 12-12-2001 relatives à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets classe les déchets en trois grandes classes avec les définitions suivantes:

I- 1.4.1.1. Déchets spéciaux et les déchets spéciaux dangereux

● **Déchets spéciaux** « Tous déchets issus des activités industrielles, agricoles, de soins, de services et toutes autres activités qui, en raison de leur nature et de la composition des matières qu'ils contiennent, ne peuvent être collectés, transportés et traités dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et assimilés et les déchets inertes »

¹Ramade, F. (2000). Dictionnaire encyclopédique des pollutions – les polluants de l'environnement à l'homme. Edi science, Paris. p 127.

- **Déchets spéciaux dangereux** « Tous déchets spéciaux qui, par leurs constituants ou par les caractéristiques des matières nocives qu'ils contiennent, sont susceptibles de nuire à la santé publique et/ou à l'environnement »

- **Déchets d'activité de soins** « Tous déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif ou curatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire ».

I-1.4.1.2. Déchets ménagers et assimilés

- **Déchets ménagers et assimilés** « Tous déchets issus des ménages ainsi que les déchets similaires provenant des activités industrielles, commerciales, artisanales et autres qui, par leur nature et leur composition, sont assimilables aux déchets ménagers ».

- **Déchets encombrants** « Tous déchets issus des ménages qui en raison de leur caractère volumineux ne peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et assimilés ».

I-1.4.1.3. Déchets inertes

« Tous déchets provenant notamment de l'exploitation des carrières, des mines, des travaux de démolition, de construction ou de rénovation, qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique lors de leur mise en décharge, et qui ne sont pas contaminés par des substances dangereuses ou autres éléments générateurs de nuisances, susceptibles de nuire à la santé et/ou à l'environnement ».

I-1.4.2. Classification générale

La classification des déchets peut être faite de différentes façons, On peut distinguer :

I-1.4.2.1. Classification des déchets par nature

La classification est souvent basée sur leur nature, leurs comportements et leurs effets vis-à-vis de l'environnement, on peut distinguer les catégories suivantes :

- **Déchets inertes** : débris de construction et de chantier, des carcasses automobiles ...etc.
- **Déchets fermentescibles ou biodégradables** : Débris de matière organique animale et végétale provenant des agglomérations, marchés, abattoirs, hôpitaux...etc.

- **Déchets toxique et dangereux** : « Ensemble des déchets chimiques présentant un fort pouvoir de pollution toxique et ceux de l'industrie nucléaire de laboratoires et hôpitaux...etc. »²

I-1.4.2.2. Classification des déchets par origine

La classification est basée sur la source de production, on peut distinguer les catégories suivantes :

- **Déchets urbains** :

Ces les ensembles des déchets dont l'élimination, relève de la compétence des communes, parmi les déchets urbains, on peut distinguer plusieurs sous catégories qui serrent sites par la suite.

- **Déchets industriels**

Ils sont de nature très variée et peuvent être subdivisés en trois groupes :

- les déchets inertes (résidus de constructions et de destructions).
- les DIB (déchets industriels banal) collectés soit avec les ordures ménagères soit à l'occasion d'une collecte spécifique;
- les DIS (déchets industriels spéciaux) qui, à l'exception des déchets sidérurgiques et miniers, sont constitués en grande partie de substances polluantes potentiellement très toxiques. Cette toxicité impose un mode de stockage en décharges spécialisées.

- **Déchets hospitalier ou d'activités de soins (DAS)** :

« Sont représentés par l'ensemble des déchets issus d'un établissement de santé, et sont constitués à la fois de déchets potentiellement infectieux et de déchets non infectieux »³.

I-2. Déchets solides urbains

I-2.1. Déchet solides

On considère comme solide un déchet qui est "pelletable "c'est-à-dire que l'on charger à la pelle", aussi on peut considérer ce déchet comme celui qui n'est pas à l'état liquide, ce dernier

² Emiliam, K, Traitement des pollutions « Eau, Air, Déchets, Sols, Boues », Dunod, paris 2001.

³ Organisation mondiale de la santé (OMS). (2005). Gestion des déchets d'activités de soins solides dans les centres de soins de santé primaires, guide d'aide à la décision, Genève. p58

est "le déchet présente la propriété de s'écouler totalement à travers un orifice calibré, jusqu'au niveau supérieur de l'orifice, sous une charge déterminée ; pendant une période de dure limitée".⁴

I-2.2. Déchets solides urbain

I-2.2.1. Définition juridique

Selon la **loi 01-19 du 12-12-2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets**, les déchets urbains prennent la même définition que les déchets ménages est assimilable.

I-2.2.2. Définition générale

Les déchets solides urbains ne sont pas des ordures! Le terme ordure s'applique à presque tout ce qui n'est plus utile ou que l'on ne veut plus, et dont on veut se débarrasser. Il est également appelés déchets solides municipaux ou domestiques, ont une signification beaucoup plus spécifique; il s'agit des types d'« ordures » qui peuvent être acceptés en vue de leur élimination dans des décharges ou incinérateurs communautaires ou régionaux.

Les déchets solides urbain comprennent les ordures ménagères habituelles, comme les déchets de cuisine, les emballages, le carton, les résidus de jardinage, les métaux, les plastiques, etc.

Il serait peut-être préférable de définir les déchets solides urbain en disant ce qu'ils ne sont pas; « *ils n'incluent pas les déchets industriels, les déchets médicaux, les terres contaminées ni les déchets dangereux comme les batteries, les solvants, les huiles à moteur usées, qui exigent tous un type d'élimination spéciale* »⁵.

La grande majorité des services chargés de la gestion des déchets des différents pays définissent les déchets urbains comme « *un ensemble de résidus hétérogènes* ». ⁶

⁴ Dictionnaire de l'environnement, (2001)édition, Saint –Denis la plaine.

⁵ déchets solides communautaires (2002), document d'information technique, pour le mainc ,tid-ms-03.

⁶ Schéma directeur pour la gestion des déchets solides urbains- général environnement –Annaba.

I-2.3. Classification des déchets solides urbains

Le déchet est complexe car il est constitué en général d'un mélange de plusieurs phases (liquides, solides, gazeuses), et sa composition évolué dans le temps et dans l'espace,

I-2.3.1. But de la classification

- **d'ordre technique**, afin de mieux maîtriser les problèmes de transport, de stockage intermédiaire, de traitement, d'élimination finale.
- **d'ordre financier**, selon l'application du principe de pollueur-payeur ; tri entre les communes et les entreprises qui sont membres ou non d'un organisme de gestion des déchets qui en a assuré le financement.
- **l'ordre légal**, afin de cerner les responsables causales relatives à des questions de sécurité des populations ou de protection de l'environnement.

I-2.3.2. Classification général

On peut distinguer les sous catégorie suivante :

- **Déchets (ordures) ménagers et assimilés :**

Se sont les déchets produits par les ménages, le terme assimilé désigne les déchets des entreprises industrielles, des artisanats, des commerçants, des services publics, et des hôpitaux etc, qui présente des caractéristiques physico-chimiques ou de toxicités équivalentes à celles des ordures ménagers.

- **Déchets des collectivités locales :**

Sont les déchets de l'assainissement collectif, boues d'épuration, matière sèche en provenance des stations d'épurations, des déchets de dégraissage et de dégrillage en tête de station dépuraton

- **Déchets verts des espaces publics :**

Issus de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins et d'espaces verts public.

- **Résidus du nettoyage des rues :**

Issus des opérations de nettoyages des voies et artères.

- les encombrants :

« Déchets de l'activité domestique occasionnelle des ménages, ne peuvent être pris en compte par la collecte des ordures ménagères, ils comprennent l'électroménager, vieux meubles, textiles et vêtement, gros cartons, les déblais, les gravats etc. »⁷.

I-3. Production et évolution des déchets solides urbains

I- 3.1. Quantités générées et composition des déchets solides urbains

Les quantités et les composants des déchets solides urbains générés dans une ville dépendent et varie essentiellement de plusieurs paramètres à savoir :

- ✓ l'habitat, milieu rural ou urbain avec un taux généralement plus faible en milieu rural.
- ✓ le niveau, ou le mode de vie, et les habitudes de la population.
- ✓ les conditions climatiques, ainsi que les variations annuelles et saisonnières.
- ✓ les mouvements plus ou moins importants de la population au cours de l'année : foires, pèlerinage, vacances annuelle, etc.
- ✓ des modes de conditionnement des denrées et des marchandises.
- ✓ Le pays.

I-3. 2. Mesure de la production déchets solides urbains (ordures ménagères)

Les quantités déchets solide urbain produites peuvent s'exprimer en pois ou en volume. Cependant en raison de la compressibilité des ordures ménagères, seul le poids constitue une donnée mesurable sur un pont-bascule.

On mesure alors les quantités d'ordures ménagères en kg/habitant/jour ou par année. Par contre pour définir la taille des récipients l'estimation des volumes est nécessaire⁸.

I-3.3. Evolution quantitative et qualitative de déchets solides urbains

On assiste surtout depuis une vingtaine d'années à une évolution très marquée des ordures ménagères, quantitativement et qualitativement. Jusqu'à présent la quantité des ordures

⁷ Ouallet, C. (1997), Les déchets 'Définitions juridiques et conséquences', AFNOR, paris, p47

⁸ Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, (2008) Centre National de Formation à l'environnement, Formation sur la gestion des déchets urbain

ménagères par habitant a été en progression constante, conséquence de l'élévation régulière du niveau de vie.

L'évolution dans la composition des ordures s'est manifestée de la façon suivante :

- ✓ augmentation relative en pourcentage des matières éminemment fermentescibles.
- ✓ augmentation des papiers, cartons et journaux et imprimés sous toutes les formes.
- ✓ augmentation considérable des emballages divers, conséquence des méthodes nouvelles de commerce...etc.
- ✓ accroissement sensible des verres, métaux et chiffons...etc.
- ✓ développement des matières plastiques, accentué au cours des dernières années.

Cette évolution dans la composition des ordures entraîne une augmentation du pouvoir calorifique par l'abondance des papiers, cartons, emballages, bois et matières plastiques, avec au contraire diminution des inertes et des éléments riches en eau.

I-4. Caractères physico-chimiques des déchets solides urbains

Le choix approprié d'un mode d'élimination ou de valorisation des déchets solides urbains, est fonction de leurs caractéristiques. Les déchets ménagés sont caractérisés par les paramètres suivants:

I-4.1. La composition

Il est important de connaître la composition des déchets ménagés pour permettre entre autre, un meilleur choix de matériel de collecte et une évaluation des gisements en matériau récupérables, dans l'hypothèse d'une collecte sélective.

I-4.2. Densité(ou masse volumique)

La densité met en évidence la relation qui existe entre la masse des déchets ménagés et le volume qu'elles occupent. Sa connaissance est essentielle pour le choix des moyens de collecte de ces déchets solides urbains et aussi pour leur traitement.

I-4.3 Le taux d'humidité

Il varie considérablement d'un lieu géographique à un autre et d'une saison à une autre.les déchets ménagés renferment une quantité d'humidité qui est celle contenue dans leur composants.

I-4.4. Le pouvoir calorifique

En matière de déchet ménagé considérées comme combustibles on utilise soit :

- ✓ Le pouvoir calorifique supérieur (p.c.s) qui prend en compte la chaleur de vaporisation de l'eau contenue dans les ordures ménagères pendant la combustion.
- ✓ Le pouvoir calorifique inférieur (p.c.i) qui ne tient pas compte de la chaleur de vaporisation de cette eau pendant la combustion.

Les déchets ménagés n'ont jamais été un bon combustible, mais lorsqu'elles contiennent plus de 50% d'humidité, elles sont réellement impropres à l'incinération.

I-4.5. Le rapport C/N (carbone / azote)

Le rapport C/N est un paramètre important pour apprécier l'aptitude des ordures au compostage.

I-4.6. Variabilité des différents paramètres

Les déchets urbains, en général et les déchets ménagés en particulier, sont sujets de variations plus ou moins importantes mais toujours sensibles aussi bien dans les quantités générées que la nature et les proportions de leurs composants. Tous les paramètres physico-chimiques sont fonctions des divers facteurs, à savoir :

- ✓ Temps.
- ✓ Facteur socio-économique.
- ✓ Situation géographique et conditions climatiques.

I-5. L'intérêt des déchets urbains solides

Depuis le milieu des années 70 et plus précisément le début des augmentations des prix pétroliers en 1974, on assiste à un changement important dans la façon de considérer les déchets urbains en général et les ordures ménagères en particulier. Cela s'est traduit par le fait qu'il ne faut plus les regarder comme des matériaux à éliminer par tous les moyens, mais plutôt comme de la matière première.

Ceci dit, il existe plusieurs modes de récupération des déchets ménagés dont les plus connues sont :

- ✓ L'incinération, avec récupération d'énergie.
- ✓ Le compostage, avec utilisation du compost comme engrais.
- ✓ Le recyclage.

I-6. Impact des déchets urbains solides sur l'environnement et la santé

A un degré plus ou moins accentué , dans les pays en voie de développement, et en particulier dans les pays en voie d'industrialisation rapide, les moyens mis en œuvre pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagères laissent beaucoup à désirer , ou sont même parfois cruellement déficients , cela est dû à des causes multiples , absence de ressources financières , défaut de programmation , prise de conscience insuffisante de l'importance des problèmes ,etc.

Parmi les effets négatifs résultant de cette absence de gestion des déchets, on citera :

- ✓ tout ce qui va à l'encontre de l'esthétique est nocif, sinon pour la santé du corps, mais en tous cas pour celle de l'économie national.

- ✓ les déchets inertes, même s'ils ne sont pas intrinsèquement nuisibles ou toxique, peuvent le devenir : par exemple s'ils s'enflamment (pneus), si l'on risque de s'y couper ou de s'y blesser (ferrailles rouillés), etc.

- ✓ les déchets biodégradables sont les principaux responsables des maladies causées par les pollutions biologiques, et en particulier par les ordures ménagères

- ✓ Le lixiviat est défini comme étant l'eau qui percole à travers les déchets en se chargeant bactériologiquement et chimiquement de substances minérales et organiques c'est « le jus des poubelles ». La composition des déchets enfouis, leur degré de décomposition, leur taux d'humidité et l'âge de la décharge sont les principaux paramètres influençant la composition du lixiviat.

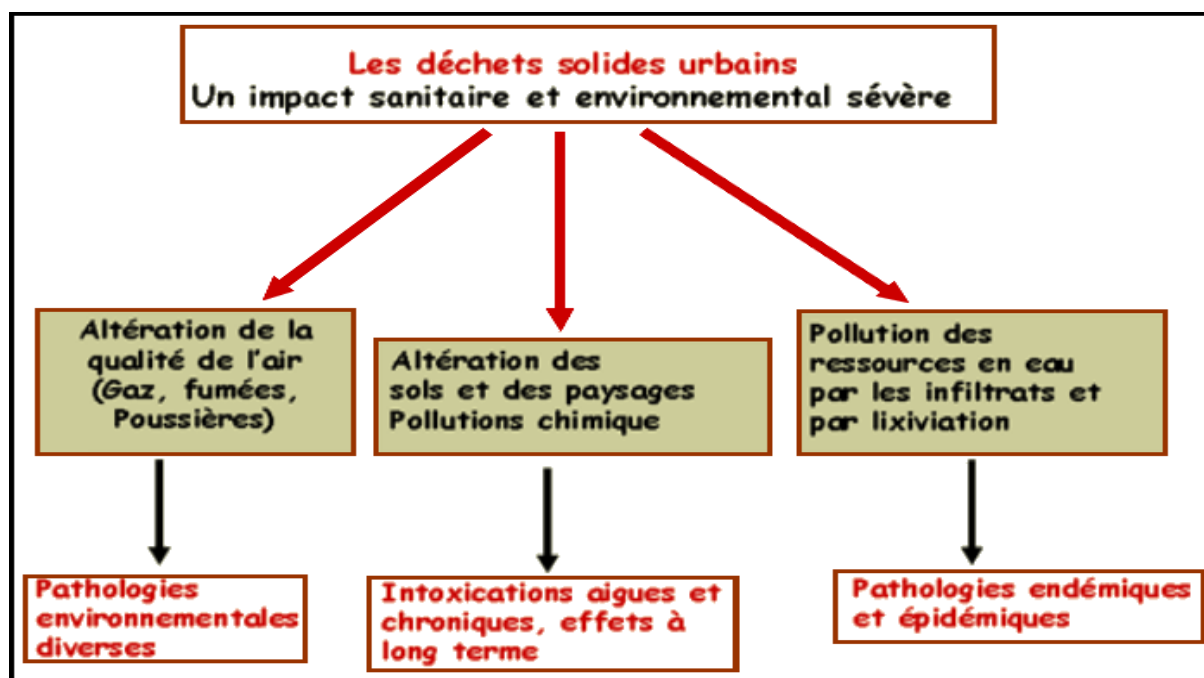
La production massive de celui-ci engendre des risques de pollution des sols, des rivières et des nappes phréatiques, Il est donc nécessaire de le collecter et de le traiter avant son rejet dans le milieu naturel.

Le tableau ci-dessous et le schéma suivants résumant les principales nuisances des déchets solides urbains pour l'environnement et la santé.

Tableau n° 1: les principales nuisances des déchets solides urbains pour l'environnement et la santé.

Nature des nuisances	Origines	Impacts
<i>Envois</i>	<i>Papiers, plastiques et feuilles</i>	<i>Pollution du milieu naturel</i>
<i>Odeurs</i>	<i>Déchets, fermentation et biogaz</i>	<i>Désagréments pour le personnel et les riverains</i>
<i>Poussières</i>	<i>Circulation des véhicules</i>	<i>Désagréments pour le personnel</i>
<i>Animaux</i>	<i>Attrait nutritif des déchets</i>	<i>Transport de maladies, atteinte à la chaîne alimentaire</i>
<i>Incendies et explosion</i>	<i>Imprudences, Accumulation de biogaz</i>	<i>Danger pour le personnel</i>
<i>Pollution des sols et des eaux</i>	<i>Infiltration du lixiviat</i>	<i>Dégradation milieu naturel</i>
<i>Risques sanitaires</i>	<i>Toxicité des déchets organismes pathogènes</i>	<i>Maladies (cancers de l'estomac et des poumons)</i>

Schéma n° 01 : les principales nuisances des déchets solides urbains pour l'environnement et la santé.



Source : Yousef KEHILA, Gestion des déchets solides en Algérie, Contraintes, opportunités et perspectives, Conservatoire National de la Formation en Environnement (CNFE), Alger, 2008

Conclusion

Par synthèse la définition qu'on peut accorder à un déchet est celle de la dévalorisation d'un tel produit après avoir servi son détenteur (consommateur) et qu'il soit mis à l'abandon dans l'environnement une fois jugé inutile.

Par conséquent les déchets se produisent et continueront de se produire, tant que l'être humain est présent, donc à un moment donné les déchets sont sans doute la finalité incontournable de la durée de vie de tout produit destiné à la consommation.

Un état de fait qui nous incite à comprendre d'emblée que la production en quantité et qualité des déchets est une partie intégrante de la vie humaine, un lien qui explique la dépendance des masses et types de déchets du mode de vie socioéconomique, ce qui signifie que la production et la prolifération des déchets évoluent en parallèle avec les changements des modes de vie des populations.

Autrement dit, cette équation peut avoir par conséquent des retombées lourdes sur l'état de santé humaine ainsi que l'équilibre environnemental, une pratique dont la responsabilité revient à l'être humain.

Afin de limiter les conséquences de ce fait, un éveil de conscience et de responsabilisation des individus doit être promu.

II. le service public

Introduction

Le service public est une notion ambiguë et étymologiquement ancienne, qui s'est construite sur la base de choix politiques et idéologiques, pour aboutir à une définition qui désigne indifféremment un vaste éventail de services aux regards des besoins divers d'une telle société. Principalement il obéit aux principes, d'égalité de traitement, de mutabilité ou d'adaptabilité, de garantie d'accès au service, de neutralité et de transparence.

Notion omniprésente dans le discours politique, aucun parti n'ose le remettre en question, ce qui implique que l'expression est devenue une sorte de mantra incontestable, un peu comme s'il suffisait de proclamer « service public » pour que n'importe quel monopole étatique devienne justifier.

Beaucoup de textes législatifs se réfèrent au "service public", mais si la mention est fréquente dans la loi, jamais la notion qu'elle recouvre n'est vraiment définie d'une manière précise. Pour certains juristes il s'agit d'un simple label appliqué aux activités d'intérêt général, qui permettrait surtout au juge de déterminer sa compétence dans certains arrêts.

Sauf, les auteurs (scientifiques) qui s'accordent sur la difficulté à dessiner les contours précis de la notion.

Il faut dire que la notion du « service public » recouvre plusieurs réalités : fonction à remplir et mission à assurer, c'est aussi une activité concrète et l'organe qui la prend en charge. Il convient donc de distinguer le service public, "principe axiologique guidant la gestion publique" des services publics, à la fois prestations offertes et organismes chargés de les fournir.

Le service public englobe enfin plusieurs significations (institutionnelle, juridique et idéologique), qui interfèrent sans cesse et s'alimentent réciproquement.

Il y a longtemps le service public se limite exclusivement aux activités menées par le gouvernement(monopole Etatique) pour servir l'intérêt de ses gouvernés, or aujourd'hui, le service public se manifeste sous plusieurs formes hétérogènes, une différence résultante des mutations politico-économiques qu'a connut la société.

Traiter la "notion de service public" relève donc à la fois d'un exercice de vocabulaire, puisqu'il s'agit de définir un certain nombre de termes, concepts et principes, et d'un exercice d'histoire, tant il est vrai que le concept actuel est le fruit de réflexions, discussions et décisions, qui ont contribué au cours du temps à le complexifier.

Partant de sa complexité le service public rassemble, toute catégorie de prestations destinées à la satisfaction des attentes des individus, ainsi, il sous entend une forme de lutte contre tout type de discrimination en introduisant un principe d'égalité dans une société.

II.1.Evolution historique de la notion du service public

Remontant à l'antiquité où, *L'utilitas communis*⁹, désigne l'intérêt du peuple, la "chose publique" au-delà des intérêts immédiats de l'État, cède la place par la suite à la notion *d'utilitas publica*, principe général qui justifie l'intervention de la Cité.

Ce que signifie que le terme de service (utilité) existe, en revanche la notion d'intérêt général distinct de l'intérêt privé est encore absente.

En Europe et pendant la période médiévale, la majeure partie de la population étaient des serfs, dominés par le seigneur, celui-ci assurait la protection contre les invasions, et percevait en échange un impôt en nature. Néanmoins, certaines actions des rois (charité, hôpitaux) échappent à ce concept. Le colbertisme marque également un souci de faire intervenir l'état.

Mais certaines activités ont toujours été assumées par l'État ou ce qui en tenait lieu, au Moyen Âge, le roi. C'est pour cette raison qu'on les nomme fonctions régaliennes. Ainsi :

- ✓ le maintien de l'ordre (police) ;
- ✓ la lutte contre un danger extérieur (armée) ;
- ✓ la justice ;
- ✓ l'émission de monnaie, qui fut pendant longtemps une fonction régaliennne.

Ces fonctions sont généralement considérées comme difficiles à sous-traiter à des sociétés privées, pour ce qu'elles relèvent de la souveraineté de l'état.

⁹ Giraudon Anne « La notion de service public » Mémoire d'étude / janvier 2010, p 12

Au XVI^e siècle, l'absolutisme naissant développe la terminologie des services communs et l'on se réfère de plus en plus explicitement à "l'intérêt public" et au "service public", lequel s'étend fonctions régaliennes mais aussi sociales, culturelles et économiques.

A la veille de la Révolution les services communs dépendent du roi et le "service du public" renvoie d'ailleurs moins à la notion de bien commun qu'au fait que ces services appartiennent justement à la couronne.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 indique que la force publique "est instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée" (article 12). C'est la notion d'intérêt général qui est précisée, ainsi que le principe d'utilité publique, qui devient moyen de réaliser et de mettre en œuvre la loi de manière satisfaisante et en conformité avec l'intérêt national.

A partir du XIX^e siècle, les pouvoirs de l'État ne cessent de croître et la notion d'intérêt général est fréquemment utilisée, mais l'État libéral accorde une place primordiale aux libertés publiques pour promouvoir l'intérêt général comme¹⁰;

- ✓ les services d'intérêts publics menés par les mouvements associatif par une assistance au regard de la société.

- ✓ l'ouverture aux initiatives privées qui par leur activité industrielle et commerciale contribuent à la promotion de certain services public, et cela par le biais de délégation et de concession.

Dans ce contexte, les missions de l'État restent très limitées et s'exercent principalement dans les actes de police administrative par un État "gendarme".

L'importance et le poids des services publics se développent tout au long du XX^e siècle dans une logique de forte expansion socioéconomique, tandis que le service public devient le principe d'unification des grandes notions du droit administratif.

Les services publics administratifs se distinguent des services publics industriels et commerciaux à la fin du XIX^e siècle, alors que se développe la gestion de services publics par des personnes privées.

¹⁰ Giraudon Anne op cite p 13

L'interventionnisme de l'État augmente par ailleurs très fortement à cette époque au travers de lois économiques et sociales de plus en plus nombreuses. Au niveau local aussi les initiatives se multiplient, au point d'inciter le juge administratif à rappeler le principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Mais cela ne stoppe pas l'expansion du secteur.

II.2.La notion du service public

Les définitions du « service public » demeurent vagues et reposent le plus souvent sur des concepts douteux. Les services publics sont généralement définis comme ceux qui serviraient « l'intérêt général », qui concernent des biens ou services « fondamentaux » ou des services qui « devraient » être fournis de façon « universelle ».

Ces critères ont l'avantage pour les partisans de l'intervention étatique de permettre de justifier la monopolisation par l'État de certains services qu'ils désignent comme « publics », alors qu'ils n'ont en réalité rien de fondamentalement différent d'autres services assurés sans trop de contestation par le marché.

Selon Léon Duguit, relève du service public « *toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants, parce que l'accomplissement de cette activité est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale, et qu'elle est de telle nature qu'elle ne peut être réalisée complètement que par l'intervention de la force gouvernante* »¹¹, pour dire que cette notion de service public, quelles que soient ses formes et ses dénominations, elle constitue le fondement de l'action publique et le ciment de la cohésion sociale.

Jean-Sébastien Pilczer, lui voit en service public ; « *Une mission d'intérêt général exercée par une personne publique dotée de prérogatives de puissance publique et soumise à un régime juridique exorbitant adapté aux besoins du service.* »¹², une assistance publique indispensable à la charge de l'état.

Jacques Chevallier, interprète la notion du service public sous forme d'une ; « *Érigée à la hauteur d'un véritable mythe, c'est-à-dire une de ces images fondatrices, polarisant les*

¹¹ Duguit L, « *Traité de droit constitutionnel* », (tome 1, *Théorie générale de l'État*, Paris, 1911 p99

¹² Jean-Sébastien Pilczer (juriste) « Les services publics face à leurs usagers, Points de repères » in, revue Informations sociales n° 158 P 6

croyances et condensant les affects, sur lesquels prend appui l'identité collective »¹³, pour l'instauration d'une certaine éthique garantissant la force de l'état et l'exercice d'une égalité au sein de la société concernée.

Jean-Philippe BARRAUD, résume la notion du service à ; « *une activité d'intérêt général exclusivement gérée par un personne publique. Cette activité peut concerner des activités industrielles et commerciales et elle est largement appréciée par le juge »¹⁴, une mission qui relève du droit administratif.*

De ce fait et par déduction élémentaire, la notion du service public est une expression à plusieurs connotations (politique, administrative, socioéconomique..), mais pour une objectivité de valoriser l'intérêt général.

II.3. Les conceptions du service public¹⁵

II.3.1. La conception juridique

Une des premières définitions du service public, elle repose sur une définition simple ; une personne morale de droit public poursuit une activité d'intérêt général, le droit applicable est le droit administratif et le contentieux relève de la compétence du juge administratif.

Elle est définie d'une manière essentialiste ou ontologique, à savoir la poursuite d'une activité d'intérêt général, cette mission constitue dans une certaine mesure l'essence même de l'état, à fortiori si on y inclut des préoccupations liées à la solidarité sociale, justice sociale.

Cette mission est accomplie en respectant certains principes fondamentaux du fonctionnement du service public : égalité, continuité, adaptabilité ou mutabilité.

¹³ Jacques Chevallier, Le service public, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 4e éd. 1997
P 3

¹⁴ Jean-Philippe BARRAUD, « Préparation au concours externe d'ingénieur territorial » Université Paris XII
-Institut d'urbanisme de Paris septembre 2010
p 2

¹⁵ Voir le document intitulé « introduction générale à l'administration » élaboré par ; SALHI MAYA-BENSEFA HASSIBA-BOUROUBA SAMIA-SLAMANI LEILA-DKHINISSA AHMED-KHELOUFI RACHID-TAIEB ESSAID-YADOUGHI YUCEF-ZENIBAA ALI-LAGOUNE WALID, école nationale d'administration, 2007. P 7

II.3.2.La conception politique

Le service public ne constitue pas une donnée en soi atemporelle et anhistorique. C'est une notion éminemment relative, voir subjective tant elle est liée à l'évolution historique de chaque état et la nature d'un régime politique donné suivant ses orientation idéologiques.

Du point de vue politique, l'existence de certains service public est légitimée et se justifiée par des considérations d'égalité et de justice pour préserver la cohésion sociale. L'état intervient pour que ces services soient accessibles pour tous.

II.3.3.La conception économique

Certaines activités du service public sont caractérisées par une activité de vente ou de production de biens ou de prestations, et ne peuvent de ce fait échapper à une dimension marchande, mais en même temps, ces activités ne peuvent soumettre intégralement à la seule logique marchande.

On parle alors de service public industriel et commercial. Sa gestion est confiée à des personnes morales publiques, établissement public à caractère industriel et commercial ou entreprise publique, dont le régime juridique est proche de celui du droit commercial.

Mais les tendances de l'économie libérale qui caractérise le monde contemporain ont beaucoup influencé la gestion des services publics, d'où la gestion par le principe de délégation et de concession a pris le pas aux entreprises publiques, ce qu'implique une gestion de service public par des personnes privées qui doit soumettre au régime de droit privé.

II.4.Les principes du service public¹⁶

De sa faisabilité de fournir un intérêt général, le service public repose sur un ensemble de principes, que certains auteurs les considèrent comme des règles régissant le fonctionnement de cette mission.

II.4.1.Le principe d'égalité.

Ce principes qui apparait le plus rigoureux et prends l'allure d'une véritable règle, n'est pas formulé en tant que tel, dans un texte juridique précis.

¹⁶ A. MAHIOU « cours d'institution administratives », collection des sciences juridique et administrative, OPU ,1976 P 321-325

Il trouve son origine lointaine dans un texte politique ; la déclaration des droits de l'homme de 1789 dont les articles 1 et 6 affirme que « les hommes naissent libres et égaux en droit. La loi doit être la même..., tous les citoyens étant égaux à ses yeux... ».

L'égalité devant le service public n'est que la conséquence, sur le plan administratif de cette idée générale devant l'égalité devant la loi.

II.4.2.Le principe de la continuité.

Le service public vise à satisfaire l'intérêt général ; or cette satisfaction doit le plus souvent être permanente (gaz, électricité, eau). De cette permanence découle le principe de la continuité qui n'est pas inscrite dans un texte juridique d'application générale.

C'est un principe consacré directement ou indirectement, par un certain nombre de disposition législative ou réglementaire à partir desquelles la jurisprudence a extrapolé pour considérer que les services publics doit fonctionner d'une façon régulière et continue.

Le principe de continuité du service public constitue un des aspects de la continuité de l'État et un des principes fondamentaux reconnus pour chaque gouvernement.

Il repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption, car le service public étant par définition un service qui est d'une importance telle, pour la vie collective qu'il ne peut être interrompu un seul instant.

Le devoir des gouvernants est d'employer leur puissance à en assurer l'accomplissement d'une manière absolument continue. Selon la nature des services cette notion n'a pas le même contenu : on exige des permanences totales pour les urgences hospitalières, par exemple, mais seulement le respect des horaires et des jours ouvrables pour d'autres services, comme l'État civil, les services administratifs ou les musées.

II.4.3.Le principe de l'adaptabilité

Le service public doit répondre à certaine exigences et les satisfaire. Or ces exigences évoluent nécessairement et le service doit, lui aussi, subir des modifications en vue de répondre aux nouvelles exigences.

Il se présente comme un corollaire, il est fondé sur l'idée que la qualité du service doit être assurée dans le temps et que les prestations fournies au public doivent toujours être adaptées à ses besoins. Cela signifie que les services publics sont pour ainsi dire soumis à la "loi du progrès", pour l'amélioration constante de leurs prestations.

II.4.4. Le principe de transparence

En raison du développement de la démocratie, de l'avancée du droit de l'homme, de l'enracinement de l'état de droit, une exigence de transparence est de plus en plus demandée à l'administration. On peut citer l'accès aux documents administratifs la consultation des citoyens à la prise de décision.

Le principe de transparence s'avère indispensable pour le fonctionnement d'un service public, de fait ce dernier concerne d'une manière directe ou indirecte la vie des citoyens.

II.5. Les critères du service public¹⁷

Le service public se définit par référence à deux critères à savoir :

II.5.1. Le critère organique : service public-institution

Le service public évoque, d'abord l'administration en général ou une institution administrative déterminée : le service public de la justice ; c'est le ministère de la justice, le service public de l'enseignement ; c'est l'université ou autre faculté.... C'est donc l'aspect organique qui apparaît ici : dès qu'il y a présence d'une institution administrative il y a un service public.

II.5.2. Le critère matériel : service public-activité

La notion du service public recouvre aussi toute activité entreprise en vue de satisfaire l'intérêt général. L'activité du service public se distingue alors de l'activité privée, car l'une a pour mobile le profit individuel par la réalisation des bénéfices, l'autre a pour mobile l'intérêt général et ne doit pas se soucier de faire un bénéfice quelconque

¹⁷ A. MAHIOU « cours d'institution administratives », op cite
285-286

II.6. Les modes de fonctionnement du service public

Les modes d'organisation et de gestion des services publics sont nombreux et variés, en fonction de la nature du service (administratif, commercial, industriel), des buts poursuivis et des moyens mis en œuvre.

Or, les modes classiques du XIX siècle sont essentiellement au nombre de trois : la régie, l'établissement public et la concession.

II.6.1. La régie¹⁸

Parmi les modes de gestion des services publics, la régie est une formule classique de prise en charge du service par des organes publics. Un service est organisé en régie quand la personne publique dont il dépend en assure la direction de principe et le fait fonctionner avec ses propres biens et avec ses propres agents.

La gestion en régie est donc une gestion directe d'un service public par la collectivité publique.

Elle peut prendre trois formes :

II.6.1.1. La régie directe

Elle est la forme normale de fonctionnement de l'administration ; c'est l'administration elle-même qui agit, par ses propres agents (généralement des fonctionnaires), avec ses deniers (budget de l'état et des collectivités locales) et en utilisant des procédés de droit public (prérogatives de puissance publique notamment).

Le droit administratif ici s'applique totalement et étudier la régie directe, c'est étudier les autorités administratives, le statut des agents public, le régime des biens publics. Toute l'administration centrale et locale fonctionne de la sorte.

II.6.1.2. La régie autonome

C'est une variante qui apparaît lorsque le service public concerné reçoit une certaine autonomie (juridique ou financière) ; il est donc doté de la personnalité morale avec toutes les

¹⁸ A. MAHIOU « cours d'institution administratives », op cite
293-294

implications que cela comporte. Citons les services d'aide sociales, les musées publics communaux etc.

II.6.1.3. La régie intéressée

Une modalité où c'est toujours l'administration qui fait fonctionner le service, mais la personne (physique ou morale) placée à la tête du service est intéressée financièrement aux résultats d'exploitation.

Ce mode de gestion se rapproche en fait de la concession et il est difficile de distinguer l'une de l'autre.

II.6.2.L'établissement public

Le procédé de l'établissement public est un mode classique de gestion des services publics, employé depuis longtemps à la fois pour les services de l'État et pour les services des départements et des communes.

Mais il a connu récemment un développement tel que la notion même d'établissement public a perdu de son unité pour devenir quelque peu disparate. Quoi qu'il en soit, on peut retenir la définition traditionnelle, qui reste très largement exacte : « *l'établissement public est un service public doté de la personnalité morale* »¹⁹.

Il se distingue de la concession, gestion d'un service public confiée à un particulier, et de la régie, service public sans personnalité morale. Il se distingue plus difficilement de l'établissement d'utilité publique.

. Il peut aussi se réclamer sous ; « *une personne morale administrative de type fondatrice, dont la création a pour but d'assurer la gestion autonome d'un service de l'état, d'une wilaya, d'une commune ou d'une autre personne publique de type corporatif* »²⁰.

Certes, l'établissement public est une personne morale de droit public alors que l'établissement d'utilité publique est un organisme privé qui gère une activité privée d'intérêt général.

Mais, dans la pratique, il est difficile de trouver un critère décisif permettant de qualifier un organisme d'établissement public ou d'établissement d'utilité publique.

¹⁹ Encyclopédie universalis, 2011.recherche thématique, droit et institution, administration et droit administratif, service public, établissement public.

²⁰ A. MAHIOU « cours d'institution administratives », op cite p 296

Le principe est que le juge doit rechercher quelle a été l'intention des pouvoirs publics lorsqu'ils ont créé l'institution ou le type d'institution en cause.

L'établissement public se distingue de l'établissement d'utilité publique, de fait ce dernier est un groupement privé qui ne gère pas le service public mais dont l'activité présente un intérêt et bénéficié de la protection de l'administration qui lui accorde la reconnaissance d'utilité publique, ainsi que l'établissement public est soumis au droit administratif tandis que l'établissement d'utilité publique est soumis au droit privé.

D'une manière générale on admet que l'initiative de création d'établissement public émane des pouvoir public ; par conséquent tout établissement créé par les autorités est un établissement public. En revanche si c'est l'initiative privée qui est à son origine c'est un établissement d'utilité publique.

II.6.3. La concession

Par définition la concession ; « **est une convention par laquelle l'administration charge une personne physique ou morale d'assurer le fonctionnement d'un service public** »²¹, la concession de service public désigne un type bien particulier de contrat administratif par lequel une personne publique, dite autorité concédante, confie à un particulier, individu ou société (concessionnaire), le soin de gérer un service public, c'est-à-dire de le faire fonctionner à ses frais et risques, sous l'autorité et le contrôle de l'administration concédante, et en se rémunérant le plus souvent au moyen de redevances perçues sur les usagers.

D'une façon générale, l'idée commune à tous ces types de concession administrative, est celle d'une permission, d'une autorisation, ou encore d'un droit accordé par l'administration à un particulier.

Dans tous les cas aussi, l'administration ne doit décider qu'en fonction de l'intérêt général. Cette considération reste prioritaire. C'est ce qui explique que la concession de service public, qui suppose bien un accord entre autorité concédante et concessionnaire, ne soit cependant pas un véritable contrat.

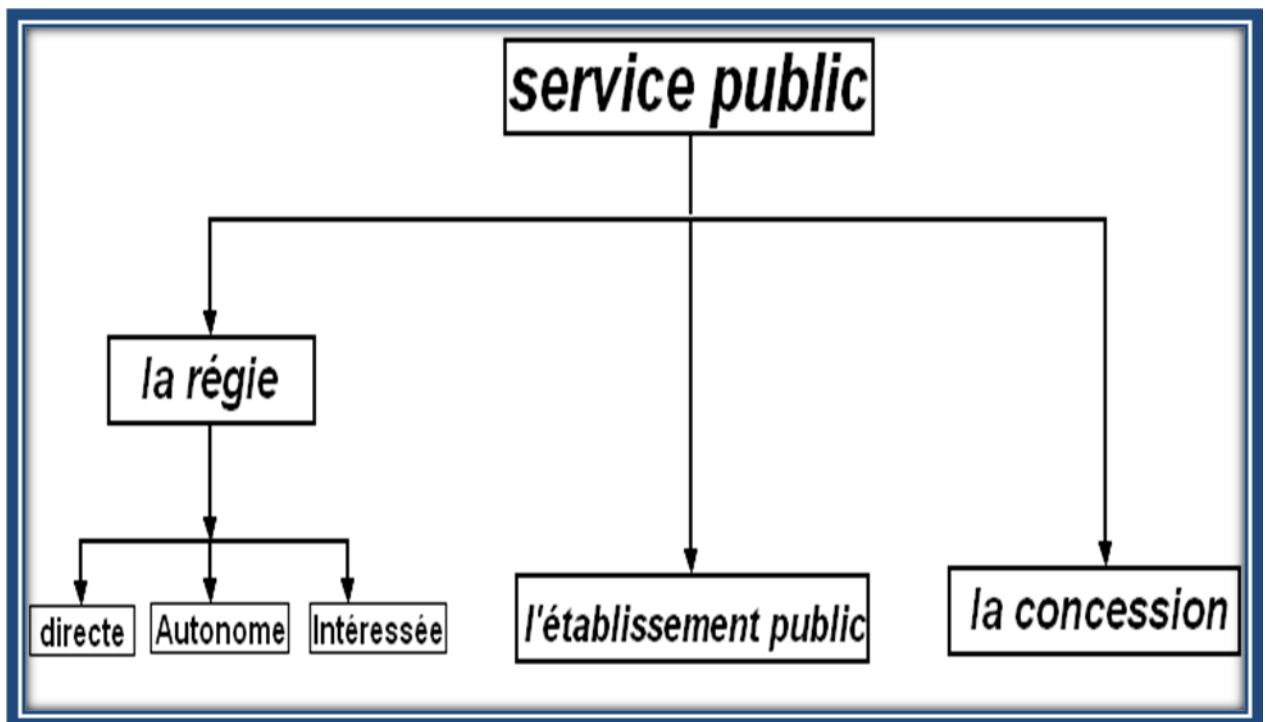
Il s'agit plutôt d'un acte mixte, contractuel par les clauses qui concernent la durée ou les avantages financiers, réglementaire par celles qui concernent l'organisation et le fonctionnement du service et contenues dans le cahier des charges.

²¹ A. MAHIOU « cours d'institution administratives », op cite p294

Les prérogatives de l'administration vont jusqu'à pouvoir modifier unilatéralement certaines clauses ou mettre fin à la concession avant le terme convenu. Dans ces cas cependant, le concessionnaire sera indemnisé.

A l'origine, on considère la concession comme étant de nature intégralement contractuelle puisqu'on l'analyse en tant que convention conclue entre une personne physique et un particulier, les droits et obligations de chacun résultant du contrat de concession et du cahier des charges, en soulignant que le concessionnaire doit répondre à certain principes du service public(cités ci-dessus).

Schéma n° 02 : les modes de gestion du service public



Source ; interprétation personnelle

II.7. Le service public dans le corpus juridique algérien

La législation ne donne aucune définition du service public, elle se contente d'utiliser dans certains textes cette expression telle quelle, sans plus.

II.7.1.La constitution

La constitution de 1976 est très prolixue en ce qui concerne la nature et l'ampleur des besoins des citoyens qui doivent être pris en charge par l'état. Ce n'est pas pour autant qu'il faille parler de service public dans un contexte d'étatisation de la majorité des activités sociales et économiques. D'origine libérale, la notion de service public est vidée de sa substance dans un contexte socialiste.

La constitution de 1989, puis celle de 1996, restreint considérablement le champ des besoins dont la satisfaction incombe à l'état.

L'engagement d'une économie de marché amène un recentrage des missions de l'administration vers une acception plus classique de la notion de service public, telle que pratiquée dans un système libéral, à savoir la prise en charge des missions régaliennes de l'état et la satisfaction des besoins fondamentaux du citoyen.

A cet égard, la constitution de 1996 se prononce sur cette question à travers les dispositions suivantes :

- L'état est responsable de la sécurité des personnes et des biens (article 24) (voir annexe n°01)
- Le droit à l'enseignement est garanti. L'enseignement est gratuit dans les conditions fixées par la loi. L'enseignement fondamental est obligatoire (article 53) (voir annexe n°02)
- Tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé. L'état assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques (article 54) (voir annexe n°03)

La constitution esquisse une ébauche de ce qu'on pourrait appeler des services publics constitutionnels au sens matériels du terme.

Car il n'est pas expressément dit qu'ils doivent être dans tous les cas pris en charge obligatoirement par un organisme public au sens organique du terme, sauf pour ce qui concerne bien entendu les missions régaliennes de l'état.

Parmi tous ces droits, tous ne sont pas obligatoires et tous ne sont garantis. la constitution se contente de donner une valeur constitutionnelle à certaines activités mais sans en tirer une portée pratique. La constitution évoque certains services publics dont l'existence est nécessaire.

II.7.2.Le code communal

La législation régissant le fonctionnement de la collectivité locale en Algérie a connu deux phases bien distinctes, ce qui a influé d'une manière directe le fonctionnement des services publics pendant ces deux périodes. Cette circonstance nous incite à revoir d'une manière précise la notion et mode de gestion du service public longtemps légués à la charge de la commune.

II.7.2.1.La première réforme

Après l'indépendance la commune algérienne a subi certaines réformes et a bénéficié d'un outil législatif (code communal 1967) lui permettant l'organisation de son fonctionnement, la notion de service public n'échappait pas à ce corpus législatif régissant les affaires communales.

Elle s'en charge elle seule d'assumer la majorité des activités d'intérêt général, une obligation qui renvoie au régime politique (socialisme) de cette époque qui incombe à l'état avec toutes ses institutions les missions d'intérêt général.

Selon cette législation (code communal 1967), la commune a réparti ses prestations en deux volets (voir annexe n°:04) :

a) Sévices publics administratifs: ils sont institués par délibération de l'assemblée populaire communale approuvée par l'autorité supérieure.

b) Sévices publics économiques : quand il comporte un objet industriel, commercial, culturel, sanitaire ou sociale, sont des services à caractère économique. Ils sont institués par délibération de l'assemblée populaire communale, durement approuvé par l'autorité supérieure. Ils doivent comporter des recettes équilibrant leurs dépenses.

II.7.2.2. b. La deuxième réforme

Au début des années 90, l'Algérie a connu des mutations économique et politique, qui ont pour conséquent l'émergence de nouveaux acteurs politiques (multipartisme) et économique avec l'instauration d'une économie libérale (économie de marché), un état de fait qui a amené un recentrage au fonctionnement des services publics.

Car le nouveau code communal (1990) autorise aux collectivités locales de concéder une activité d'intérêt général à une personne physique (privé), une mention qui n'est pas valable dans l'ancien code.

- C'est dans ce même axe que l'article 133 du code communal(1990) (voir annexe n°05)

stipule que ; le nombre et la dimension du service public sont modulés en fonction des besoins, des moyens et des capacités de chaque commune. Lesdits services peuvent être gérés directement, soit sous forme de régie soit érigés en établissement public communal ou encore concédés.

Conclusion

Par synthèse la notion de service public existait depuis longtemps sans que ses contours soient bien cernés, d'autant qu'il manifeste la réalisation de l'intérêt public, il représente toutes formes de prestations au profit du public.

Au fur et à mesure que les modes de fonctionnements (politique, socioéconomique) des sociétés évoluaient, la notion et la conception des services publics changeaient en parallèle, ce qui signifie que le service public en tant que activité d'intérêt général dépend étroitement des principes et fondement d'une société.

Pour le cas de l'Algérie, la notion du service public a connu une mutation à base des réformes politiques et économiques entreprises par les pouvoirs publics depuis l'indépendance à nos jours, qui ont par conséquent la refonte de son mode de gestion.

Introduction

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie s'est retrouvée face une situation critique accusant un retard sur l'ensemble des secteurs ; conséquence de la politique de la colonisation (analphabétisme du peuple..), la fuite en masse des colons occupant des postes de haute responsabilité juste aux premiers jours de l'indépendance, or, les retombées de cet état de fait pesaient lourdement sur les pouvoirs publics à cette époque.

Afin de faire face aux effets de cette crise, les autorités algériennes optaient pour un ensemble de mesures jugées prioritaires, dans le but de doter la nation de moyens financiers et humains aptes à répondre aux attentes du peuple, une tendance qui favorise des secteurs (l'industrie, l'enseignement, santé, agriculture) au détriment des autres (équilibre territorial Nord/Sud, la protection de l'environnement...).

Par analyse la stratégie entreprise par les autorités a généré de diverses lacunes, parmi eux la dégradation de l'écosystème urbain, par la prolifération des déchets qui revient à l'absence d'une politique intégrée de leur élimination.

I. La naissance d'une conscience environnementale

C'est après plus de trente ans de l'indépendance, qu'une prise de conscience à propos de la protection de l'environnement fut envisagée, par la promulgation de la première loi (Loi n° 83-03 du 5 février 1983) relative à la protection de l'environnement dans sa dimension naturelle et urbaine.

Ce dispositif législatif a pour objet (article 01) de mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement qui tend à :

- La protection, la restructuration et la valorisation des ressources naturelle.
- La prévention et la lutte contre toute forme de pollution et de nuisance.
- L'amélioration du cadre de et de la qualité de vie.

Comme nous l'avons cité ci-dessus, une des missions de service public sous la tutelle de la collectivité locale est l'élimination des déchets urbains pour finalité d'assurer la propreté et salubrité publique. Ce que le volet réservé aux questions de déchets de cette loi insiste à ce propos, car l'article 07 de la même loi stipule que : la collectivités locales constituent des institutions essentielles d'applications des mesures de protection de l'environnement.

Faute de données fiables, or, selon le témoignage des ex responsables du secteur, nous imaginons que la gestion des déchets urbains à cette époque se résume à la collecte par des moyens matériels inappropriés (camions ordinaires, bacs inadéquats), une main d'œuvre non qualifiée, la non sensibilisation et non concertation du citoyen et sans aucune stratégie déterminée.

Cet état de fait a par conséquent la dégradation de l'environnement même en dehors du périmètre urbain et cela par la répétition de plusieurs décharge incontrôlées sur des sites non étudiés et non équiper pour recevoir de grosses quantités de déchets.

Pour conclure, la gestion des déchets solides urbains pendant la période de centralisation comme étant un service public à la charge de la collectivité locale souffrait de trois principales problématiques ; législative, financière et organisationnelle.

- ✓ le contexte législatif et organisationnel, la loi de protection de l'environnement (*Loi n° 83-03 du 5 février 1983*) n'a pas déterminé les contours d'une vraie politique de gestion des déchets de toute nature.
- ✓ le coté financier, les collectivité ne disposer pas d'assez de ressource financières pour assurer le bonnes conditions matérielles à la gestion des déchets solides urbains qui est une des mission de service public à sa charge.

Et cela revient à la dépendance et financière de la collectivité locale du gouvernement central qui a marginalisé le secteur par rapport aux autres.

Soulignons que cette situation perdura jusqu'à la fin des années 90, conséquence de la crise économique et politique que le pays a traversé.

II. La nouvelle approche de gestion intégrée Durable des déchets solide urbains.

Dans le Rapport sur l'Etat et l'Avenir de l'Environnement (RNE) établi en 2000 et dans lequel un profond diagnostic de la situation environnementale a été effectué, il ressort que l'Algérie vit une crise écologique sévère : Dégradation du cadre de vie, intensification de pollutions diverses, prolifération des déchets urbains et industriels, gestion inadéquate des déchets, etc.

Les dommages liés à la dégradation de l'environnement engendrent un coût élevé estimé à environ 7% du PIB de 1998. C'est ainsi qu'en l'absence d'une stratégie cohérente et efficace, la gestion des déchets ménagers n'était pas maîtrisée et ne répondait nullement aux normes universellement admises et ce malgré l'adoption dès 1983 de toute une panoplie de textes juridiques.

Sur le terrain cela s'est traduit par l'apparition des milliers de décharges sauvages et dépotoirs. Pour des raisons diverses, les Collectivités Locales n'arrivaient pas à assumer leur responsabilité et assurer la propreté des villes.

Devant cette situation une stratégie nationale a été adoptée par le gouvernement. Comme instrument de base pour la définition et le suivi de cette nouvelle politique environnementale, l'Algérie a alors élaboré en 2002 un Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD).

Le PNAE-DD propose une vision du futur qui engage l'Algérie à investir dans un développement écologiquement durable. L'amélioration de la santé publique et de la qualité de vie du citoyen constitue un objectif central du PNAE-DD. Dans ce contexte, la mise en place d'une gestion saine et intégrée des déchets municipaux constitue une priorité et une urgence.

L'amélioration de la gestion déchets a impliqué la mise en œuvre de mesures institutionnelles et d'accompagnement juridiques ainsi que des investissements prioritaires.

III. production des déchets solides en Algérie²²

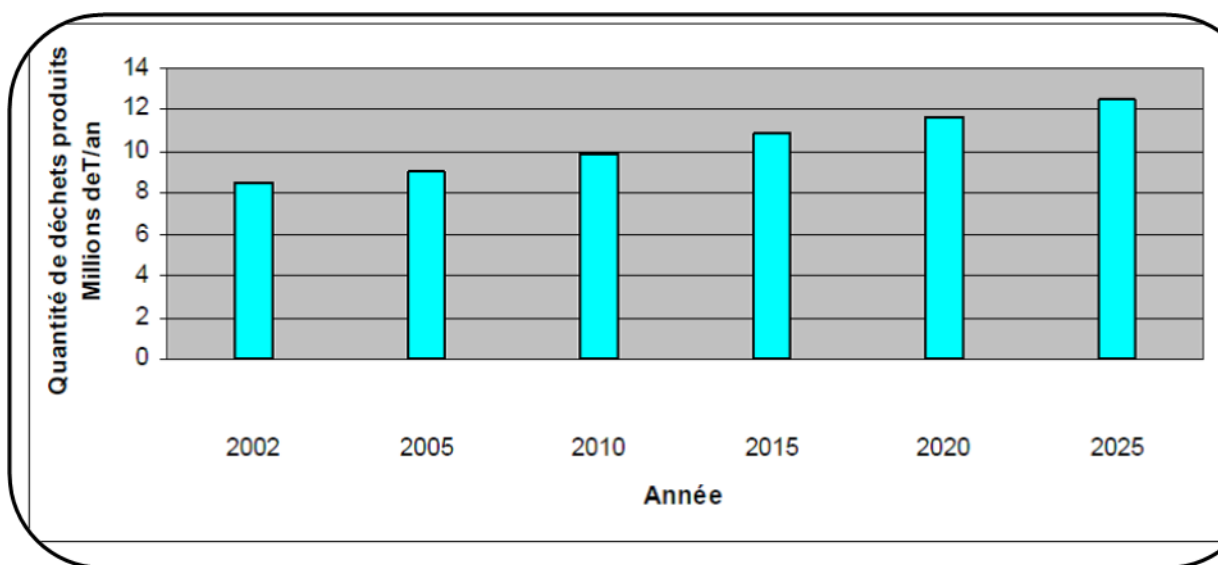
En plus des 8,5 Millions de tonnes de déchets municipaux produits annuellement, l'Algérie produit 700 000 T/an de déchets industriels banals et 300 000 T/an de déchets dangereux. Les activités de soins sont à l'origine de 125 000 T/an.

Sous le triple effet de la croissance démographique, économique et du niveau de vie, la production des déchets ménagers est en constante augmentation. Le taux de génération actuelle des déchets ménagers varie de 0,5 à 1 Kg/Hab./J, soit en moyenne 0,85 Kg/Hab./J. Avec un taux de croissance estimé à de 2%, la production atteindra au-delà de 2010 une moyenne de 1 Kg/Hab./J.

En l'absence de données statistiques fiables, l'évolution future de la quantité globale des déchets générés par les ménages ne peut être qu'estimée. Elle suit en principe l'évolution démographique.

Comme illustrée par l'histogramme n°01, la production annuelle des déchets ménagers et assimilés atteindra en 2010 environ 9,9 MT et 12,5MT en 2025.

Histogramme n° 01 : Evolution de la production des déchets ménagers et assimilés en Algérie.



Source ; METAP, 2004, *op cite* P 8

²² METAP, Mediterranean Environmental Technical Assistance Programme, rapport du pays, *Version finale – Algérie, 2004* P 7

On note par ailleurs qu'il y a aussi une évolution dans la composition des déchets ménagers, en ce sens que la fraction emballage (papier, carton, plastiques, etc.) est de plus en plus importante dans les déchets générés. Cette tendance constitue un atout supplémentaire pour la mise en place et l'encouragement des activités de récupération/valorisation.

III.1. Les données générales

La composition et la production des déchets dépendent principalement de plusieurs facteurs influant (mode de vie, situation géographique etc...), par contre la collecte des déchets, elle reflète l'avantage que porte les pouvoirs publics pour ce type de prestation, pour le cas de l'Algérie les données sont données par le tableau suivant :

Tableau n° 02 : les données générales de la gestion des déchets en Algérie

La composition		Taux de génération (Kj /h)		Taux de collecte(%)	
Organique	67 – 73 %	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>
Papier	7 – 12 %				
Plastic	2,5 – 7 %				
Glass	1 %	0,9	0,6	92 %	65 %
Métal	2 %	<u>Alger : 1</u>			
Reste	11 – 13 %				

source ; METAP, 2004, *op cite* P6

La population est inégalement répartie, puisque 4 % du territoire Nord abrite quelques 65 % de la population globale. Le taux d'urbanisation est très fort et a atteint ces dernières années un niveau de 61 % (densité au Nord =300 habitants/Km² et 13 Hab. /Km² sur le territoire national).

L'Algérie compte aujourd'hui environ 280 communes de plus de 20.000 habitants et quelques 24 grandes villes de plus de 100.000 habitants (chef lieu de Wilaya).

Il en résulte ainsi de fortes pressions sur l'environnement dans les espaces de fort taux

d'urbanisation, et cela par la production de grosses quantités de déchets comme le montre le tableau ci-dessus, où la moyenne en milieu urbain (0.9 k/j/h) est supérieure à celle du rural (0.6 k/j/h).

III.2. Le cadre institutionnel

En termes de protection de l'environnement et gestion des déchets solides, l'Algérie a adopté très tôt (dès 1983) toute une panoplie de textes juridiques. Le non respect de la réglementation, le manque de textes d'application, la non clarification des responsabilités et le manque d'institutions et de capacités humaines ont fait qu'il n'y a pas eu l'amélioration attendue du cadre de vie.

Une redynamisation du secteur à partir de 2000-2001 a donné naissance à la promulgation d'une loi complète relative à la gestion, contrôle et élimination des déchets (Loi 01-19 du 12 décembre 2001).

Cette loi définit clairement les responsabilités, fixe les principes d'une gestion intégrée et écologiquement rationnelle des déchets et permet la délégation de tout ou partie de la gestion des déchets solides. Sur la base de cette loi, un renforcement institutionnel a été opéré, notamment par la création de l'Agence Nationale des Déchets (AND), Le Conservatoire National de Formation à l'Environnement (CNFE) etc.

ainsi un nombre de textes d'application est mis en place. Sur la base de ces instruments juridiques et avec l'appui des institutions créés, le Programme National de Gestion intégrée des Déchets Municipaux (PROGDEM) est mis en place.

Cette loi ouvre aussi la voie à la délégation du service public et, par là, à la privatisation partielle ou totale des activités liées à la gestion des déchets solides.

Le Programme National pour la Gestion Intégrée des Déchets Municipaux (PROGDEM) élaboré par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) constitue quand à lui le prolongement de cette loi et le cadre de sa mise en œuvre.

Le programme national de gestion des déchets solides municipaux (PROGDEM), initié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, est une démarche intégrée et graduelle de la gestion de ce type de déchets et s'inscrit en droite ligne dans la mise en

œuvre de la politique environnementale urbaine.

Le PROGDEM vise à éradiquer les pratiques de décharges sauvages, à organiser la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides municipaux dans des conditions garantissant la protection de l'environnement et la préservation de l'hygiène du milieu par, notamment la réalisation, l'aménagement et l'équipement de centres d'enfouissement technique (CET) dans l'ensemble des wilayas.

IV. Description de la gestion intégrée des déchets municipaux (PROGDEM)

IV.1. Les principes du PROGDEM²³

La nouvelle stratégie de gestion des déchets repose sur les principes suivant :

- ✓ **le principe de précaution et de prévention** pour réduire la production des déchets à la source,
- ✓ **le principe du « pollueur- payeur »** qui consacre la responsabilité des générateurs des déchets dans la prise en charge, à leur frais, de la collecte, le transport et l'élimination de leurs déchets,
- ✓ **le principe du producteur des déchets- récupérateur** qui fait obligation aux générateurs de déchets d'assurer, à leur frais, la récupération, le recyclage, la valorisation et l'élimination de leurs déchets,
- ✓ **le principe du droit à l'information du citoyen** sur les risques présentés par les déchets et leurs impacts sur la santé et l'environnement et sur les mesures destinées à y prévenir les dits déchets

IV.2. Les actions du PROGDEM²⁴

les principales actions concernées par ce programme sont:

- ✓ Elaboration et mise en œuvre des plans communaux de gestion des déchets
- ✓ Aménagement de sites de mise en décharge contrôlée
- ✓ Promotion des activités de recyclage et de valorisation des déchets
- ✓ Introduction de nouvelles formes de gestion
- ✓ Adaptation graduelle de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers et amélioration de

²³ Rapport du ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, site du ministère

²⁴ METAP, Version finale – Algérie, 2004.op cite
p 6

son taux de recouvrement

- ✓ Sensibilisation, formation et éducation

IV.3. Les objectifs du PROGDEM²⁵

Il a pour objectifs ;

- ✓ la préservation de l'hygiène publique et la propreté des agglomérations,
- ✓ l'amélioration du cadre de vie du citoyen et la protection de sa santé,
- ✓ l'élimination saine et écologiquement rationnelle des déchets et la valorisation des déchets recyclables,
- ✓ la création d'emplois verts.

IV.4. Stratégies et priorités²⁶

Sur la base des dispositions de la loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, le gouvernement accorde dans sa stratégie décennale (2001-2010) et le plan d'actions environnementales (PNAE-DD) qui en découle, une forte priorité à la gestion saine et rationnelle des déchets municipaux. Cette priorité s'exprime à travers l'élaboration et la mise en œuvre du PROGDEM.

IV.4.1. Législation et Institutions:

Sur le plan législatif et institutionnel, les textes promulgués et les institutions mises en place visent à redynamiser le rôle de la commune dans une prise en charge réelle et effective du service public dont fait partie la gestion des déchets. Il s'agira entre autre d'introduire de nouvelles formes et mécanismes de gestion, de professionnaliser les services, d'assurer l'application de la réglementation et d'améliorer les compétences aux différents niveaux. Aux services de la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement (PUPE) est dévolue le rôle de contrôle et de constat des infractions.

Au niveau central, le MATE, à travers ses directions, se charge de l'élaboration et du suivi des textes d'application, de l'élaboration de guides et prescriptions et de l'assistance par le biais de l'Agence Nationale des Déchets (AND) aux collectivités locales et autres utilisateurs.

IV.4.2. Financements et recouvrement des coûts:

²⁵ Rapport du ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, site du ministère

²⁶ METAP, Version finale – Algérie, 2004.op cite
P25

Sur le plan finances et recouvrement des coûts, c'est le recours aux instruments économiques et à la fiscalité environnementale qui est désormais de mise pour arriver graduellement à une couverture de la dépense (Application du principe pollueur- payeur). Il faut alléger les dépenses publiques et rapprocher la dépense de celui qui en est la cause.

C'est ainsi que dans le cadre de la loi de finances 2002, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui existe depuis 1993 a été revalorisée de presque 100%.

Par ailleurs, le calcul réel des coûts et leur rationalisation sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement des services et faciliter les procédures de privatisation.

A court et moyen terme les Collectivités Locales doivent renforcer leurs capacités de gestion pour assurer la pérennité des investissements.

IV.4.3. Participation du secteur privé:

La participation du secteur privé dans la gestion des déchets est pratiquement absente en Algérie.

Aussi, les autorités ont décidé de promouvoir les dispositifs incitatifs pour stimuler la participation de ce secteur (création de micro-entreprises) dans les activités liées à la gestion des déchets.

Sous formes de contrats ou de concessions les activités de collecte, d'exploitation de décharges, de recyclage, de tri et de compostage peuvent faire l'objet de sous-traitance. L'AND et les Agences Nationales de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et de Développement de l'Investissement (ANDI) sont appelés à apporter leur concours dans le soutien et la mise en œuvre de projets viables.

IV.4.4.Participation de la population:

Le succès de la stratégie engagée par les autorités et la réussite du PROGDEM dépendent dans une large mesure de l'adhésion de la population et de la confiance et du partenariat développés avec les différents intervenants. Dans ce contexte de vastes programmes de sensibilisation ont été menés à toutes les échelles.

Un débat national sur l'environnement a eu lieu en 2001 et des actions de vulgarisation-information ont été menées. Un grand nombre d'élus locaux, de techniciens des collectivités locales, la police de l'environnement, les journalistes, les ONG, les juristes et financiers ont suivi et continuent de suivre des formations adaptées.

L'Institution de base qui offre ces formations est le Conservatoire National des

Formations à l'Environnement.

Dans le souci d'améliorer leur relation avec la population, les communes s'attellent à installer des cellules de communication - sensibilisation.

L'éducation environnementale est introduite dans les écoles et sera développée davantage. Les ONG actives sur le terrain pourront bénéficier de subventions pour réaliser des projets liés à l'amélioration du cadre de vie.

IV.4.5. Les systèmes et technologies dans la gestion des déchets:

Une gestion intégrée des déchets suppose l'utilisation de techniques universelles sans impact négatif sur l'environnement et adaptées au type de déchets générés.

Le tri, le compostage et la valorisation/recyclage avant mise en décharge définitive sont les techniques les plus appropriées pour l'Algérie. Les collectivités locales sont appelées à étudier et planifier toutes ces activités et ce d'autant plus que la loi l'exige.

V. La gestion des déchets ; un service public au service du public

La gestion (collecte, transport, dépôts) des déchets a été longtemps léguée à la charge des collectivités locales, une mission qui est inscrite parmi l'ensemble des services publics dont la responsabilité lui (collectivité locale) incombe.

- Car le code communal de 1967, étant donné la législation régissant les activités de la commune stipule en son article 237(voir annexe n°06) que la commune est tenue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et **la salubrité publique**.

Pour ce faire le président de l'assemblée populaire communale est chargé notamment de :

- ✓ Sauvegarder la morale publique et la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ Maintenir le bon ordre dans tous les endroits publics ou en lieux des rassemblements de personnes.
- ✓ Réprimée les atteintes à la tranquillité publique et tous actes de nature à la compromettre.
- ✓ Veiller à la propreté des immeubles et assurer la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques.
- ✓ Veiller à la salubrité de denrées comestibles exposées à la vente

Il faut signaler qu'à cette époque et sous l'égide du parti unique et du système socialiste, la gestion des déchets en tant que service public est sous la responsabilité de la commune, autrement dit l'organe qui s'en charge est la commune et ne peut être concédé.

Par contre la réforme du code communal en 1990, a recentré le fonctionnement des services publics en offrant la possibilité à la commune de concéder partiellement au totalement un de ses service public.

CONCLUSION

La gestion des déchets en Algérie a connu deux phases distinctes à savoir :

Première phase

Depuis l'indépendance à la fin des années quatre vingt dix la politique de gestion des déchets en Algérie se limitée à des opérations de base non pensées, faute de l'inexistence d'une stratégie pragmatique déterminée, une situation qui s'explique par l'intérêt que porte les pouvoirs publics à la faveurs des autres secteurs au détriment de la protection de l'environnement en général et la gestion des déchets en particulier, un état de fait qui a par conséquent la propagation des déchets de ^part et d'autre d'une part, ainsi que l'apparition des décharges sauvages d'autres part. Il faut aussi souligner qu'à cette époque, la gestion des déchets est un des services publics à la charge des communes qui manquaient de moyens financiers, matériels adéquats et d'une main d'œuvre qualifiée, ce qui implique que la dégradation de l'environnement en général par l'existence des décharge sauvages et de l'environnement urbain en particulier était attendu à cette époque.

C'est à base de cette crise indéniable que les pouvoirs publics ont mis en place des moyens législatifs afin de remédier à tous types d'impact pouvant être générés par les déchets. Cette volonté s'est concrétisée par la promulgation de la première loi 1983 relative à l'environnement ou on a mentionné la question des déchets, mais hélas la prolifération des déchets et des décharges sauvages continuaient à apparaitre. Cela implique que l'élimination des déchets et la réduction de leurs impacts sur la santé humaine et sur l'environnement ne se limite pas à un texte de loi, par contre il réside dans une autre dimension de responsabilité et de consciences.

Deuxième phase

Au début du XXI^{ème} siècle et après avoir ratifié plusieurs conventions internationales à propos de la protection de l'environnement, l'Algérie a manifesté une grande volonté pour la valorisation de son patrimoine naturel par sa protection, cette manifestation s'est traduite par une panoplie de loi et de plan, dans le but de rattraper tant de retard qu'elle accusé depuis et de s'inscrire dans une nouvelle démarche de durabilité qui caractérise le monde entier.

Dans ce même contexte et en matière de déchets l'Algérie a adopté une stratégie intégrée de gestion des déchets municipaux(PROGDEM), ainsi elle a déployée plus de moyens matériel et financier afin de réaliser ce programme jugé apte à faire sortir tout le pays de la crise et impacts générés par la prolifération des déchets. Et malgré, les déchets dans les villes algériennes persistent toujours. Faute de quoi et faute de qui ?

I. La gouvernance

Introduction

La notion de la gouvernance dépend étroitement du paradigme auquel la réponse se réfère. Concept flou, mais pourtant étymologiquement ancien, la notion très en vogue de gouvernance semble aujourd'hui être mobilisée afin de **«légitimer de nouveaux rapports entre la politique et l'économie»²⁷**.

La référence de cette notion est devenue depuis quelques années inévitables lorsqu'il s'agit d'évoquer les mécanismes de décision ou les modes de régulation dans des environnements complexes, ainsi, elle s'est imposée pour caractériser l'ère contemporaine comme le symbole d'une nouvelle modernité dans les modes d'action publique.

L'appropriation de cette notion par différents courant de pensée fait que le terme de « gouvernance » revêt aujourd'hui de multiples significations et se prête à multiples usages.

Le terme est ainsi associé à tout type de politique publique ou privée et décline en fonction des différentes échelles territoriales d'intervention ; internationale, nationale et locale.

Sont ainsi définies et étudiées les notions de gouvernance de l'emploi, de gouvernance des politiques monétaires, de gouvernance des entreprises, de gouvernance locale, de gouvernance mondiale, de gouvernance urbaine, pour ne citer que ces quelques exemples. Ces diverses approches renvoient en fait à des convictions idéologiques différentes, voire même opposées.

Compte tenu de sa nouveauté, il existe des opinions différentes sur sa signification. Pour certains, gouvernance est un synonyme de « gouvernement ». Or, cette confusion terminologique peut avoir des conséquences déplorables.

Etant donné que la signification la plus communément répandue à propos de la notion de gouvernance s'intéresse aux modes de régulation et de résolution des situations complexes, mais assimiler gouvernance à gouvernement peut limiter la manière de concevoir les problèmes et nous empêcher de voir l'éventail des stratégies disponibles pour les régler.

²⁷ Jean-Pierre Gaudin, Pourquoi la gouvernance ?, Paris, Presses de la FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, 2002, p.11.

Bref, la confusion de la terminologie en rapport avec la gouvernance peut avoir d'importantes conséquences pratiques : elle peut affecter non seulement la définition d'un problème, mais aussi l'analyse de la manière de le résoudre.

Pour munir à bien notre thèse qu nous avançons dans cette partie, réservée principalement au concept de gouvernance, et afin de bien saisir sa signification il s'avère que la révision du parcours qu'a connu ce concept est incontournable.

I.1. Aperçu historique du concept de gouvernance

Étymologiquement, le mot gouvernance proviendrait des mots grecs « kyberman » et « kybernetes » qui signifient respectivement « naviguer » et « piloter ». Il implique donc la conduite ou l'utilisation d'un mécanisme quelconque afin d'assurer à la société une direction cohérente.

Le terme gouvernance a été attesté au XIII^e siècle au sens de « gouvernement ». Mais, plus tard, son sens a évolué et varie actuellement selon qu'il soit utilisé par les institutions internationales, les gouvernements ou la société civile.

Le mot gouvernance trouve son origine dans la langue française, au XIII^e siècle. Sa signification va ensuite évoluer en fonction, d'une part, des transformations historiques des sociétés qui vont l'employer, mais aussi, d'autre part, de ses migrations transfrontalières, et principalement transatlantique.

Mais il faut remonter plus de deux siècles en arrière pour trouver les racines du mot, L'usage traditionnel du mot anglais « Governance » dans son sens d'exercer l'autorité dans un domaine donné, gestion efficace d'organisation et d'activité en fait un synonyme de « Government ».

La confusion des termes de gouvernance, et gouvernement, ne semblaient pas véritablement distincts sur le plan sémantique. Renvoyant tous à la métaphore du gouvernail d'un navire, ces notions signifiaient **«l'action de piloter quelque chose»²⁸**.

²⁸ Jean-Pierre Gaudin, op. Cit. p.27

La chute de l'Ancien Régime a entraîné l'obsolescence du mot « gouvernance » qui ne s'est plus maintenu que dans quelques domaines.

En 1859, l'ingénieur Joseph Farcot, inventa le servomoteur. La force de la vapeur faisait avancer les vaisseaux, mais c'était toujours les bras des matelots qui manœuvraient le gouvernail. Joseph Farcot eut l'idée d'appliquer l'action de la vapeur sur le piston du gouvernail à partir d'une information prélevée sur la position de celui-ci. Grâce à cette invention, les vaisseaux devinrent maniables à l'aide d'une simple roue de commande.

C'était la première réalisation cybernétique, selon le terme préconisé par Ampère pour désigner la science qui étudie les mécanismes de communication et de contrôle dans les machines et chez les êtres vivants.

Le terme « cybernétique » eut son heure de gloire en France, au début de l'ère informatique, il était inclus dans l'acronyme de l'AFCEC : société savante qui regroupa de 1968 à 1998 les informaticiens français. Aujourd'hui, ne subsiste que le radical « cyber » dans plusieurs dérivés : cybercafé, cybernaute, cyberspace.

C'est l'avatar anglais « governance » qui est revenu en force, il y a une quinzaine d'années, par les discours des économistes et politologues anglo-saxons ; il a infiltré les institutions internationales : Nations-Unies, Banque mondiale, pour caractériser une nouvelle manière de gouverner.

Par rapport à son ascendant français, le mot anglais est porteur de deux préoccupations supplémentaires :

- Il se démarque nettement du « Gouvernement » mot qui caractérise une institution statique;
- Il sous-tend un nouveau mode de gestion des affaires publiques, fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (national, mais aussi local, régional et international)

Les francophones ont, naturellement, traduit « governance » par « gouvernance » en redonnant une nouvelle jeunesse et de nouveaux sens à un terme relevé de la désuétude.

Il a été régénéré et réapproprié par la vision économique, plus particulièrement par les économistes américains dont Ronald Coase qui a publié en 1937 un article intitulé « the nature of the firm » dans lequel il explique que la firme émerge car ses modes de coopération

interne permettent de réduire les transactions générés par le marché ; la firme s'avère plus efficace que le marché pour organiser certains échanges, ce que nous pouvons retenir de cette explication est le sens que l'auteur donnait au concept de gouvernance «corporate Governance », traduit en français par « gouvernance de l'entreprise ».

Le terme «corporate Governance », qu'on peut traduire par gouvernance d'entreprise, est utilisé dans les milieux d'affaires américains pendant des années 80.

Soulignant qu'une autre approche de la gouvernance dans le contexte de l'entreprise ou «corporate Governance » a été développée par Frederick Winslow Taylor à la fin du 19^{ème} siècle, lors de la publication en 1915 de son œuvre ; l'organisation scientifique du travail. Une approche nommée le taylorisme par rapport à son auteur.

Intéressé par des conflits sociaux liés au partage de la valeur ajoutée à la fin du dix-neuvième siècle, Frederick Winslow Taylor a cherché à améliorer la productivité des ouvriers grâce à une approche méthodique : l'organisation scientifique du travail ou OST.

Ayant comme cause de la faible productivité, « la flânerie » des ouvriers qui considèrent qu'une allure de travail plus rapide n'apportera aucun avantage supplémentaire. Le freinage devient ainsi une stratégie et les employeurs n'ont aucun moyen de contrôler sérieusement le temps nécessaire à la production

La principale originalité de sa démarche réside dans la division verticale du travail, c'est-à-dire la stricte séparation entre la conception des tâches par les ingénieurs et leur exécution par les ouvriers.

Avant Taylor, les ouvriers concevaient eux-mêmes leurs méthodes de travail, ce qui se traduisait par une productivité souvent perfectible.

Avec l'application du taylorisme et les gains de productivité qu'il a permis, les ouvriers ont vu leur rémunération fortement augmenter, alors que les prix des produits industriels ont baissé, ce qui a permis à un plus grand nombre de clients de les acquérir. Cependant, les ouvriers ont payé ces progrès au prix d'une dépossession de leur expertise, désormais élaborée par les ingénieurs.

Les bases de la théorie taylorienne se présentent comme suit²⁹ :

1. La maîtrise des temps opératoires : Taylor préconise de chronométrer chaque tâche et de déterminer le temps minimum nécessaire pour réaliser cette tâche.

2. La maîtrise des méthodes de travail : Le processus de travail est décomposé en opérations élémentaires. Les opérations inutiles sont supprimées et, pour chaque opération conservée, la meilleure méthode est sélectionnée.

3. La prescription des tâches : A partir de l'étude des temps et des méthodes, le contenu précis de chaque activité est défini. Ainsi, chaque ouvrier se voit affecté une tâche précise, à exécuter dans un temps prescrit et selon un mode opératoire imposé.

Pour Taylor, le rôle de l'encadrement consistait à indiquer aux employés la meilleure manière de réaliser une tâche, de leur fournir les outils et formations appropriés, et de leur délivrer des objectifs et incitations en vue d'atteindre la performance.

Sa méthode consiste en une organisation rationnelle du travail qui est divisé en tâches élémentaires, simples et répétitives, confiées à des travailleurs spécialisés.

L'objectif du taylorisme est d'obtenir la meilleure productivité possible des agents au travail et une moindre fatigue. Son organisation est confiée à un Bureau des Méthodes qui décompose le travail en opérations élémentaires qui sont étudiées, mesurées et chronométrées.

Le taylorisme est l'une des composantes du travail à la chaîne qui a été mis en place dans l'industrie automobile par Henry Ford (fordisme).

Le terme post-taylorisme est utilisé pour désigner une organisation de travail qui, sous diverses formes, permet aux travailleurs de participer aux décisions relatives à la production, ce qui a donné au concept de gouvernance un autre sens mais à part de celui de l'organisation de la manière de mener des opérations de production à l'intérieur de l'entreprise, mais celui de participation.

²⁹ Michel Pouget, « TAYLOR ET LE TAYLORISME », 1998 Editions Que sais-je, p 2

Le système de la hiérarchie fonctionnelle consiste en une multiplicité de lignes hiérarchiques. Selon Taylor, l'ouvrier doit avoir autant de chefs spécialisés que l'on peut distinguer de fonctions différentes impliquées par son travail: un pour son rythme de fabrication, un pour ses outils, un pour ses affectations.

La réussite du taylorisme dans le domaine de l'organisation de l'entreprise peut se mesurer par sa grande diffusion par plusieurs pays à savoir les États-Unis d'Amérique et la France.

Au sens d'aujourd'hui, la notion de gouvernance³⁰ réapparaît à l'intérieur d'un courant de pensée assez hétéroclite au début des années 1990, qui entend redéfinir les processus classiques de prise de décision en tenant compte de la multipolarité naissante au sein d'un monde en pleine transformation.

En fait, avec la chute du mur de Berlin qui symbolisait la fin du monde bipolaire, il semblerait que l'État ait perdu son caractère central dans l'action politique, et ce dans trois domaines essentiellement : les relations internationales, les régulations économiques et le rapport aux pouvoirs locaux.

Dans ce contexte de crise de l'État moderne, il est apparu nécessaire de repenser les rapports entre les différents acteurs, que ce soit au sein des entreprises, dans les États nationaux ou dans le système mondial.

Cette nouvelle approche en termes de partenariat, de pluralité d'acteurs et de pouvoirs multi-centrés, rejette l'analyse classique des rapports de pouvoirs conçus sur le mode de la verticalité entre des autorités ordonnancées de manière hiérarchique.

Elle privilégie plutôt l'analyse en réseaux, au sein desquels une pluralité d'acteurs échangent et interagissent sur le mode de la coopération ou de la concurrence, ce qui implique une nouvelle forme procédurale à la fois de la prise de décision mais aussi de l'action publique. Il a donc été nécessaire de repenser la manière de gouverner et le rapport entre l'État et la société.

La réapparition du concept de gouvernance, sous les feux directs de la rampe sur la scène internationale, sera le fait de la Banque mondiale au tournant des années 1990.

³⁰ Raphaël CANET, Conférence prononcée dans le cadre du Séminaire *Les nouveaux modes de gouvernance et la place de la société civile*, organisé par le Service aux collectivités de l'UQAM 2004
P 3

Pour la Banque mondiale, dont la stratégie des années 1980 de libéralisation des pays placés sous ajustements structurels ne procurait que des résultats très mitigés sur le plan économique, mais qui, par contre, commençait à susciter de plus en plus de critiques de la part des populations et des organisations non gouvernementales, la notion de gouvernance est apparu comme le moyen de redonner de la légitimité à ses interventions.

En surfant sur la vague du New Public Management néolibéral imposant privatisation, décloisonnement entre les secteurs public et privé, limitation de la dette, frein à la croissance des dépenses publiques et cure d'amaigrissement de l'État, La BM à usé de la gouvernance afin *«de mettre ensemble [...] le souhait de travailler directement avec des organisations sociales ou des responsables politiques de proximité et la volonté de mettre les bureaucraties administratives à l'école du management. Soit, tout à la fois la rigueur gestionnaire et le supplément d'âme participatif»*³¹.

En fait, en axant sa conception de la gouvernance, ou de la bonne gouvernance, autour des mots clés de l'efficacité, de la responsabilisation, de la participation et de la transparence, la Banque mondiale cultive ce que **Bonnie Campbell** appelle un **«managérialisme populiste»**³² qui s'articule autour d'une approche technique de la chose publique, et une réduction de l'État à la seule fonction de garant d'un régime de droits permettant le plein épanouissement du marché et le respect de la propriété privée.

Progressivement, à partir de 1995, les autres agences internationales onusiennes (CNUCED, UNESCO, OCDE, OMC, FMI) vont recourir elles aussi à ce concept de gouvernance. Pour ces organisations internationales qui souffrent de déficit démocratique et son souvent taxées de trop technocratique, la gouvernance apparaissait comme une source nouvelle de légitimité et de démocratisation.

I.2. Les champs de la gouvernance³³

La gouvernance concerne tous les organismes : entreprises industrielles et commerciales, collectivités publiques et politiques, institutions sociales, associations. La gouvernance

³¹ Jean-Pierre Gaudin, *op. Cit.*, p.69

³² Bonnie Campbell, «Gouvernance : un concept apolitique ?», Communication prononcée lors du Séminaire d'été du Haut Conseil de la coopération Internationale, Dourdan (France), 29 août 2000

P
11

³³ Alain Coulon Genèse et périmètre de ce nouveau concept « gouvernance », in la Lettre d'ADELI n° 67, 2007 p6

accorde aux groupes humains qui missionnent ces organismes un droit de regard sur leur fonctionnement.

La gouvernance d'un organisme :

- définit les orientations stratégiques ;
- s'assure :
 - de l'atteinte des objectifs,
 - de la maîtrise des risques,
 - de l'utilisation responsable des ressources

I.2.1. Gouvernance politique

Dans les sociétés démocratiques, la gouvernance coordonne les activités des différents acteurs qui peuvent avoir des visions et des rôles antagonistes pour rendre l'action publique plus lisible, plus efficace.

La gouvernance politique orchestre la régulation sociale dans les différentes instances gouvernementales : du niveau local au niveau mondial.

I.2.2. Gouvernance économique

La gouvernance économique régit l'ensemble des moyens (organisation, règles de gestion, informations, contrôles) qui garantissent le respect des intérêts des clients d'un organisme et la prise en compte de leurs expressions.

I.2.3. Gouvernance stratégique

La gouvernance stratégique propose aux administrateurs des organismes des principes et des pratiques, pour élaborer, au sein des instances dirigeantes, un plan d'actions de maîtrise des évolutions.

I.2.4. Gouvernance urbaine.

ASCHER, F nous explique que la gouvernance urbaine est ; « *Un système de dispositifs et de modes d'action qui associe aux institutions des représentants de la société civile, pour élaborer et mettre en œuvre les politiques et les décisions publiques* »³⁴

³⁴ ASCHER, F. 2004. Les nouveaux principes de l'urbanisme, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
P 97

I.3. Les indicateurs de gouvernance³⁵

La banque mondiale définit la gouvernance comme l'ensemble des mécanismes qui orientent l'exercice du pouvoir dans un pays.

Il s'agit notamment des modalités selon lesquelles les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés, de la capacité du gouvernement de formuler et d'appliquer efficacement des politiques saines, et du respect manifesté par les citoyens et l'État pour les institutions qui régissent les interactions économiques et sociales entre eux.

Les Indicateurs de gouvernance dans le monde mesurent six grandes dimensions de la gouvernance, rendant compte des principaux éléments de cette définition :

1) Expression et responsabilisation :

Mesure la possibilité pour les citoyens d'un pays de participer au choix de leurs gouvernants, ainsi que leur liberté d'expression, leur liberté d'association, et la liberté de la presse.

2) Stabilité politique et absence de violence ou de terrorisme :

Mesure la probabilité de voir le gouvernement déstabilisé par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme.

3) Efficacité du gouvernement :

Mesure la qualité des services publics, les capacités de la fonction publique et son indépendance à l'égard des pressions politiques, et la qualité de la formulation des politiques.

4) Qualité de la réglementation :

Mesure la capacité du gouvernement d'assurer des politiques et des réglementations bien pensées permettant au secteur privé de se développer et encourageant ce développement.

5) État de droit :

Mesure la confiance dans les règles de la société manifestée par les agents, et leur respect de ces règles, notamment la qualité des mesures d'application des contrats et des droits de propriété, de la police et des tribunaux, ainsi que la probabilité d'activités criminelles et de violence.

6) Lutte contre la corruption :

³⁵ Banque mondiale « Governance matters », 2008
p 2

Mesure l'ampleur de l'exercice du pouvoir public pour l'enrichissement privé, y compris les formes mineures et majeures de corruption, ainsi que la mainmise des élites et des intérêts sur l'État.

I.4.Définition du concept de « gouvernance »

L'appropriation du concept de gouvernance par plusieurs courants, a fortement participé à l'enrichissement de sa signification, aujourd'hui le concept revêt de diverses interprétations et des usages différents.

Pour Jean Pierre Gaudin, elle signifie ; *« La relativisation de la puissance publique à différents niveaux, local, national et international »*³⁶. Ainsi il a défini comme : *« tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières. »*³⁷

Ali Kazancigil explique que ; *« La gouvernance favorise ainsi les interactions État-société, en offrant un mode de coordination horizontal entre partenaires intéressés par l'enjeu , autorité publique, entreprises, groupes de pression, experts, mouvements de citoyens, associations de consommateurs pour rendre l'action publique plus efficace... »*³⁸

Quand a Kooiman. J ; *« La gouvernance veut être un complément aux concepts de démocratie délibérative et dialogique en incluant, dans la logique gouvernementale, des dispositifs innovateurs qui permettent une nouvelle dynamique interactive de gouvernance partagée et démocratique ... »*³⁹

Alors que, et selon Isabelle GUISNEL, la gouvernance est ; *« le processus par lequel une société se pilote et se dirige »*⁴⁰

³⁶ Jean-Pierre Gaudin, op. Cit.,
P.11

³⁷ Idem.

P 43

³⁸ Ali Kazancigil, «La gouvernance : itinéraires d'un concept», dans Javier Santiso, À la recherche de la démocratie. Mélange offert à Guy Hermet, Paris, Karthala, 2002
.128. p

³⁹ Kooiman, « Governance. A Social-political Perspective » 2002

p 77

⁴⁰ Isabelle GUISNEL, « les indicateur de bonne gouvernance : fabrique et pratique », in séminaire régional sur la gouvernance au Sud, CONTONOU BENIN

P 2

Car le PNUD de 1997 (Programme des Nations Unies pour le Développement) la traduit ainsi ; « *La gouvernance peut être considérée comme l'exercice du pouvoir économique, politique et administratif pour gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, processus et institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, s'acquittent de leurs obligations et arbitrent leurs différends* »⁴¹, là il s'agit bien en fait de principes et de pratiques démocratiques, sans que le terme soit évoqué.

La gouvernance revêt aussi les principes du fait démocratique, que Alexis de Tocqueville précise ; « *la démocratie ne donne pas au peuple le gouvernement le plus habile mais elle fait ce que le gouvernement le plus habile est impuissant à créer : elle répond dans tout le corps social une inquiète activité, une force surabondante, une énergie qui n'existent jamais sans elle ...* »⁴², pour expliquer à certains qui se prennent pour des libéraux mais qui sont hantés par le danger du développement des libertés politique, mus par la peur des masses et qui sont tous disposés à renforcer le pouvoir gouvernemental pour maintenir l'ordre.

Pour ne citer que celles-là, le concept de gouvernance renvoie essentiellement aux manières de décider l'entreprise d'une action, une manière qui puise son fondement à partir d'autres concepts ; partenariat, participation, interaction, concertation, démocratie et transparence.

I.5. Les dimensions de la gouvernance⁴³

Dans sa tentative de construction d'une théorie de la gouvernance, Guerry Stocker formule cinq (5) propositions mettant en lumière différentes dimensions entourant le concept à savoir :

1) La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institution et d'acteurs qui n'appartiennent pas à la même sphère gouvernementale ;

⁴¹ Traduction de la définition suivante: « Governance can be seen as the exercise of economic, political and administrative authority to manage a country's affairs at all levels. It comprises the mechanisms, processes and institutions through which citizens and groups articulate their interests, exercise their legal rights, meet their obligations and mediate their differences ». Cette définition est proposée dans le document suivant : UNDP (January 1997). Governance for Sustainable Human Development, New York: UNDP Policy Document, p. 2-3.

⁴² Alexis de Tocqueville « de la démocratie en Amérique, T 1 », préface de Saïd Chikhi, ENAG, 1991
P 16

⁴³ Guerry Stocker « governance as a theory :five propositions »,international Social Science Journal, mars 1998, p 17-28

2) En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de la politique sociale et économique ;

3) La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;

4) La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ;

5) La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'Etat.

Par déduction, chacune de ces cinq dimensions insiste sur le principe de faire perdre à l'Etat la jouissance de la pratique de centralité dans le processus de développement et de mise en place de la politique publique.

I.6. La notion de bonne gouvernance

Aujourd'hui on ne peut évoquer le concept de gouvernance sans lui ajouter l'adjectif « bonne », l'expression « bonne gouvernance » comprend deux termes : l'adjectif qualificatif « bonne » et le substantif « gouvernance ». Ce substantif vient de l'anglais « governance » qui désigne le mode de gestion des affaires publiques.

Lorsque cette gestion est bien faite, on parle de bonne gouvernance ; au cas contraire, on parle de mauvaise gouvernance ou de mal-gouvernance.

Pour ce qui est du contenu concret de cette bonne gestion et des affaires publiques en question, il y a lieu de souligner deux faits⁴⁴ :

I.6.1.L'institution concevant l'expression de bonne gouvernance(BG) :

La Banque mondiale(BM) cette institution, peut-être par souci de fidélité à ses statuts dont l'article 4 (section 10) l'enjoint de ne pas s'immiscer dans les affaires politiques de ses membres et de s'en tenir aux seules considérations économiques, revendique une conception purement économique de la BG.

Dans son entendement, celle-ci se ramène tout simplement à une gestion économiquement saine, transparente, et efficace des deniers publics, une conception dite technico-gestionnaire, parce que mettant en avant le seul critère d'efficacité des modes de gestion économique sans

⁴⁴ Malick TAMBEDOU « BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT » Dakar RADDHO Mai 2004, p5-6

considération aucune de l'environnement sociopolitique dans lequel s'inscrivent ces modes de gestion, se réduit ainsi à une approche exclusivement financière et comptable de la BG : gérés d'une façon économiquement saine, transparente, et efficace, l'argent public et celui mis à la disposition des Etats par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux devraient déclencher une dynamique de croissance et de développement.

L'ajustement que la BM prône dans ce cadre est, par conséquent, un ajustement purement économique ; de même, la BG visée est une BG économique.

Mais les questions économiques, en tant qu'elles sont culturellement, socialement et, surtout, politiquement situées, ne peuvent pas être traitées ex nihilo, c'est-à-dire sans considération du contexte et de l'environnement dans lesquels elles baignent et avec lesquels elles entretiennent des rapports dialectiques positifs ou négatifs.

I.6.2. La revendication de faits démocratiques

C'est pour avoir compris le premier fait, qu' au début des années 1990, les bailleurs de fonds bilatéraux et les dirigeants des mouvements subsahariens de revendications démocratiques ont repris à leur compte et popularisé la notion de BG dans le cadre d'une conception nouvelle, qui transcende celle de la BM.

Selon cette deuxième conception, la BG, ce n'est pas seulement une question de gestion économique rigoureuse ; elle postule également et surtout un régime politique fondé sur la démocratie libérale et l'Etat de droit.

En d'autres termes, elle suppose le pluralisme idéologique, le multipartisme, la séparation des pouvoirs, le suffrage universel, l'égalité juridique des citoyens, le respect des droits de l'homme, une justice indépendante, un Etat libéral, la possibilité juridique pour les citoyens d'attaquer l'Etat et ses démembrements en justice, la transparence dans la gestion des affaires publiques, l'association des populations à cette gestion (notamment par le moyen de leur consultation et de la décentralisation administrative), la responsabilité (dans le sens anglais de « accountability », c'est-à-dire de l'obligation de rendre des comptes), la lutte contre la corruption.

Cette deuxième conception consacre ainsi un élargissement de la notion de BG, et cet élargissement va dans le sens de la politisation du concept. La BG recherchée ici, c'est la BG démocratique, laquelle se situe au plan politique.

En somme, avec cette conception, l'ajustement politique vient s'ajouter à l'ajustement économique pour le compléter et en assurer la réussite.

I.6.3. Les éléments essentiels de la bonne gouvernance

Le sens que les institutions internationales accordent à la notion de bonne gouvernance touche les aspects suivant⁴⁵ :

- L'Etat de droit.
- La démocratie.
- L'exigence de la transparence et de la responsabilité dans divers aspect de la vie publique et privée.
- Une gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de la décision.
- La gestion efficace des ressources publiques.
- La lutte contre la corruption.

D'une manière générale la « bonne gouvernance » impose que les rouages de l'organisme évitent aux intérêts des mandataires (les agents de cet organisme) de prendre le pas sur ceux des mandants dans un esprit de transparence démocratique.

I.6.3.1. La démocratie socle de la gouvernance⁴⁶

La démocratie au sens large renvoie essentiellement à la transparence, la participation et à l'exercice du principe d'égalité à l'intérieur de la société, c'est ce que le fondement de la notion de la gouvernance prévoit en tant que processus de gestion des affaires d'une communauté, car cette conjugaison de démocratie et gouvernance nous émane à comprendre que la démocratie est l'essence même du ce processus. Pour qu'une gouvernance soit démocrate, un ensemble de mérites doivent être pris en considération à savoir :

⁴⁵ Bernard Conte « la bonne gouvernance néolibérale », cours fait à Bourdeaux4, 2003

p2

⁴⁶ Rapport du Haut Conseil de la coopération internationale de la République française Sur« GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET COOPERATION INTERNATIONALE », septembre 2002

p 17

- **La gouvernance démocratique ne préjuge pas du lieu ou de la nature du mode de décision réel :** La décision découle d'un long processus d'interactions où les acteurs institutionnels ne sont pas les seuls maîtres du jeu. Elle part du postulat que le jeu est ouvert.

- **La gouvernance démocratique intègre ainsi, dans le processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, une multitude d'acteurs :** qui ne relèvent pas exclusivement de la sphère politique et administrative. Certains jouent d'ailleurs clairement le rôle de contre-pouvoirs par rapport aux gouvernements, manifestant par-là une forme de résistance de la société au pouvoir.

- **La gouvernance démocratique évoque des processus plutôt que des institutions ;** elle désigne des modes de gouvernement et de résolution des conflits par la négociation et l'accommodement des intérêts.

Elle invite les praticiens du développement à focaliser leur attention non pas simplement sur les structures, mais aussi et surtout sur les jeux d'acteurs, sur les groupes d'intérêts et sur leurs interactions.

C'est aussi se donner les moyens de rendre compte des formes concrètes de l'intervention des pouvoirs publics au quotidien. De ce point de vue, la gouvernance démocratique présente un aspect analytique : elle permet de décrire la situation telle qu'elle est.

- **La gouvernance démocratique permet de comprendre comment s'élabore ce que les spécialistes des politiques publiques nomment un "référentiel commun" :** qui oriente ensuite l'action d'un gouvernement, d'un ministère, d'une municipalité ou d'un comité de quartier.

De ce point de vue, la gouvernance présente un aspect normatif : elle permet de décrire la situation telle qu'elle devrait être.

- **La gouvernance démocratique, concept "mou" et "attrape-tout", peut s'adapter à des situations institutionnelles variées :** Elle ne préjuge pas de la nature du régime qui l'applique, unitaire ou fédéral, démocratique ou autoritaire

I.6.4. Le mythe de la gouvernance en Algérie

Indépendante depuis cinquante ans, l'Algérie a connu une série de mutations sociopolitiques et économiques plus au moins importantes, elle a vécu depuis son indépendance sur une base de socialisme avec un régime à parti unique centralisé et

autoritaire pour la construction de l'Etat nation correspondant à l'Etat-providence au nom de l'unité nationale.

Le parti unique devait servir de paravent de la pluralité, la diversité et la conflictualité de la société algérienne.

Ceci ne veut pas dire que la société civile n'existait pas, les organisations de masses étaient bel et bien présentes (UNJA, UGTA, UNFA ...etc.) mais elles étaient façonnées au moule du parti unique.

Cet état des choses perdura jusqu'à l'explosion populaire d'Octobre 1988 due à la crise économique des années 1980 conjuguée à l'érosion d'une légitimité historique incapable de répondre aux nouvelles aspirations de la société.

L'embarras de la crise économique et la révolution populaire étaient à la base de la refonte du système politique et économique, en passant d'un système politique régi par le parti unique au multipartisme et d'une économie dirigée à une économie de marché.

C'est la constitution de 1989 qui consacre la pluralité et l'égalité de condition morale, car l'article 39 prévoit « les libertés d'expression, d'association, et de réunion sont garanties au citoyen ». La conséquence en est la profusion d'associations dont le nombre n'a pas cessé d'augmenter depuis 1991 pour atteindre aujourd'hui environ les 80 000 associations à l'échelle nationale.

La révision constitutionnelle de 1989 s'inscrit dans une nouvelle optique, celle de la décentralisation, qui a pour objet de doter les collectivités locales d'une autonomie financière et morale dans la gestion des affaires publiques à son niveau.

La volonté de promouvoir cette institution locale s'est concrétisée par la promulgation d'un nouveau code communal (loi 08-90), accompagner d'un fait de vouloir instaurer un Etat de droit et plus démocratique, et cela par le biais de faire participer la société civile et les citoyens aux processus de décision relevant de leur commune.

Car l'article 19 (voir annexe n° hm) de la loi relative à la commune stipule que toutes les délibérations sont publiques, ou bien ouvertes au grand public sauf dans deux cas à savoir :

- ❖ La tenue d'un conseil de discipline

❖ La discussion des affaires sécuritaires

C'est ce qui permet aux différents acteurs de prendre part au processus de prise de décision concernant leur circonscription.

Une autre dimension de participation de la société civile et des citoyens et autres acteurs, dans la mise en place d'une politique urbaine à l'échelle locale (commune), se réalise pendant l'élaboration des deux instruments d'urbanisme en l'occurrence (PDAU) et (POS) qui doivent être soumis à une enquête publique.

Intéressé par la participation des différents acteurs au processus de prise de décisions, et afin d'instaurer les principes de la gouvernance, qui dominent les débats du siècle, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif juridique unique en son genre, permettant ainsi l'incitation de toutes les parties de prendre part aux affaires de leurs ville.

Et ce par la promulgation de la nouvelle loi (06-06) d'orientation de la ville, qui consacre une grande partie aux faits de participation et de concertation, car les articles suivant expliquent la volonté des autorités de concrétiser ces faits.

L'article 02 : (voir annexe nok) de cette loi stipule que les principes généraux de la nouvelle politique de la ville sont :

- **La coordination et la concertation :** qui ; selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'état et des arbitrages communs.

- **La gestion de proximité :** qui ; selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédures destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrent le développement humains : selon lequel l'homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.

- **La bonne gouvernance :** qui ; selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.

- **L'information** : qui, selon laquelle les citoyens sont informés, de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et ses perspectives.

L'article 11 : réservé aux modes de gestion, a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers :

- La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville.

L'article 17 : stipule que ; conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier. L'état veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

L'article 26 : stipule la création de l'observatoire national de la ville qui a pour une de ses missions ; la proposition au gouvernement, d'un cadre d'action permettant de promouvoir la participation et la consultation du citoyen.

Conclusion

Ce que nous pouvons retenir à partir de cette lecture du concept de gouvernance, est que malgré le parcours riche en significations et interprétations que ce concept a su connaître dans le temps et l'espace et à travers des techniques diverses, le mot « gouvernance » n'échappe pas à son origine maritime ; savoir naviguer.

Savoir naviguer, c'est fixer son cap, connaître les écueils du parcours, anticiper les variations météorologiques, maîtriser le fonctionnement de son bateau, acquérir et conserver la confiance de l'équipage et des passagers.

Bien gouverner = savoir naviguer

Ainsi, la gouvernance n'est pas une fin en soit, elle est un processus démocratique de gestion de tout type de situations, qui ouvre le champ à la participation des plusieurs acteurs de la société, mais aussi il réclame pour sa pratique l'essence du devoir des consciences à ne pas se méfier des affaires de leur société.

Pour le cas de l'Algérie, le discours à propos de la gouvernance est plein d'ambigüité et parfois paradoxal, du fait que le corpus législatif permettant son exercice et son aboutissement existe, tandis que le degré de participation de la société civile et du citoyen aux affaires publiques reste minime. Une situation qui vaut tant de réflexions et d'investigation.

II. le développement durable

Introduction

L'émergence de la notion du développement durable qui domine tous les débats scientifiques du XIX siècle apparait comme une coopération mondiale, s'intéressant à des questions environnementales pour tenter de remédier à la crise écologique et ses menaces sur l'humanité.

L'environnement qui était la source de satisfaction des besoins de l'être humain depuis son existence, s'est transformé aujourd'hui à un danger qui ne cesse d'inquiéter, un état alarmant de dégradation de l'environnement qui peut s'expliquer par une exploitation irraisonnée des ressources naturelles par l'être humain.

Une pratique prédatrice que le philosophe **Maslow**, nous explique à travers la pyramide des besoins que l'homme contente ses nécessités d'une manière graduelle, ce qui signifie l'avidité illimitée de la nature humaine envers ses besoins.

De ce fait, la dégradation de l'environnement est due essentiellement au mode d'interaction en déséquilibre entre l'homme (consommateur) et la nature (producteur), qui lui-même est du à l'accroissement démographique et économique d'une part, et aux lacunes et défaillances des modes de progrès d'autre part.

KERDOUN A, nous explique que, « *L'activité humaine est la première source des problèmes globaux d'environnement* »⁴⁷

Les répercussions de toutes ces pratiques sur la nature furent ressenties au début du XX siècle, et font constat de l'état de dégradation de l'environnement globale, cette décadence aléatoire préconise une revalorisation appropriée de la planète, et cela par le partage de responsabilité entre chaque individu afin d'assurer la persistance saine de l'environnement que nous offrons aux générations futures.

C'est à partir de ce constat que prend les racines et principes la réflexion novatrice dite « développement durable » dont l'objectif primordiale est de faire face aux aléas que la nature

⁴⁷ KERDOUN A., *Environnement et développement durable: « enjeux et défis »*, préface de BOUGUERRA M.-L., PUBLISUD, 2000, p. 5.

nous redonne, cette tendance a pris de l'ampleur à partir de l'élaboration du rapport de *Brundtland* 1987 sous l'expression « notre avenir à tous ».

II.1.Genèse et origine du concept du développement durable

Le développement durable n'est pas récent : la recherche d'un équilibre entre protection de l'environnement et développement économique et social a été depuis longtemps au centre des préoccupations et des réflexions.

Pour saisir l'émergence de cette nouvelle idéologie du développement durable dans sa globalité (économiques, sociologique, écologique), il nous est apparu nécessaire qu'une démarche chronologique s'instaure. Elle nous permettra de retracer à travers le temps quelques interprétations qui l'entourent, et qui nous servent d'éléments fondamentaux pour sa compréhension et son explication.

Concept aujourd'hui dominant, le développement durable connu selon la définition proposée en 1987, par la commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le *Rapport Brundtland*, est : « **un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** »⁴⁸, peut se traduire par la volonté d'une réconciliation entre les réflexions (économiques, sociales et environnementales) dites les trois piliers du développement durable.

Tout au long de l'histoire, il y a eu une promotion et une apparition d'idées appelant à l'usage modéré des ressources naturelles. Il s'agit par exemple des philosophes de la nature chez les anciens grecs, des fondateurs de l'économie politique, récemment des mouvements sociaux qui tentèrent de théoriser sur le développement durable (Ecologisme, féminisme, Développement intégré, Ecodéveloppement, Développement endogène, etc.). Par ailleurs les mythes d'origine des peuples sont très souvent associés aux éléments naturels, association qui témoigne des liens forts que l'homme a établis avec sa nature.

De sa part et en 1859, le naturaliste allemand Ernst Haeckel a inventé le terme d'« écologie » pour désigner la science des relations entre les organismes vivants et leur univers « domestique » (grec oikos), c'est-à-dire leur milieu naturel, cette expression marque une étape

⁴⁸ CMED, Notre avenir à tous, Éditions du Fleuve / Les publications du Québec, Montréal, 1988 p 47

important dans les études d'interaction entre l'homme et sa nature mais ne constitue pas le début de la protection de l'environnement.

Il faut près d'un siècle pour qu'une prise de conscience environnementale s'introduise, suite à la publication en 1951 du rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sur l'Etat de l'Environnement dans le Monde.

Ce rapport représente une réflexion à la recherche de la réconciliation entre l'activité économique et l'environnement, mais il est peu pris en compte tant par les décideurs des pays industrialisant que les autres attachés, à relever leurs pays respectifs après les conséquences dramatiques de la guerre.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est fondée 1948 lors d'une conférence organisée par l'UNESCO et le gouvernement français à Fontainebleau, dans le but de contribuer à la protection de la nature et des ressources pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Cette période se caractérise par une forte croissance économique et démographique, une situation qui nécessite une prise de conscience de ses impacts tant du point de vue des conséquences environnementales directes (déchets, fumées d'usine, pollution de l'air et des cours d'eau) qu'à plus long terme (épuisement des ressources, surexploitation des systèmes naturels).

Préoccupés par ces données, le Club de Rome, souhaite que la recherche s'empare du problème du devenir de l'humanité, c'est en 1972 que paraît le fameux "rapport", et ce ne sont pas les membres du Club de Rome qui l'ont rédigé, mais une équipe de chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (ou MIT) qui fut constituée pour l'occasion, suite à la demande du Club de Rome.

Il serait donc plus juste d'appeler le document couramment désigné sous le nom de "Rapport du Club de Rome" par son vrai nom : le rapport Meadows (le nom du directeur de l'équipe de recherche était Dennis Meadows).

Le rapport *The Limits to Growth*, traduit en français par "halte à la croissance», intervint à l'apogée de la période dite des Trente Glorieuses, une période de croissance sans précédent dans les pays qui se qualifiaient eux-mêmes de développés et qui laissaient penser que cette

croissance était sans limite imaginable, il dénonce le danger que représente une croissance économique et démographique du point de vue de l'épuisement des ressources, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels.

il précise que ; « *Nous avons la conviction que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial et des conséquences tragiques d'une exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l'émergence de nouveaux modes de pensée qui conduiront à une révision fondamentale, à la fois du comportement des hommes, et, par suite de la structure de la société actuelle dans son ensemble* » ⁴⁹

Alors il lance le slogan « croissance zéro » qui remet en cause la double croissance économique et démographique pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Le rapport est extrêmement significatif parce qu'il prédit des conséquences désastreuses si la croissance n'est pas ralentie. Les pays du Nord critiquent le rapport du fait qu'il ne tient pas compte des solutions technologiques et les pays du Sud en sont outrés parce qu'il appelle à l'abandon du développement économique.

C'est en 1972 à Stockholm que la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain s'organisait, dont le thème, est l'examen des liens entre environnement et développement, elles se sont convaincues qu'il était urgent d'agir face aux problèmes de la détérioration de l'environnement.

Lors de cette assise mondiale, le concept du développement durable commence à se dessiner sous le terme « d'écodéveloppement), il consiste à réconcilier deux approches apparemment antagonistes, celle du développement humain et de l'environnement, et contribue à remettre en cause les modes de développement.

Maurice Strong, alors organisateur de cette conférence, est à l'initiative du concept **d'écodéveloppement** : il introduit un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre.

¹Rapport Meadows cité par Jollivet M., Développement durable : de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la recherche, Elsevier, 2001.

Pour le français **Ignacy Sachs** le concept d'écodéveloppement est ; ***"le moyen de réconcilier le développement humain et l'environnement, indissociables l'une de l'autre, et qui affirme la nécessité de remettre en cause les modes de développement du Nord et du Sud, générateurs de pauvreté et de dégradations environnementales"***⁵⁰.

La Conférence de Stockholm aboutit à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en complément du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les années 1980 permettent au public de découvrir l'existence de pollutions dépassant les frontières, et de dérèglements globaux, tels que le " trou " dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation.

Ce constat fait accentuer l'exigence d'une solidarité planétaire en matière de protection de l'environnement.

C'est en 1987 que de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), créée en 1983 par l'ONU (Commission dite Brundtland, du nom de Mme Gro Harlem Brundtland qui l'a présidée), publie le rapport : **NOTRE AVENIR A TOUS**, dont elle explique que les questions d'environnement et de développement doivent être envisagées ensemble, afin de parvenir à un développement durable constituant une solution unique à un problème unique globale.

Elle consacre le terme de "Sustainable Development», proposé par l'UICN en 1980 dans son rapport sur la Stratégie Mondiale de la Conservation, et successivement traduit en français par 'développement soutenable' puis 'développement durable' ou 'développement viable'.

C'est à partir de ce rapport que la définition qui ancrera les mémoires jusqu'à aujourd'hui le concept du développement durable naquit.

Par ailleurs, le Rapport Brundtland est suivi cinq ans plus tard de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro. Également appelé Sommet de la Terre, cet évènement voit la consécration de la notion

⁵⁰ SACHS I., Stratégies de l'écodéveloppement, Paris, Economie et Humanisme, Ouvrières, 1980 pages 37.

de développement durable par 172 Etats et déclenche sa médiatisation à destination du grand public.

La Déclaration de Rio reprend en préambule celle de Stockholm, et entend lui donner de nouveaux prolongements, elle se base en grande partie sur le Rapport Brundtland, mais modifie considérablement la définition du développement durable.

En effet, alors que le Rapport Brundtland était prioritairement axé sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles, la Déclaration de Rio introduit le triptyque du développement durable.

Le Sommet de la terre de Rio, abouti également à l'élaboration et l'adoption par plusieurs Etats d'un programme d'actions concret pour le XXI siècle nommé « action 21, ou Agenda 21 », où les pays du Nord s'engagent à aider ceux du Sud en leur consacrant 0,7% de leur PNB en échange d'un plus grand respect pour l'environnement.

L'agenda 21 est entendu comme étant un mécanisme primordial, pouvant aider à mettre en place les principes du développement durable à l'échelle locale, national et international.

Le troisième principe du premier chapitre de l'Agenda 21(ou actions 21), explique que ce dispositif aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain.

C'est un programme qui reflète un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement.

La déclaration de Rio notamment son dixième principe se focalise sur les mécanismes qu'elle voyait indispensables à la réalisation de ses objectifs, il stipule que, la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient.

Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision.

Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif a des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

Lors même de cette conférence, plusieurs conventions cadre sont consacrées, nous citons notamment celles relatives ; aux changements climatiques, la biodiversité, la lutte contre la désertification et la déclaration pour la gestion durable des forêts.

Continuant dans la même lancée de protection de l'environnement, les Nations Unies se réunissaient à Kyoto 1997, afin de s'entendre sur l'adoption d'un ensemble de directives, visant à la réduction de l'émission des gaz à effets de serre (ex dioxyde de carbone).

Le Protocole fixait un objectif global de réduction des GES pour l'ensemble des pays industrialisés (presque essentiellement les pays membres de l'OCDE) à 5,2% de moins qu'en 1990. Afin de veiller à l'exécution de cet accord, les Nations Unies mettent en œuvre en 1988 un groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), il réunit des scientifiques de tous les gouvernements de la planète.

Le professeur Bert Bolin, président émérite du Groupe a, par exemple, calculé que si, le Protocole de Kyoto soit respecté par les pays concernés, il ne fait que ralentir la hausse projetée des températures mondiales seulement de 1/10 à 2/10 de degré Celsius d'ici 2050.

Donc le Protocole de Kyoto ne représente qu'une étape modeste pour contrer les changements climatiques à l'échelle mondiale, qui est l'une des problématiques du millénaire, cependant, ce petit pas en avant est menacé par la le degré de sa ratification par les pays les plus concernés par des émissions des GES.

Un autre évènement planétaire rentrant dans les auspices du développement durable a eu lieu cinq ans après celui de Kyoto, il s'agit du sommet de la terre tenue à Johannesburg en 2002, cette assise se présente sous une accentuation de celle qui la précède et une réaffirmation en force de l'ensemble des engagements de Johannesburg à l'égard de ceux de Rio.

Cet engagement recommandé lors du sommet de Johannesburg, constitue un plan⁵¹ de mise en œuvre du sommet pour le développement durable, adopté par l'assemblée générale. Il est pour :

- ✓ *Élimination de la pauvreté.*
- ✓ *Modification des modes de consommation et de production non durables.*
- ✓ *Protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social.*
- ✓ *Santé et développement durable.*
- ✓ *Développement durable pour l'Afrique et autres régions du globe.*
- ✓ *Moyens de mise en œuvre.*
- ✓ *Cadre institutionnel pour le développement durable.*

Après le sommet de la terre de Johannesburg, il y a eu une forte succession de travaux en matière de protection de l'environnement globale et de la promotion du développement dans tous ses états, citant récemment le congrès de Copenhague en 2010 qui s'est vu échouer par une simple méfiance purement politique ; par exemple les États Unis qui ont boudé l'événement, un acte qui nous incite à nous interroger sur l'esprit de ce fait.

II.2. Définitions et concepts

II.2.1. L'écodéveloppement

Avant qu'il fût connu sous l'expression d'aujourd'hui, le développement durable a pris racine d'un autre concept, celui « d'écodéveloppement » publié lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm 1972, annoncé par Maurice Strong alors organisateur de cette assise mondiale.

Mais cette conception se veut lorsqu'on l'observe « l'autre développement », qui ne se fait pas, du fait que les pays en développement doivent adopter le même mode de consommation des pays occidentaux. L'importance de la conférence de Stockholm réside plutôt dans le fait qu'elle a su cristalliser les enjeux sous-jacents de la politique environnementale mondiale appliquée jusqu'en 1972.

⁵¹ Rapport, Sommet mondial pour le développement durable Johannesburg, pub ONU, septembre 2002, p 6

Elle s'est imposée en tant que forum permettant de formuler les différents programmes d'action du Nord industrialisé et des pays en développement et, d'autre part, en facilitant l'élaboration d'un compromis, fragile mais réel, qui allait servir de base aux futurs accords et actions internationales en matière de protection de l'environnement

Pour **Ignacy Sachs**, *« l'écodéveloppement est un développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire [...] C'est le développement lui-même, tout entier, qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation. »*⁵²

II.2.2. Développement durable

Comme nous l'avons citée ci-dessus, la définition la plus communément admise du développement durable est celle formulée par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement en 1987 dans son rapport « Notre avenir à tous », car cette définition met en avant deux enjeux :

- Une satisfaction des besoins des générations actuelles,
- La préservation des capacités des générations futures à satisfaire les leurs.

Elle sous-entend alors une solidarité intra-générationnelle, qui permettrait aux couches sociales les plus démunies, d'avoir des conditions de vie similaires à celles des couches les plus aisées. Elle traduit également une solidarité intergénérationnelle, car nous ne devons pas pour la satisfaction de nos besoins compromettre l'avenir des générations futures.

Ainsi, il se veut une recherche d'harmonisation multidimensionnelle, que la Déclaration de Rio 1992, l'introduit sous le principe du triptyque du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Le développement durable est généralement présenté comme la résultante d'un jeu de pressions multiformes, créées par des groupes d'acteurs aux motivations diverses. Il a suscité de multiples interprétations parfois analogues et opposées, qui ont contribué à l'enrichissement tant de son contenu que de ses finalités.

⁵² SACHS I, 1980. Op cite

Ignacy Sachs reconnaît cinq dimensions du développement durable. Car outre les trois dimensions, sociale, économique et écologique, il y ajoute une durabilité spatiale favorisant une meilleure répartition géographique des activités et des hommes, et une durabilité culturelle se référant à l'acceptabilité culturelle des solutions proposées.

Il note que le développement durable : **« ...ce n'est pas une doctrine, ce n'est pas une théorie, il s'agit d'une approche qui se veut opérationnelle... »**⁵³

Di Castri, assimile le développement durable à une chaise, il nous enseigne que : **« le développement durable peut donc être représenté par une chaise robuste doté de quatre pieds de longueur de solidarité égales, et chacun d'entre eux ... correspond à l'une de ses principales composantes »**²

DEPREST (F), selon lui le développement durable est ; **« Une sorte de développement qui prévoit de réelles améliorations de la qualité de la vie humaine, et en même temps conserve la vitalité et la diversité de la terre »**³

Il perçoit le concept du développement durable comme étant un perfectionnement du cadre de vie de l'humanité accompagnée d'une prudence au profit de la nature.

Le concept n'est cependant pas limité à la seule réflexion politique, la tendance philosophique s'intéresse à la possibilité de tenir compte du futur, parmi, le philosophe **Hans Jonas** nous explique que, le devenir planétaire se résume aux responsabilités humaines au détriment de leur environnement.

Ce que nous comprenons par son expression ; **« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre. », ou encore : « Agis de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie »**⁴.

Mais à part la définition du rapport de Brundtland (déjà expliquée) le concept du développement durable, s'est garni de plusieurs interprétations subjectives des approches pluridisciplinaires.

⁵³ Sachs(I), « le développement reconsidéré ; quelques réflexions inspirées par le sommet de la terre », in revue de tiers monde, n° 137 janvier mars 1994 page 55.

² DI Castri, « les quartes piliers du développement durable », in la revue de l'UNESCO sur l'environnement et les ressources naturelles, n°3, 1995, page 3.

³ DEPREST F., Enquête sur le tourisme de masse, l'écologie face au territoire, Paris, Belin, 1997

⁴ Hans Jonas : Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique, Paris, Flammarion. 1990, p. 29.

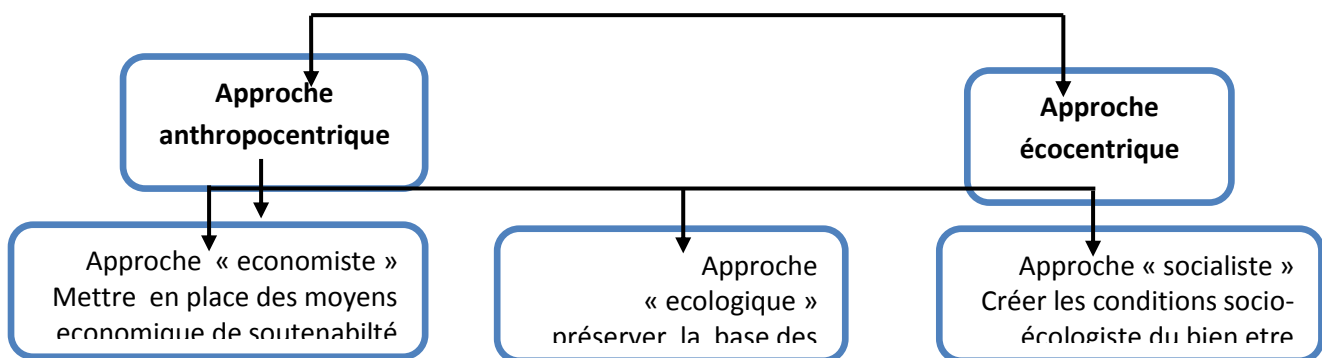
II.3. Les approches du développement durable⁵⁴

A partir des années quatre vingt, le monde scientifique a multiplié les interprétations autour du concept du développement durable, jugé de flou conceptuel par sa problématique à la recherche des modalités d'intégration entre la sphère économique et la biosphère. Ces différentes réflexions ont produit de différents courants de développement durable.

Hatem (F), regroupe ces courants en deux catégories dites ; anthropocentrique et éco-centrée. (Voir schéma n°03)

- L'approche anthropocentrique se veut d'un bien être humain pur.
- L'approche éco-centrée se veut bien être mixte entre la vie humaine et les conditions écologiques (écosystème équilibré).

Schéma n° 03; Approches du développement durable².



II.3.1. L'approche anthropocentriste :

La signification du développement durable dans cette approche, se veut une référence du bien être humain, l'auteur l'a segmentée en trois sous approches qui construisent une intégration des conditions économiques, écologiques et sociales pour ce bien être humain.

⁵⁴ Dorbane(N), mémoire de magister « gestion des déchets solides urbains dans le cadre du développement durable, cas de la ville de Tizi-Ouzou », université de Tizi-Ouzou, 2005, page 28-36.

² Hatem(F), le concept du « développement soutenable », in Economie Prospective Internationale, n°44 ,4ème trimestre, 1990, pages 102.

II.3.1.1.Approche économiste :

Elle s'intéresse aux conditions économiques pour assurer et améliorer le bien être humain, qui se fait par la préservation du stock de capital qui comprend deux éléments⁵⁵ :

- Le capital artificiel : ensemble de facteurs et biens de production produits par l'homme.
- Le capital naturel : comporte les ressources naturelles renouvelables et non renouvelable (la faune, la flore, eau, sol et ses ressources, etc....).

L'approche économiste se base sur la substitution du capital naturel par le capital artificiel.

Pour Solow et Hartwick⁵⁶, expliquent que, la rente issue de l'exploitation des ressources naturelle, doit être investie dans des actifs reproductibles pouvant se substituer aux ressources naturelles dans la fonction de production. Selon eux le critère de l'équité intra et intergénérationnelle se fait par le maintien d'un stock de capital global constant au cours du temps.

Afin d'atteindre l'objectif principal de cette approche qui est le maintien du bien être humain, les économistes ont élaboré des instruments inspirés du néo-classique, à titre d'exemple on trouve :

- ◆ La prise en compte de la génération future dans la fonction objectif (bien être collectif).
- ◆ La tarification des ressources naturelles à leur juste prix.

Cependant cette approche se confronte à des limites qui se résument à :

- ◆ Comment fixer le juste prix des ressources naturelles qui par définition sont des biens libres (par exemple la couche d'ozone). Tant que le prix des matières premières et des produits ne reflétera pas correctement les coûts et avantages sociaux et environnementaux et que l'on n'aura pas fixé un prix pour les ressources en air, en eau et en sols qui servent actuellement de réceptacles gratuits ou peu coûteux pour les déchets que produit la société, les ressources continueront d'être utilisées de façon inefficace, et la pollution ira croissant.

⁵⁵ Barde (J.PH), « économie et politique de l'environnement », éd.PUF.Paris .1992, page 43-44

⁵⁶ Faucheux(S) et Noël(J.F), « économie des ressources et de l'environnement», éd. Armont Colin, Paris, 1995 page 73

- ◆ Certaines ressources naturelles ne sont pas substituables (disparition de quelques espèces animales ou végétale).

- ◆ Il est plus facile de créer du capital technique à partir du capital naturel qu'inversement.

II.3.1.2. Approche écologiste :

Cette approche préconise le maintien d'un stock du capital naturel, considéré une constance de bien être humain. Les tenants de cette approche sont plusieurs, on cite l'école de Londres, l'école de la thermodynamique, le courant de Daly (H). Ces auteurs rejettent l'idée de l'approche économiste préconisant la substitution du capital naturel par le capital artificiel pour les raisons suivantes :

- ◆ Le capital naturel est un facteur irremplaçable pour la croissance économique.
- ◆ Les ressources naturelles sont en soi source du bien être par leur apport d'aménités (loisir, santé, beauté du site).
- ◆ De nombreuses ressources n'ont aucun substituant artificiel.

Ceci explique que la technique (capital matériel) instrument du néo-classique ne prend pas en compte l'environnement, en raison de la complexité du mécanisme de régulation de la nature qui est en dehors de tout système de valorisation économique.

II.3.1.2.1. L'approche de Daly(H). (L'état stationnaire)

Face à la croissance de la production industrielle et l'exploitation des ressources naturelles, des économistes classiques ont préconisé un arrêt de la croissance économique, cette recommandation est connue sous l'expression « croissance zéro » évoquée par le Club de Rome en 1972.

Daly (H) qualifie l'état stationnaire par remède à la nature entropique, à l'irréversibilité et aux caractères limités des ressources naturelles, il recommande de ralentir l'ensemble des processus économiques, par une situation stationnaire qu'il définit comme « *une économie avec des stocks constants de population et d'artefacts, maintient un certain niveau désiré et suffisant par de faibles taux de production intermédiaire, c'est-à-dire par les flux les plus faibles possibles de matière et d'énergie depuis le premier stade de la production(extraction hors de l'environnement de matière première de base entropie) jusqu' au dernier stade de*

la consommation(pollution de l'environnement par les déchets de haute entropie et par de matières premières extrêmes) »⁵⁷.

Pour ce faire, l'auteur propose trois principes opérationnels⁵⁸.

- Le taux d'épuisement des ressources naturelles renouvelables doit être égal à leur taux de régénération.
- L'exploitation des ressources naturelles non renouvelables doit se faire à un taux égal à celui de la substitution par des ressources renouvelables.
- Le taux d'émission des déchets doit être égal à la capacité d'assimilation des écosystèmes dans lesquels ces déchets sont rejetés.

Dans le cadre du développement durable, l'auteur suggère deux modalités :

1. Substituer le capital immatériel (ressources renouvelables tel ; le soleil) au capital matériel (ressource non renouvelable tel que l'énergie fossile, le charbon).

2. L'intervention des institutions mondiales pour pallier à l'incapacité du marché à gérer l'environnement en permettant la minimisation de l'épuisement des ressources naturelles, la promotion du recyclage, la distribution des revenus dans le sens de l'équité et la lutte contre l'égoïsme individuel.

II.3.1.2.2. L'école de Londres

Initiée par Pearce (D), l'école de Londres s'est basée sur la deuxième loi de la thermodynamique qui est la conservation de l'énergie, pour établir trois contraintes de l'environnement⁵⁹:

1. La capacité d'assimilation de l'environnement ne doit pas être dépassée, cela correspond à la première fonction de l'environnement qu'est l'assimilation (au delà d'un certain seuil les déchets rejeté dans la nature ne sont pas recyclé par cette dernière).

2. Les ressources énergétiques et minérales (le stock limité) ne sont pas recyclées, cette contrainte correspond à la deuxième fonction de la nature, en ce sens que celle-ci à une

⁵⁷Faucheux(S) et Noel(J.F), 1995, op cité page 38.

⁵⁸ Vivien(F.D), « économie et écologie », éd.la Découverte, Paris, 1994.page 34

⁵⁹FAUCHEUX(S) et NEOL(J.F), 1995, op cité pages 54-55

capacité de se renouveler elle-même, d'où la nécessité de substitution entre les ressources renouvelables et non renouvelables.

3. La capacité de renouvellement ne doit pas être entravée, il faut établir un équilibre entre le taux de renouvellement et le taux d'exploitation.

Pour l'école de Londres le développement durable est le maintien du stock du capital naturel, il s'agit d'optimiser la fonction objective traditionnelle sous les contraintes citées en dessus. Qui est la conception économiste qualifiée par la « rationalité limitée ».

II.3.1.3.Approche socioculturelle

Cette approche est fondée sur une critique idéologique du modèle néo-classique et ses extensions au domaine de l'écologie⁶⁰, elle met en valeur des thèmes tel que ; la différence entre la croissance et le développement, la dimension écologique dans les inégalités Nord-Sud, comme effets des échanges internationaux, ainsi que les origines sociopolitiques du sous développement et ses atteintes à l'environnement.

II.3.2.L'approche écocentriste :

La vision de cette approche est la protection de la vie dans sa dimension globale, (vie des humains et des non humains), cela signifie que l'homme n'est pas seul dans le centre des préoccupations, au sens éthique la vie à une valeur en elle-même. Cette approche est préconisée par les partisans du rapprochement entre l'économie et l'écologie.

Ils sont répartis en trois courants :

II.3.2.1.Le courant développé par Passet(R)² :

Il fait un rapprochement entre la science du vivant et de l'économie, dans son interprétation des relations entre la biosphère et l'économie en utilisant la notion de coévolution.

La notion de la coévolution est dérivée de la biologie, selon laquelle le processus d'évolution est basé sur l'interaction réciproque des deux espèces. Cette notion associe l'idée

⁶⁰ FAUCHEUX(S) et NEOL(J.F), 1995, op cité

² PASSET(R), « Environnement et biosphère »,in encyclopédie des politiques économiques, éd Economica, paris,1992. Pages. 18-28

d'évolution et d'interdépendance. Dans tout système, le maintien de la structure est indispensable au maintien de la structure des parties et vice versa.

Passet(R) se base sur cette expression dans son explication des relations entre économie et la biosphère, du fait que l'économie est ouverte sur la biosphère, qu'elle ne doit pas être pensée en elle-même et pour elle-même, par contre elle doit tenir compte de la biosphère qui l'englobe.

Dans ce sens l'auteur considère que les échanges matériels entre l'économie et son environnement se situent à deux niveaux :

a) Celui du prélèvement des matériaux pour leur donner une forme utile, dont l'objectif est de développer la vie.

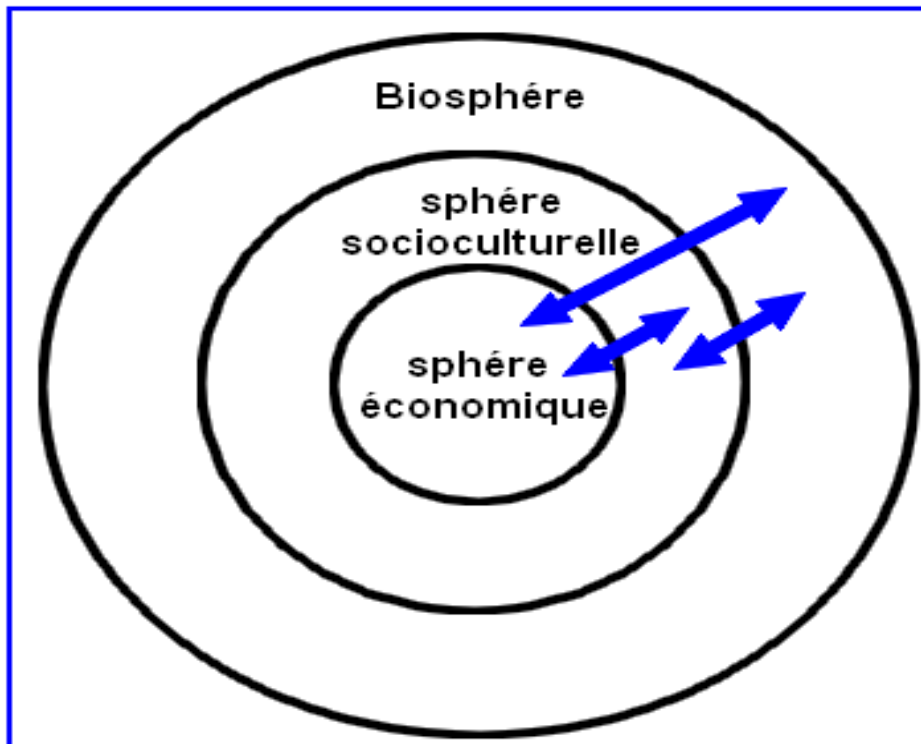
b) Celui de la restitution des rejets ou des résidus, c'est une activité destructrice de l'ordre qui participe à la dégradation de l'environnement.

Passet(R) représente cette relation économie/milieu par un système composé de trois sphères : économique, socioculturelle, biosphère, liées par une relation d'inclusion¹ (voir schéma n° 02). cela comporte deux conséquences :

a) Tous les éléments du système englobant, n'appartiennent pas aux systèmes englobés et ne peuvent se réduire à sa logique.

b) En revanche, tous les éléments de la sphère économique appartiennent aux deux autres sphères, un fait économique est aussi un fait socioculturel et naturel, mais l'inverse n'est pas juste.

Schéma n° 04 : Système biosphère, socioculturel et économique.



Source ; Passet(R), 1992, op cité pages 58.

Chaque sphère de ce système a sa propre logique, le passage à un niveau supérieur s'accompagne d'une régulation non révélée au niveau inférieur.

Les trois sphères s'organisent en formant un système cohérent, se basant sur trois éléments⁶¹ :

- 1) L'interdépendance : chaque niveau inférieur entretient des relations avec le niveau supérieur et se conditionnent mutuellement.
- 2) L'ouverture dynamique : les trois sphères évoluent en interdépendance.
- 3) La multidimensionalité : chaque élément de ce système possède trois dimensions (économique, socioculturelle et naturelle), pour expliquer Passet nous donne l'exemple d'un espace vert, il est un espace de santé (dimension naturelle), un espace de détente (espace socioculturel) et un espace d'exploitation (dimension économique).

⁶¹ PASSET(R), 1992, op cité

Dans ce courant, l'accent est mis sur la nature des pratiques qui ne doivent pas être entretenues isolément dans un système en interactions, elles doivent être en corrélation avec les autres parties du système.

II.3.2.2.Le courant de l'hypothèse de GAÏA

Le fondateur de ce courant est Lovelock² en 1979, le nom GAÏA est tiré de celui de la déesse grecque de la Terre.

Cette hypothèse considère la terre comme un gigantesque organisme avec des réactions d'adaptation qui dépasse l'action de l'homme, celle-ci est capable de s'autoréguler et de s'ajuster aux phénomènes externes telle que la pollution, l'homme n'est qu'un élément parmi d'autres de la nature qui pourra disparaître lors de ses régulation.

II.3.2.2.1.Le courant de Deep ecology

Les initiateurs de ce courant sont (DEVALL et SESSIONS) (1985), il est question ici de rechercher l'équité envers les non humains en absence de toute considération utilitariste et anthropocentrique.

La nature doit être réservée pour elle-même et non pas pour satisfaire les besoins des générations présentes et futures, selon ces auteurs la nature a une valeur intrinsèque détachée de tout usage, en revanche tous les éléments de la nature sont égaux en valeur intrinsèque dont le fondement est éthique, ce qui signifie que l'activité économique ne doit pas porter atteinte aux autres formes de vie.

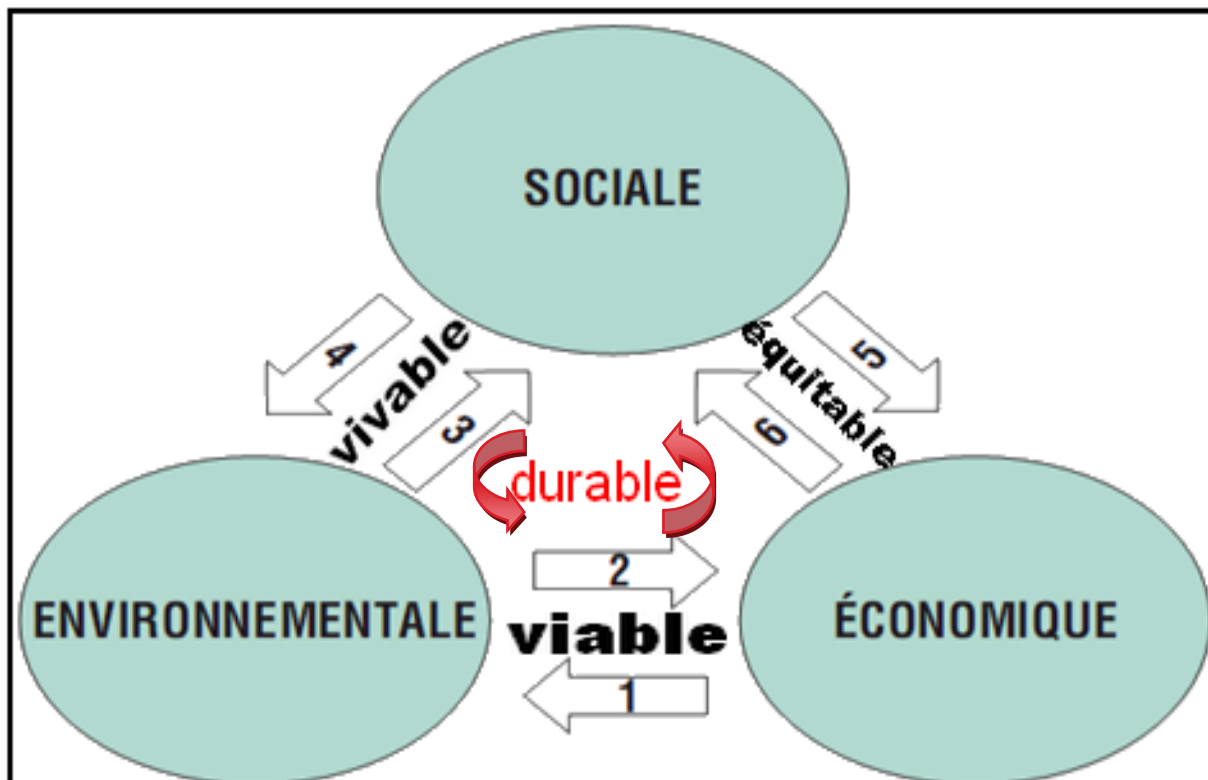
Ces deux derniers courants définissent le développement durable comme un développement non aléatoire aux autres formes de vie dans de la nature.

² FAUCHEUX(S) et NEOL(J.F), 1995, op cité

II.4. Les dimensions du développement durable (voir schéma n°05)

Le monde n'est durable qu'à une triple condition unie par une synergie et un arbitrage complexe ; Etre équitable (sociale) : dire définitivement non à la pauvreté et aux inégalités. Etre vivable (environnementale) : dire vivre et non survivre. Etre viable (économique) : dire répondre aux besoins de tous les habitants de la planète sans compromettre les besoins des générations futures.

Schéma n° 05 : la synergie entre les différentes dimensions du développement durable⁶³



1. Effets de l'activité sur l'environnement : le mode d'utilisation des ressources naturelles, le rejet des polluants et des déchets.

2. Services apportés par l'environnement à l'économie ; offre de ressources, contribution à l'efficacité économique et à l'emploi.

3. Services apportés par l'environnement à la société ; accès aux ressources et aux aménités, contribution à la santé et aux conditions de vie.

4. Effets des variables sociales sur l'environnement ; changement démographique, modes de consommation, éducation à l'environnement.

⁶³ ; Candice Stevens « mesurer le développement durable » in cahiers statistiques de l'OCDE n°10 mars 2006 page 01

5. Effets des variables sociales sur l'économie ; la structure de la main-d'œuvre de la population et des ménages, éducation et formation, modes de consommation.

6. Effets de l'activité économique sur la société ; l'emploi, niveau de vie, équité.

II.4.1. La dimension sociale :

La dimension sociale du développement durable faisait une place importante à la solidarité intergénérationnelle, qui doit être fondée sur le principe d'égalité signifiant qu'il faut s'assurer que tout un chacun puisse accéder à un cadre de vie favorable (éducation, information, santé, ...), et une répartition des richesses et des ressources de telle manière à décamper tout type de disparité sociale et des inégalités qui pèsent lourdement sur la stabilité et la viabilité à long terme de la vie humaine.

Il se veut aussi une durabilité intra- générationnelle qui est une précaution de léguer un environnement sain aux générations futures.

Comme elle exige en outre la participation active sur le plan politique de tous les secteurs sociaux, ainsi que la responsabilité des gouvernements devant l'ensemble du public en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités à déterminer et à gérer leur propre devenir.

Pour **MARTIN J-Y** : « *Un développement est durable en termes sociaux si les politiques publiques qui le composent (économiques, sociales, environnementales) ne causent pas de dysfonctionnements sociaux ,tels qu'ils remettent en cause les possibilités d'amélioration du bien être pour l'ensemble de la population actuelle comme à venir* »⁶⁴

II.4.2. La dimension économique :

Elle exige de la société qu'elle privilégie les voies de croissance économique capables de générer durablement un accroissement du revenu réel, au lieu des politiques à court terme qui débouchent sur l'appauvrissement à long terme. Elle implique en outre que la société génère un flux optimal de revenus tout en conservant son stock de capital.

Dans ce contexte, la notion de capital recouvre le capital généré par l'homme, le capital humain et le capital naturel.

⁶⁴ MARTIN J.-Y., *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD, 2002, p. 83.

II.4.3. La dimension écologique (ou environnementale) :

Le développement durable est fondé sur la nécessité d'en préserver l'intégrité environnementale pour les générations actuelles et futures, ce qui incite que les modes de développement doivent se baser sur le principe de précaution comme élément clé de tous les programmes de développement, pour prévenir les actions destructrices de l'homme et les atteintes irréversibles sur l'environnement.

Ceci suppose la limitation de la consommation des ressources non renouvelables, la réduction de la pression que les plus riches exercent sur celles-ci, une utilisation plus rationnelle des ressources renouvelables ou non.

II.4.4. La dimension culturelle et éthique :

Selon Ignacy Saxe, cette dimension s'explique par deux éléments⁶⁵ :

- Il faut éviter d'imposer des modèles exogènes.
- Refuser de s'enfermer dans le traditionalisme immobile.

Ce qui signifie que les changements à introduire doivent s'insérer dans le contexte de la continuité culturelle.

⁶⁵ Ignacy Saxe, « le développement reconsidéré : quelques réflexions inspirées par le sommet de la terre », in revue du tiers monde, n° 137, janvier 1994, page 55

II.5. La bonne gouvernance au service du développement durable

De Stockholm à Johannesburg passant par la conférence de Rio, le concept du développement durable a connu une intensification de réflexions tant sur son contenu que sur ses finalités, aujourd'hui il est de plus en plus reconnu comme un objectif important pour les gouvernements et les sociétés.

De même il sous entend un défi que ces derniers doivent surpasser, ce qui nous incite à nous interroger sur la nature des politiques fiables garantissant l'aboutissement au développement durable.

La préoccupation voulant que, la trajectoire actuelle de développement soit en train de dégrader les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'être humain, et qu'elle ne parvienne pas à répondre adéquatement aux besoins urgents de développement des populations pauvres de la planète est au centre du projet de développement durable.

Ce qui signifie que le développement durable est avant tout une norme internationale émergente qui désigne une trajectoire de développement précise.

Car il est associé à des valeurs importantes comme la promotion du bien-être humain, la préservation des écosystèmes, l'équité intergénérationnelle et intra générationnelle, ainsi que la participation du public au processus décisionnel sur le développement.

Comme il peut se faire entendre sous d'autres termes politiques (telle que justice, liberté et démocratie), il fait l'objet de discussions et de réinterprétations, mais il sert également de fondement essentiel aux débats actuels sur les politiques et les orientations stratégiques de sa mise en place.

Ce constat nous donne à réfléchir que la bonne gouvernance, telle que définie par les Nations unies « ... ***La bonne gouvernance est (...) participative, transparente et responsable. Elle est aussi efficace et équitable. La bonne gouvernance assure que les priorités politique, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement*** »⁶⁶

⁶⁶ Rapport des Nations Unies pour le développement 1997

Elle apparaît comme étant la solution sine qua non pour l'aboutissement du développement durable, qui est par-dessus tout un défi de gouvernance qui réside dans la réforme des institutions et des pratiques sociales pour que la trajectoire de développement ne porte pas atteinte à l'environnement et quelle soit plus équitable.

Lors de la déclaration de Rio, le fait de participation des citoyens à la prise de décisions s'est fondé comme élément primordiale aux intentions du développement durable, car le dixième(10) principe de cette proclamation nous explique que ; « ***La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives a l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif a des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré*** ».

Ainsi le développement durable à bénéficier d'un encadrement par un programme d'actions (agenda 21), recommandé à sa réalisation.

Cet agenda fait l'objet d'une obligation pour tout pays afin de s'inscrire dans la trajectoire du développement durable, une obligation voulant faire passer le principe de concrétisation du développement durable de l'échelle globale à celle du locale.

Cet ensemble d'actions (agenda 21), vient accentuer la volonté de faire participer toutes les parties de la société (institutions, ONG, individus ...) aux différents processus de planification, c'est ce que nous retrouvons dans la troisième section du quatrième chapitre du rapport de l'agenda21.sous l'expression « ***le renforcement du rôle des principaux groupes*** ».

De leur part les Nations Unies se sont portées volontaires dans leurs programme (PNUE)⁶⁷ publié en octobre 2004, sur le fait d'incorporer la société civile dans le processus décisionnel en faveur du développement durable, d'ailleurs elle est une des caractéristiques

⁶⁷ Programme des nations unies pour l'environnement octobre 2004 page 18

principales du plan de travail de ce programme(PNUE), auquel elles s'attachent pour consolider ses relations avec les organisations non gouvernementales afin qu'elles puissent s'impliquer d'avantage dans la prise de décision intergouvernementale, de contribuer au renforcement de ses capacités et à l'amélioration de son efficacité pour mener bien sa mission qui est la protection de l'environnement.

II.6.Le développement durable dans le contexte Algérien

Avec son territoire vaste plus de 2 millions km² et une population atteint les 35 millions d'habitants, l'Algérie se voit dans l'obligation d'opter pour de nouvelles logiques de planification, en rompant avec les politiques antérieurs jugées déficitaires, non pas par leurs outils mais par leurs finalités (disparité territoriales Nord/Sud) et ces caractéristiques de favoriser des secteurs (industrie) au détriment des autres (logement, réseau routier, environnement...etc.) d'une part, et de s'inscrire dans une dynamique en pleine transformation qui caractérise le monde actuel par de diverses innovations, afin de rattraper tant de retard enregistré pendant l'ère précédente d'autre part.

Le développement durable, principale innovation qui inonde le monde actuel, n'échappe pas aux réflexions de l'Algérie pendant ces dernières décennies, elle présente une volonté en la matière qui se traduit par un ensemble de texte législatifs et des programmes directeurs, régissant ces nouvelles politiques accordant plus d'intérêt à la protection de l'environnement.

Ainsi cette politique est venue suite aux signes indéniables des faits de dégradation de l'environnement et leurs impacts socioéconomiques, que le rapport⁶⁸ sur l'état de l'environnement, fait identifier comme suit :

❖ **Les sols ; fragiles et limités** : la surface agricole utile (SAU) ne représente que 18,75% du patrimoine totale en terre qui est de l'ordre de 40 millions hectares, la dégradation des sols est le fait de l'érosion hydrique et éolienne ainsi de l'activité humaine notamment les culturales inadaptées.

❖ **Les eaux douces ; une ressource limités et très sollicitée** : la question des ressources en eau reste une préoccupation majeure pour l'Algérie car, d'une part, 95% du

⁶⁸Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement « Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement » 2000. Page 23-76

territoire a un climat aride, et, d'autre part, les ressources potentielles issues du volume annuel des pluies que reçoivent les bassins versants ne que partiellement mobilisable.

❖ **Les zones marines et côtière ; la pression des hommes et des activités** : cette zone ne représente que 1,9% de la superficie totale, elle regroupe 12,5 millions d'habitant soit 43% de la population totale, ce qui explique le déphasage entre le nord et le sud.

❖ **La diversité biologique ; des milieux et des espèces en péril** : l'extension du développement socioéconomique a provoqué la fragmentation des habitats naturels, elle menace de fait l'existence de certaine espèces animales (le cerf de barbarie, le fennec...etc.) par la dégradation de son biotope, en plus des espèces végétales locales (le cyprès de tassili, le pin noir ...etc.) menacées dont certaines sont répertoriées actuellement sur la liste rouge de l'UINC.

❖ **La désertification ; l'avancée du désert** : sur les 38 millions d'hectares du Nord, 20 millions constitue la zone aride et semi-aride caractérisée par sa vulnérabilité au processus de désertification, or mais à part la sécheresse du climat qui fragilise les sols de la zones, en les rendant très sensibles à l'action décapante du vent, dès qu'ils sont dénudés et donc, exposés à cette action, il y a l'action humaine qui fait la réduction de la couverture végétale favorisant donc l'érosion éolienne, et finir par ce qui signifie la désertification.

❖ **Les zones urbaines et les activités industrielles ; concentration et éclatement** : l'urbanisation l'accélérée, la croissance démographique, la densité de la population, l'intensification des activités industrielles ainsi le changement du mode de consommation, ont causé une dégradation progressive du cadre de vie (pollution de l'air, déchets solides, pollution des ressources en eaux...etc.).

❖ **Le patrimoine culturel et archéologique ; disparition de témoins matériels de civilisation** : le patrimoine archéologique, historique et culturel présente un grand intérêt scientifique et historique tant du point du vue de la mémoire collective que du point de vue de la richesse artistique, il est aussi un trésor de l'art de ceux qui nous ont précédés.

Mais malheureusement toutes les mesures prises à ce jour pour préserver notre patrimoine archéologique, historique et culturel n'ont pas pu montrer leurs efficacité, ni limiter les dégâts constatés, faute des moyens financier insuffisants destinés à la restauration, à la protection des monuments, ainsi que l'insuffisant de la main d'œuvre spécialisée pour mener à bien ces opérations et l'absence de conscience des collectivités locales de la valeur de ces richesses et de la responsabilité qui leur incombe.

II.6.1. Stratégie nationale de protection de l'environnement et du développement durable

Afin de faire face à la crise écologique qui menace le territoire national, les pouvoirs publics optaient pour la mise en place d'une stratégie nationale de protection de l'environnement et du développement durable, elle s'est traduite par un programme qui dessine les grandes lignes de la nouvelle politique de développement du pays. Elle vise à introduire, à travers l'évolution des mentalités, une culture de préservation et de promotion du capital environnemental.

Les axes⁶⁹ de la stratégie, tels qu'esquissés dans les documents élaborés par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, s'inscrit dans une perspective d'éveil qui s'illustre par :

- Un plan national de développement agricole et un modèle de développement rural fondés sur la réhabilitation et le développement intégré des espaces ruraux et des paysages agraires,
- Une politique réfléchie de protection et de promotion des espaces sensibles ('steppe. montagne, littoral, sud etc.) évoluant dans un cadre institutionnel approprié, renforcée par des hauts commissariats et des observatoires régionaux,
- La mise en place d'instruments financiers, ainsi que les formes d'aides et les mesures incitatives qui tendraient à favoriser la préservation des ressources naturelles,
- La mise en place de nouvelles structures d'encadrement du développement durable et de l'environnement renforcées et adaptées au contenu et à la complexité de la stratégie à engager.

⁶⁹ Rapport du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002.

II.6.2.La mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable⁷⁰

Pour la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable, l'Etat à mis en place des institutions, dont le rôle est, d'arrêter les grandes options nationales stratégiques de la protection de l'environnement et de la promotion d'un développement durable, d'apprécier régulièrement l'évolution de l'état de l'environnement, d'évaluer régulièrement la mise en œuvre des dispositifs législatifs et réglementaire relatif à la protection de l'environnement, de mesures appropriées et de suivre l'évolution des politiques internationales relatives à l'environnement, ces institutions se présente comme suit :

II.6.2.1.Le Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable (HCEDD).

Le Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable (HCEDD), placé sous la Présidence du Chef du gouvernement, a été instituée par le décret présidentiel n° 94/465 du 25 /12 /94 Ce conseil interministériel est composé de 12 département ministériels entre autres: l'environnement, la santé, l'hydraulique, l'énergie et l'enseignement supérieur.

Il a pour missions, de veiller à l'intégration du processus décisionnel en matière d'environnement et de développement durable au niveau de l'ensemble des acteurs institutionnels, d'établir des études prospectives pour éclairer les structures concernées de l'Etat dans leurs délibérations et de se prononcer sur les dossiers relatifs aux problèmes écologiques majeurs.

Il est saisi par le ministre de l'environnement pour présenter annuellement un rapport sur l'état de l'environnement et une évaluation de l'application de ses décisions.

⁷⁰ Rapport du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002.

II.6.2.2. Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable PNAE-DD⁷¹

C'est dans le cadre de réformes fondamentales visant à sortir le pays de cet état de crise généralisé et à l'engager résolument dans la voie du développement durable, en privilégiant notamment l'ouverture vers l'économie de marché et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles et financières, que s'inscrit le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) ,dont l'objectif principal est de proposer une Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, prolongée d'un choix d'actions prioritaires face aux enjeux et défis environnementaux majeurs de l'Algérie, identifiés dans le premier Rapport National sur l'État et l'Avenir de l'Environnement (RNE 2000) , enjeux et défis qui font partie intégrante du programme du gouvernement pour la relance économique et sociale à court et moyen terme.

La coordination intersectorielle étant difficile à réaliser, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a élaboré en 2002, le plan PNAE-DD, qui est destiné à associer différents départements ministériels à responsabilité environnementale commune. Il est élaboré sur une base d'analyse économique en termes d'estimation des « coût des dommages liés à la dégradation de l'environnement, estimés à 5,8% du PIB » d'une part, et « des coûts de remplacement, estimés à 2,8% du PIB. » d'autre part.

Il permet une appréhension pratique et chiffrée des pertes et par conséquent, l'évaluation des investissements nécessaires au maintien ou à la restauration des ressources naturelles. Le rapport entre ces deux estimations permet le classement des priorités environnementales pour la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable.

Cependant les investissements nécessaires au maintien ou à la restauration des ressources naturelles ne peut plus être de seul ressort de l'Etat, mais les usagers bénéficiaires de services environnementaux les consommateurs de ressources rares, les générateurs de pollution, tous les agents économie et sociaux dont les activités affectent l'environnement à des degrés divers, devons participer aux frais selon le principe « pollueur –payeur ».

⁷¹ Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD).page 21

Sur le plan local, une charte communale au niveau des municipalités a été établie « La charte pour l'environnement et le développement durable », dans le cadre du plan de relance économique 2001-2004 et du PNAE-DD.

Cette charte a pour objet de déterminer, les actions à mener par les autorités communales en matière de conservation de l'environnement et des politiques dynamiques dans le domaine du développement durable. Elle définit en outre les principes devant régir l'action environnementale dans divers domaines d'intérêt (ressources, espaces urbains, eaux, déchets, participation du public etc..).

Elle est composée de trois parties : une déclaration générale qui engage les élus locaux dans la politique générale du développement durable, un plan d'action (Agenda 21 local) et l'établissement d'indicateurs environnementaux pour la période 2001-2004.

Or, ce plan d'action (PNAE-DD) est conçu pour une approche programmatique décennale (2001-2011), dont les objectifs⁷² stratégiques sont:

- ✓ **Améliorer la santé et qualité de vie du citoyen**
- ✓ **Conserver le capital naturel et améliorer sa productivité**
- ✓ **Réduire les pertes économiques et améliorer la compétitivité**
- ✓ **Protéger l'environnement global**

II.6.2.3. Action à l'échelle locale (de la ville) :

Afin de faire face à la dégradation de l'environnement urbain, les autorités Algériennes ont instauré une politique rationnelle de gestion urbaine qui s'articule autour des quatre grands axes⁷³ suivant :

➤ **Adoption d'une charte environnementale urbaine** ; par les élus locaux qui consacrera, notamment pour les grandes agglomérations, les fondements d'une politique de gestion urbaine cohérente qu'il conviendra de mener pour conserver un environnement de qualité et assurer un développement durable de la ville.

➤ **La conduite d'un programme prioritaire visant l'amélioration de la gestion des déchets solides** ; qui comprend des aspects suivants ;

⁷² PNAE-DD. Op cite. Page 17-20

⁷³ Rapport du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement « état de l'environnement », 2000.page 112-113

- ✓ **Mise en œuvre d'un programme de formation continue et de perfectionnement.**
- ✓ **Définition de schémas directeurs et de plans de gestion des déchets au niveau de chaque wilaya.**
- ✓ **Aménagement progressif de décharges contrôlées.**
- ✓ **Amélioration de la tarification pour couvrir les couts.**
- **Le développement d'une politique de limitation des rejets atmosphériques ; pour améliorer la qualité de l'air et cela par :**
 - **la promotion des carburants les moins polluants (essence sans plomb, GPL).**
 - **La mise en œuvre du contrôle technique des véhicules.**
 - **Le développement des transports publics.**
 - **Pour le secteur industriel, la promotion de technologie et la mise en œuvre de contrats de dépollution.**
- **Le développement d'une politique d'aménagement du cadre et des espaces verts ;** la réalisation d'espaces verts urbains pour assurer leurs missions d'accroissement de la biodiversité urbaine et de source de bien être et d'équilibre des populations, est une nécessité.

Continuant dans sa lancée d'instaurer une politique à long terme, l'Algérie a opter pour la réalisation des objectifs au nombre de huit(08) signés lors du Sommet du millénaire qui s'est tenu à New York en septembre 2000, qui a regroupé plus de 147 chefs d'état et de gouvernement et des représentant de 189 pays.

La déclaration du millénaire s'appuyée sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de partage de responsabilité, pour établir les priorités de la communauté internationale en matière de développement en ce début de siècle. La réalisation de ces objectifs est arrêtée pour l'horizon 2015.

Afin de concrétiser ces objectifs⁷⁴, le gouvernement algériens à élaborer un rapport national sur les objectifs du millénaire, ces derniers se présentent comme suit :

- **Eliminer la pauvreté et la faim.**
- **Réaliser l'éducation primaire et universelle.**
- **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.**

⁷⁴ Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement, éd gouvernement Algérien, 2005.page 8-9

- **Réduire la mortalité infantile.**
- **Améliorer la santé maternelle.**
- **Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autre maladie transmissibles.**
- **Assurer un environnement viable.**
- **Créer un partenariat mondial pour le développement.**

Ce rapport est élaborer sur une base de données statistiques provenant des organismes nationaux et internationaux, il met en relief ;

- **L'état de prise en charge de chacun de ces huit objectifs.**
- **Les défis et contraintes dans la mise en œuvre des objectifs avec des indications sur les possibilités de réalisation à l'horizon arrêté.**
- **Les ressources à mobiliser.**
- **L'évaluation des capacités de suivi des objectifs de développement dans le pays.**

II.6.2.4. La connaissance ; pilier du développement durable

Jugée primordiale a la réalisation et à la mise en place des principes et objectifs du développement durable, la sensibilisation et l'éducation des populations à l'environnement est prise pour le pilier sin qua non du développement durable, la communauté internationale a mis l'accent sur le fait d'incorporer cette dimension dans les cursus éducatifs au profit des enfants (génération futurs).

Dans ce même contexte l'Algérie s'est manifestée indifféremment, afin d'offrir une éducation environnemental et instauré cette même culture, une homologation a eu lieu entre deux ministères en tutelle en l'occurrence le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et celui de l'éducation nationale.

CONCLUSION

Aboutissement de tant de réflexions autour de la crise environnementale, le développement durable après avoir suscité trop d'engouements à travers le temps et l'espace reste un défi pour l'humanité entière, il se voit d'une bravade par l'ensemble des enjeux qu'il contient.

De Stockholm à Copenhague en passant par Rio de Janeiro et Johannesburg, le concept du développement durable n'a cessé de s'enrichir tant sur son contenu que sur des éventuelles pistes assurant sa concrétisation. Depuis, il a pris de l'ampleur, ce qui l'amène aujourd'hui à dominer tous les débats officiels en imposant certaines instructions pour les gouvernements et sociétés.

Aspect lancé par les pays qui se qualifient de développés, le principe du développement durable préconise une amélioration de la vie socioéconomique avec une large prudence à l'égard de l'équilibre environnemental, cette conjugaison multidimensionnelle revêt d'un autre enjeu (rythme) qui réclame l'instauration d'une approche pragmatique et rationnelle d'exploitation des ressources naturelles d'une part, et la réduction de tous types d'émissions pouvant nuire à l'équilibre écologique d'autre part.

Or, pendant la série d'assises consacrées à sa vulgarisation et à l'impératif de sa mise en place, le développement durable s'est confronté par un ensemble d'obstacles qui enfreignent sa réalisation, à titre d'exemple l'échec du sommet mondiale qui s'est tenu à Copenhague au Danemark l'année d'avant. Un état de fait qui éveille des doutes sur le devenir environnemental et ses retombées sur l'humanité si certains pays nations se méfieront et ne respecteront pas les orientations et directives du développement durable qu'ils ont eux même ratifiées, même si il a dépassé la responsabilité des gouvernements pour atteindre celle des individus (notre avenir à tous).

De ce fait peut-on nous entendre que le développement durable est une solution tant attendue ou juste un alibi promu ?

Pour le cas de L'Algérie, la question du développement durable renvoie à une nouvelle approche dont l'Algérie voulait s'inscrire, cette démarche a pris racine à la base des conventions ratifiée depuis la dernière décennie, en pratique cette approche s'est traduite par un ensemble de révision et de promulgation de textes de lois, ainsi que des plans opérationnels répondant à toutes les dimensions et principes du développement durable convenues par la communauté international.

Introduction

L'aspect formel des établissements humains (villes) est le résultat d'une conjugaison de plusieurs critères et conditions divers ; social, économique, spatial (topographique)...etc.

Afin de bien saisir l'effet de ces derniers (critères et conditions) sur la structure des établissements humains, leurs lectures nous semblent primordiales.

La démarche qu'on va entamer dans cette partie se focalise à la lecture de notre territoire d'étude (ville de Tizi-Ouzou) à travers toutes ses échelles, pour tenter de faire ressortir le rapport logique entre la structure naturelle et la structure établie, autrement dit montrer les impacts de la structure naturelle sur la position de notre ville et son développement.

Pour bien mener cette lecture, la définition du concept de territoire s'avère indispensable.

Le territoire est avant tout un espace géographique. Il est :

*« Celui dans lequel nous vivons et où se situent nos outils et nos actes. C'est l'espace à trois dimensions : longitude, altitude, latitude qui constitue notre théâtre quotidien et l'enjeu de nos conquêtes »*⁷⁵

ARISTOTE lui aussi explique que :

*«Le territoire est un contenant de choses, une sorte de succession d'enveloppes englobantes depuis ce qui est à l'intérieur des limites du ciel jusqu'au plus petit.»*⁷⁶

Selon Heidegger, s'installer ou 'HABITER' dans un environnement, signifie délimiter les contours de ce lieu ou de cette aire, puis : *« nous faisons de l'intérieur un dedans et de l'extérieur ce qui nous entoure »*⁷⁷.

⁷⁵ J. R. BOUDEVILLE : « Le Territoire », Encyclopédie universalis 2000.

² P. V. MEISS : « De la forme au lieu », Ed Presses Polytechniques, Romandes, 1986. P113

I. Le Site

L'étude du site renvoi principalement à la description des caractéristiques physique et naturelle qui le composent.

I.1. Données géographiques⁷⁸ :

I.1.1. Les Reliefs

Un certain nombre de traits définissent classiquement la Wilaya de Tizi-Ouzou: la montagne, la langue, les us et coutumes. Bien que réduite en superficie, elle présente un territoire morcelé et compartimenté. On distingue du Nord au Sud quatre (04) régions physiques :

- La Chaîne côtière et son prolongement oriental, le massif YAKOUREN.
- Le Massif central bien délimité à l'ouest, qui est situé entre l'Oued Sébaou et la dépression de Draa-El-Mizan - Ouadhias.
- Le Djurdjura, souvent synonyme de Kabylie et n'occupant en fait, qu'une partie restreinte de la Wilaya dans sa partie méridionale.
- Les dépressions: Celle du Sébaou qui aboutit à Fréha - Azazga et Celle de Drâa-El-Mizan qui s'arrête aux abords des Ouadhias. Ces deux dépressions entourent le massif central.

I.1.2. Climatologie :

La Wilaya de Tizi-Ouzou qui est une partie de l'ALGÉRIE du Nord se situe donc sur la zone de contact et de lutte entre les masses d'air polaire et tropical d'Octobre - Novembre à Mars - Avril, les masses d'air arctique l'emportent généralement et déterminent une saison froide et humide.

Les autres mois de l'année, les masses d'air tropicales remontent et créent chaleur et sécheresse.

Les précipitations s'effectuent en grosses pluies peu nombreuses : entre 600 et 1 000 mm peuvent tomber en quelques semaines sous forme de pluies de durées variant de quelques

³M. HEIDEGGER : « Essais et conférences », Ed Gallimard, 1958.

15

⁷⁸ Annuaire statistique de Tizi-Ouzou.2009

heures à quelques jours. Ces précipitations peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Les neiges peuvent être abondantes sur le Djurdjura et l'extrémité orientale du massif central.

I.1.3. Réseau hydrographique :

La Kabylie représente un réservoir d'eau appréciable pour le centre du pays, mais les capacités de stockage sont dérisoires. L'hydrologie de la région est dominée par l'Oued Sebaou qui recueille à travers ses affluents l'essentiel des eaux en provenance du Djurdjura. Il traverse la Wilaya d'Est en Ouest. Le massif central, le Djurdjura et même la chaîne côtière sont littéralement entaillés par des centaines de rivières à l'importance socio-économique évidente.

I.1.3.1. Les ressources en eau :

Les caractéristiques physiques (relief montagneux) et climatiques (importante pluviosité) de la wilaya constituent un apport appréciable du point de vue hydrologique.

Le réseau hydrologique de la wilaya renferme deux (02) bassins versants dont l'un (le bassin du sébaou) est drainé par l'oued principal Sébaou et ses affluents (oued Aissi-Takhoukht et Oued Bougdoura) et l'autre le bassin côtier lequel est drainé par l'Oued Sidi Ahmed Ben Youcef.

Il ressort des estimations faites par une étude de la DHW que près d'un (01) milliard de m³ d'eau s'écoule chaque année au niveau de ces bassins versants et se perd en mer faute de moyens de mobilisation.

Les infrastructures de mobilisation existantes actuellement (le barrage de TAKSEBT, 04 petits barrages, 73 retenues collinaires) n'arrivent à mobiliser que 187 millions de m³ d'eau soit 18,7 % du volume potentiel des ressources superficielle mobilisable.

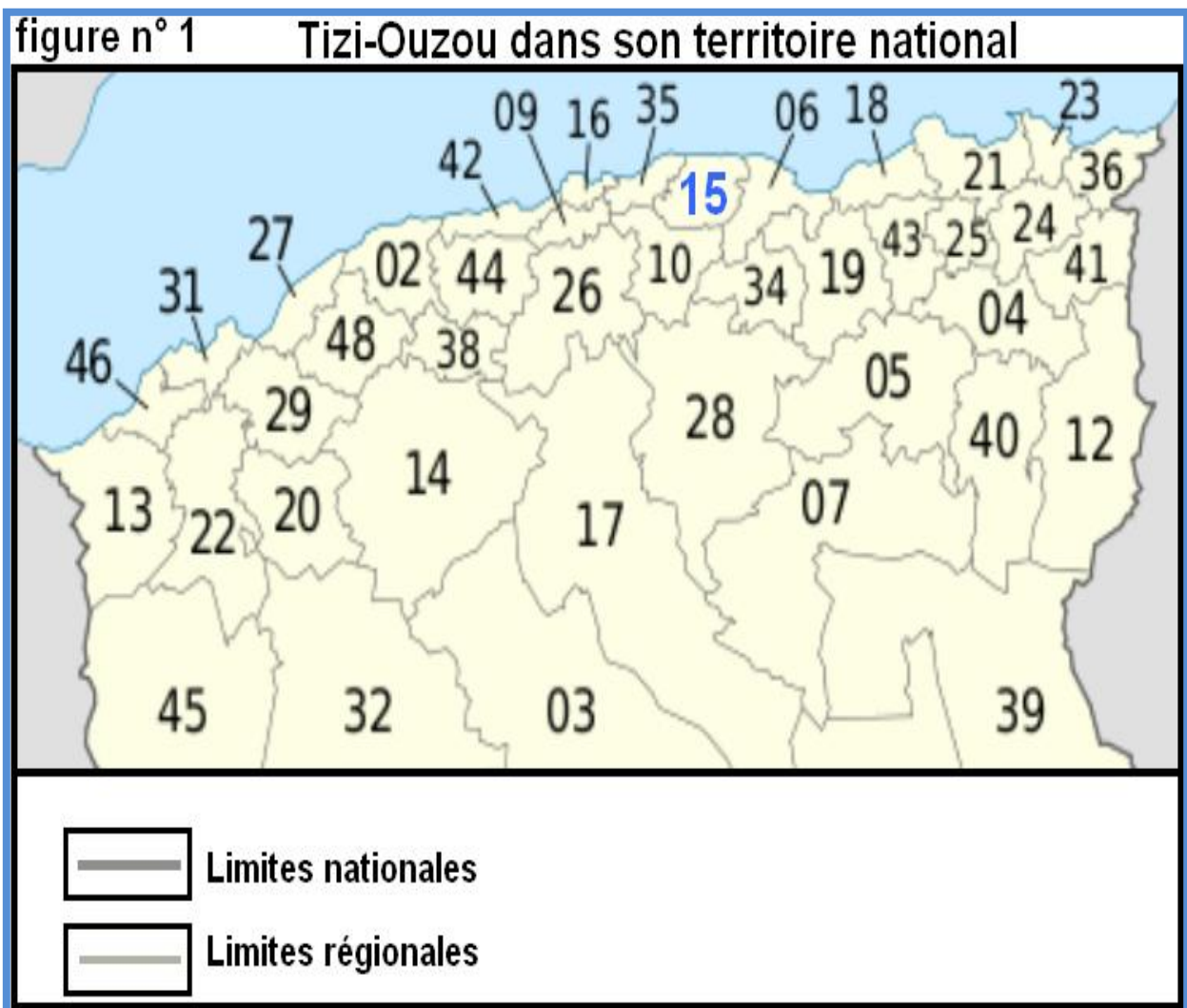
La principale ressource en eau de la wilaya est concentrée dans la vallée du sébaou (56,6 millions de M³ exploités par forage).

II. La situation

II. 1. Tizi-Ouzou dans son territoire national⁷⁹ : (Voir figure n° : 01).

La wilaya de Tizi-Ouzou se situe au Nord de l'Algérie, elle est délimité par :

- Au nord le littoral (la mer Méditerranée).
- Au sud par Bouira.
- A l'est par Bejaïa.
- A l'ouest Boumerdes.



II.1.1. Identification de la structure naturelle (voir carte n° 01) :

⁷⁹ Djeflal Djafar et Lafer Azzedine ; mémoire d'ingénieur « étude et organisation de l'espace urbain de la ville de Tizi-Ouzou » université Mentouri de Constantine 2005
P 13-23

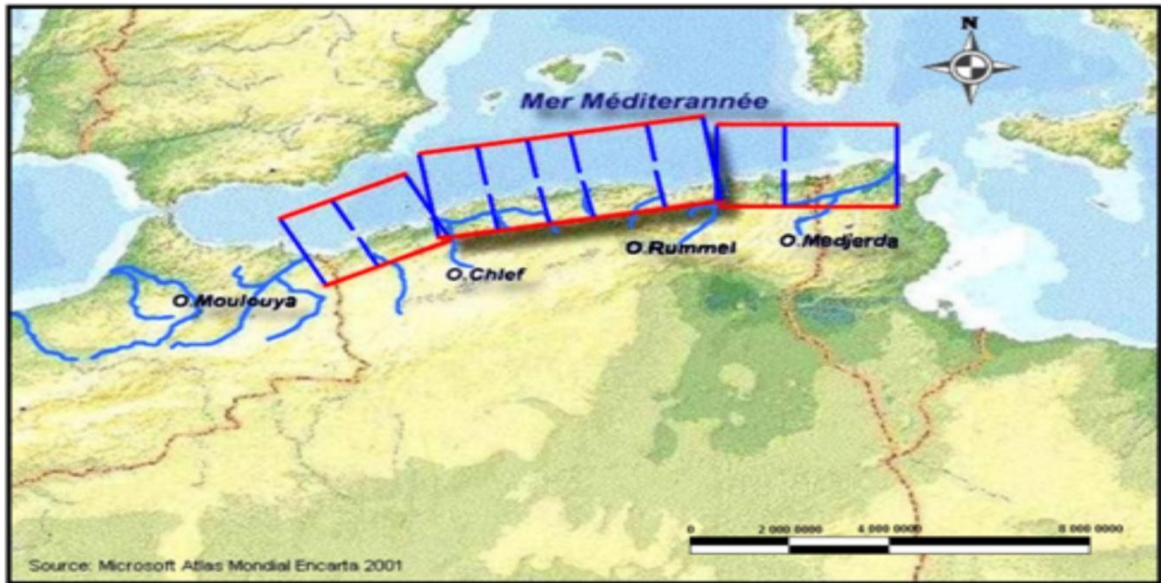
La lecture de la partie Nord du territoire national, nous permet d'identifier une structure naturelle composée d'une succession d'oueds et de lignes de crêtes.

Ainsi notre territoire est délimité par des éléments naturels qui sont :

- Au nord le littoral (la mer Méditerranée).
- Au sud l'Atlas Tellien.
- A l'est oued Medjerda.
- A l'ouest oued Moulouya.

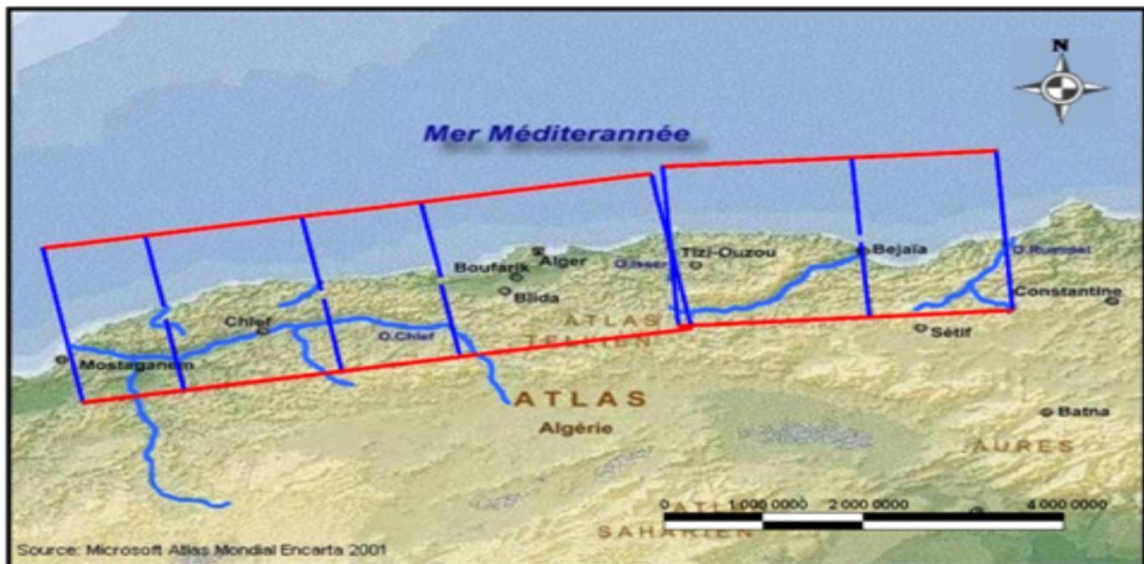
A l'intérieur de ce même territoire, nous retrouvons d'Est en Ouest une autre succession d'oueds, (oued MEDJARDA, oued SYBOUS, oued EL KEBIR, oued SOUMMAM, oued SEBAOU, oued ISSER, oued CHLEF et oued TAFNA), et du Nord au Sud, une succession de lignes de crêtes.

Le croisement de ces éléments naturels définit plusieurs entités territoriales qui sont: l'Oranais, l'Algérois et le Constantinois qui, elles même se décomposent en sous entités territoriales s'organisant autour d'autres éléments naturels d'une hiérarchie différente.



Légende

-  **Limites Horizontales (Littorale et Crête)**
-  **Lits d'Oued**



II.1.2. La structure des parcours : (Voir carte n° : 02).

La lecture des éléments naturels précédents nous donne des indications avec lesquelles nous pouvons lire la rythmique et la hiérarchie des éléments artificiels.

Pour les Phéniciens, l'Afrique du Nord a été essentiellement une zone de passage entre ces lointains comptoirs, ils contrôlaient essentiellement les marchés de l'or et de l'étain. Pour ce faire, la côte Algérienne était elle aussi ponctuée par des comptoirs commerciaux qui donnèrent naissance à des établissements humains, et par la même la création d'un parcours maritime.

Pour les Romains, les parcours étaient un instrument de domination et d'exploitation économique : il y eut la création de nouveaux parcours, à savoir les parcours de fond de vallée sur lesquels va s'effectué l'implantation des différents établissements humains.

Les royaumes du Moyen Age qui se sont succédé du VII^{ème} au XIV^{ème} siècle, ont eu chacun des assises territoriales propres, d'où un nouveau parcours.

Toutes les autres occupations (telle que Ottomane et Française) n'ont fait que reprendre les parcours existants, en procédant à la création de nouveaux chemins.

II.1.3. La structure des établissements humains : (Voir Carte n° 03)

Les données physiques et naturelles qui composent notre territoire national ont régi et conditionné l'implantation des établissements humains :

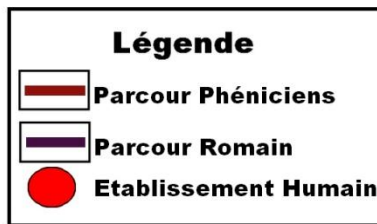
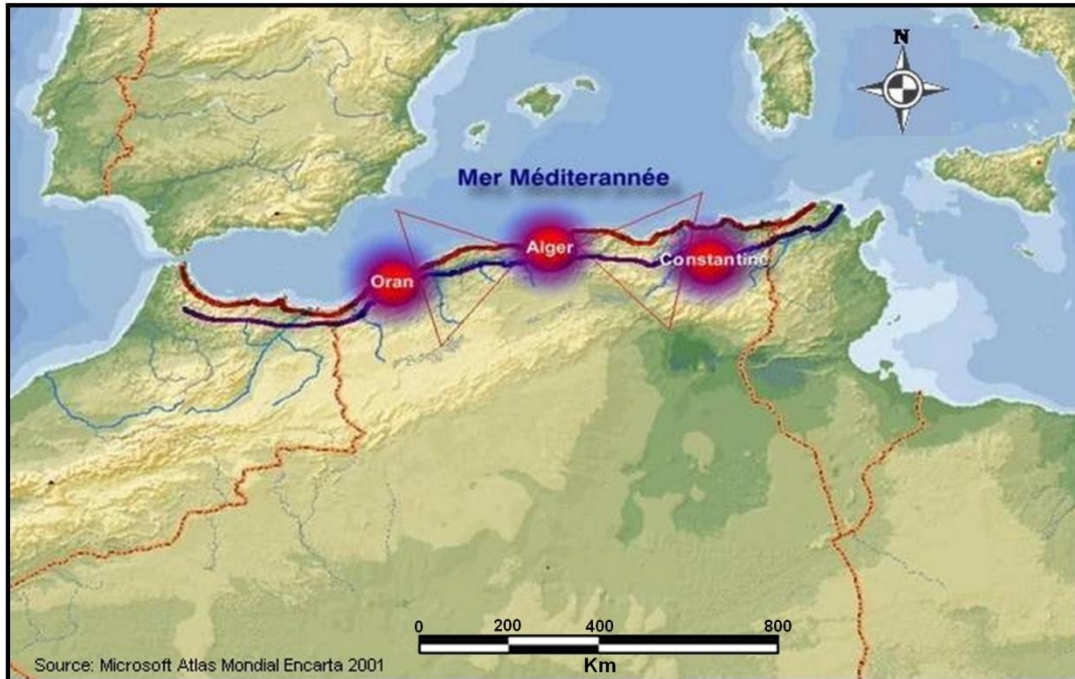
Tout au long du littoral, les Phéniciens établissaient des comptoirs d'échanges qui ont contribué à la formation des futures villes côtières : ANNABA, SKIKDA, BEJAIA, DELLYS, ALGER.

L'action romaine s'est occupée essentiellement de la création des villes qui se trouvent le long de la côte et à l'intérieure du pays, ainsi que le long des routes de pénétration telles que (DJEMILA, TIMGAD et TEBBESSA).

Par déduction, la structure des établissements humains et des parcours se superpose à la structure naturelle.

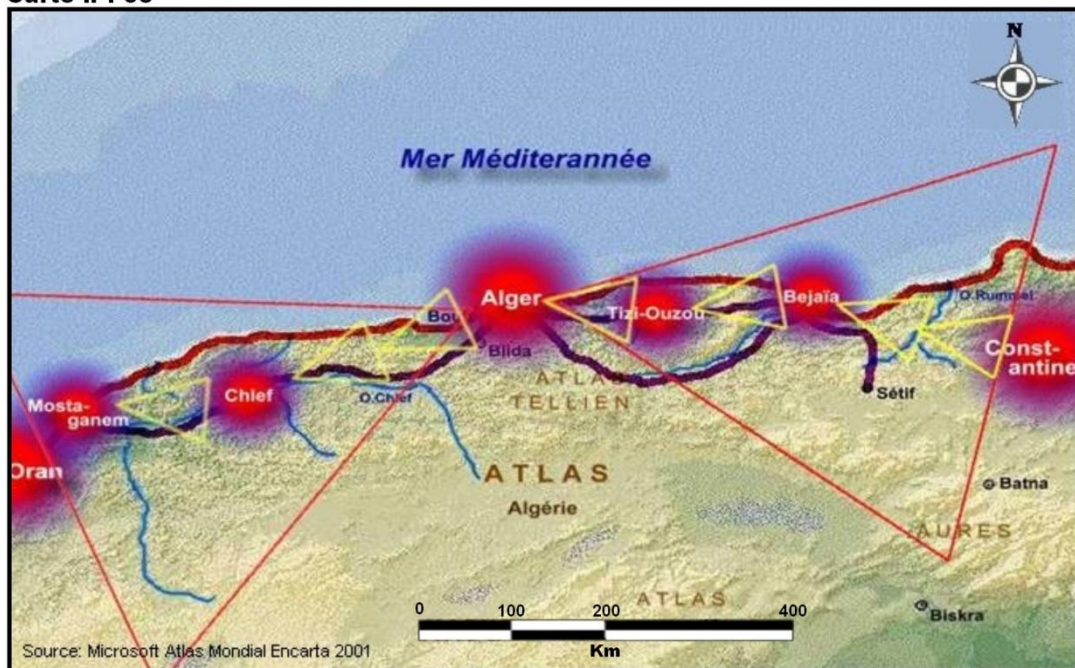
Carte n°: 02

La Structure des Parcours



Carte n°: 03

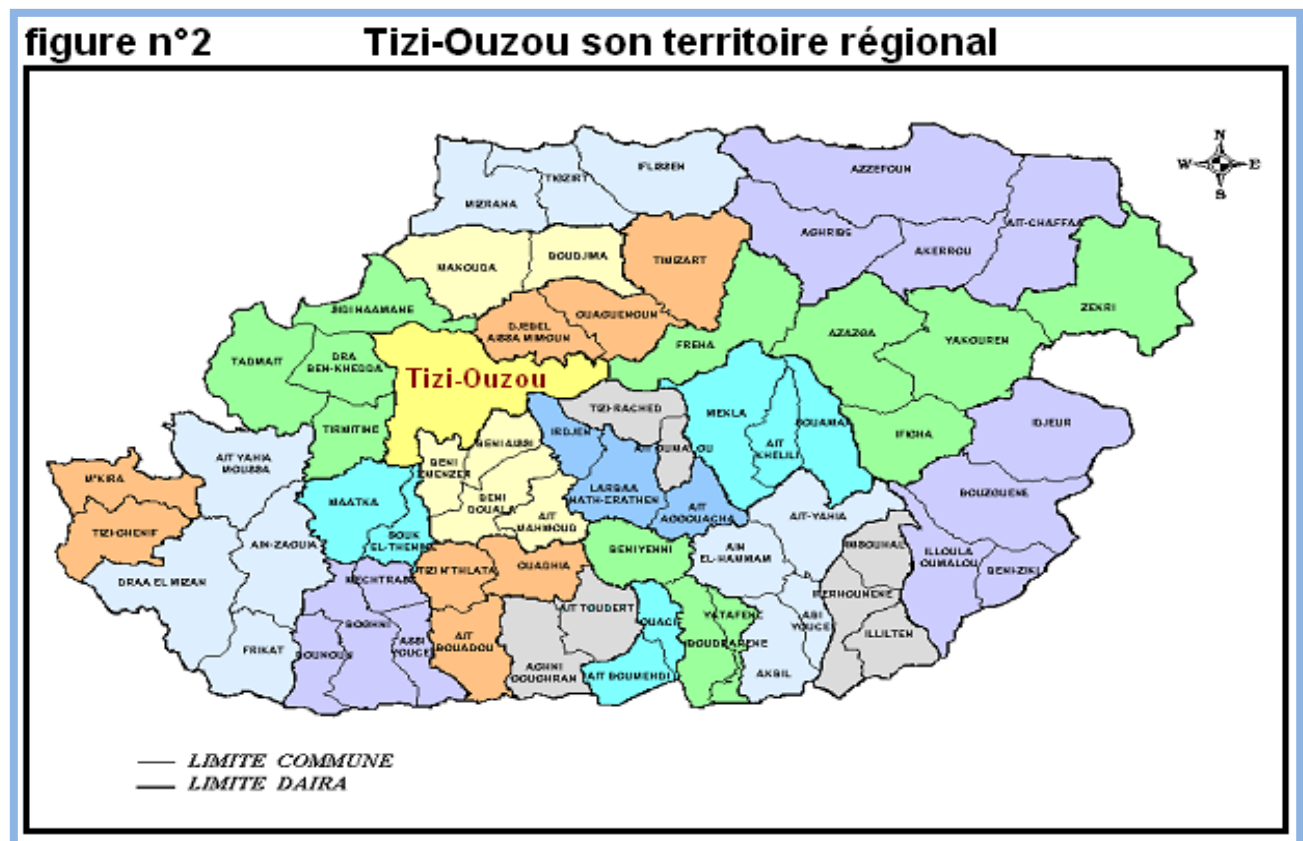
La Structure des Etablissement Humains



II.2. Tizi-Ouzou dans son territoire régional (voir figure n°2)

Notre territoire est délimité à l'échelle régionale qui constitue une sous entité de l'entité territoriale définie précédemment, par d'autres sous entités qui sont :

- Au Nord Est la commune de Djebel Aissa Mimoun
- Au Nord Ouest par la commune de Sidi Naamane
- A l'Ouest par la commune de Draa Ben Khedda
- A l'Est par la commune de Fréha
- Au Sud par la commune de Maatka, Béni Zmenzar et Béni Aissi
- Au Sud Ouest par la commune de Tirmatine
- Au Sud Est par la commune d'Irdjen et Tizi-Rached



II.2.1.La structure naturelle: (Voir Carte n° : 4)

La décomposition de ce territoire est faite d'Est en Ouest, par une succession d'oueds qui sont : oued ISSER, oued SEBAOU, oued BRIKA, oued EL ARCHA, oued AHMED YUCEF, oued DASS et oued SOUMMAM, et du Nord au Sud par une succession de lignes de crêtes (chaîne côtière, massif central, chaîne du DJURDJURA). Ces éléments naturels nous définissent deux bandes à savoir :

- La jonction entre la chaîne du Djurdjura et les chaînes du Nord d'oued SEBAOU nous définit « la vallée SEBAOU ».
- La jonction entre la mer et les collines au Nord du SEBAOU définit la plaine côtière.

II.2.2.Structure des parcours et établissements humains (Voir carte n°5)

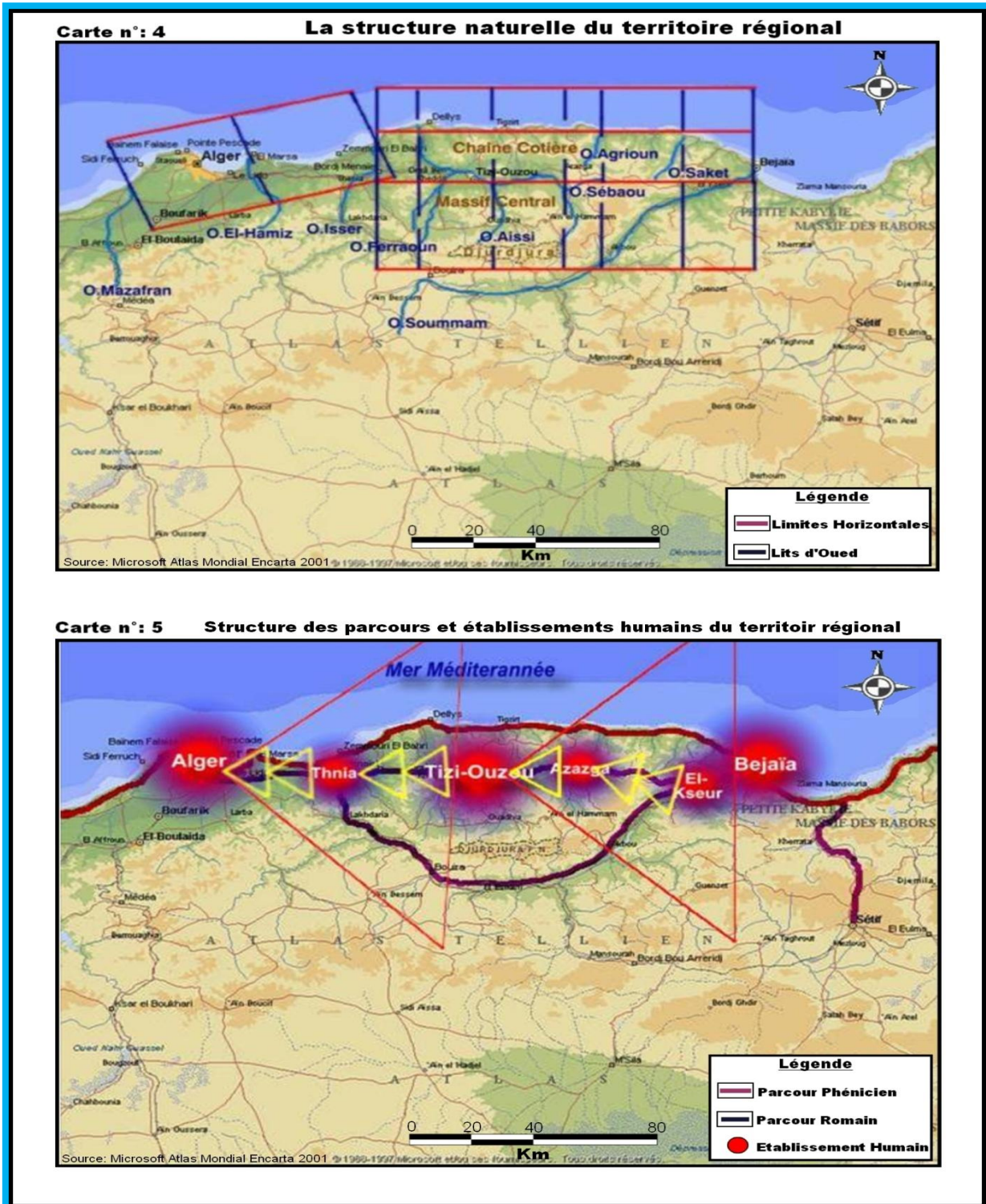
La côte a permis au conquérant romain d'avoir son premier point de chute dans le pays, ainsi les cités romaines édifiées sur la côte Kabyle servaient beaucoup plus à l'acheminement vers Rome des récoltes des exploitations agricoles se trouvant à l'Ouest de la Kabylie, notamment la région des ISSERS.

C'est par les cols montagneux que la pénétration romaine à l'intérieur de la Kabylie fut effectuée. Ainsi, des parcours furent tracés selon des éléments physiques (lignes de crêtes et oueds), et jalonnés par des forteresses de protection qui servaient de relais et de passages obligés vers les colonies romaines.

La colonisation Turque en grande Kabylie s'est appuyée sur la construction de forteresses défensives entourées de colonies militaires, occupant des places stratégiques (les cols), et pouvant collecté le maximum d'impôts et faire face au incursion des Kabyles, en protégeant leurs axes de communication qui relient leurs colonies d'Alger, Bougie et de Constantine. La colonisation Française suivra les mêmes voix de pénétration.

Pour conclure, les données physiques et historiques se sont conjuguées pour créer et organiser l'espace de notre territoire. Ainsi, les lieux d'échanges où se rencontraient les producteurs des plaines et des montagnes, pour échanger leurs produits, correspondent, aujourd'hui, aux emplacements des agglomérations urbaines de notre territoire d'étude.

La localisation géographique de ces marchés à l'intersection des routes ou des grands axes de circulations confirme que les échanges constituent un facteur qui a joué un grand rôle dans la naissance de ces villes. Parmi celles-ci se trouve Tizi-Ouzou, dans le site servait à l'origine à un marché appelé « Souk ESSEBT » qui aurait rayonné à l'échelle de la région



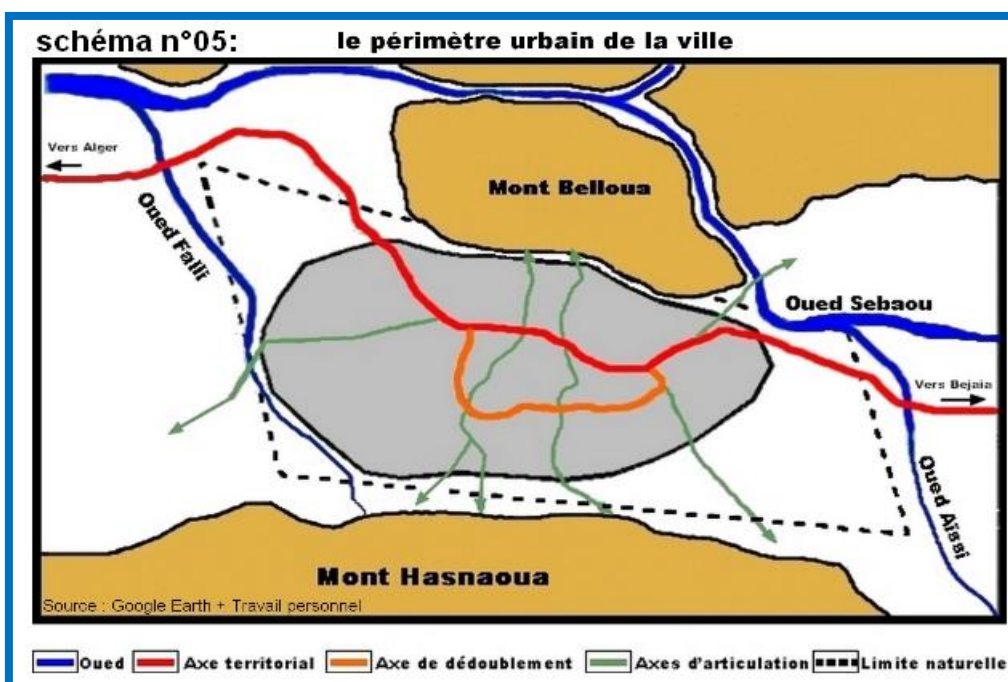
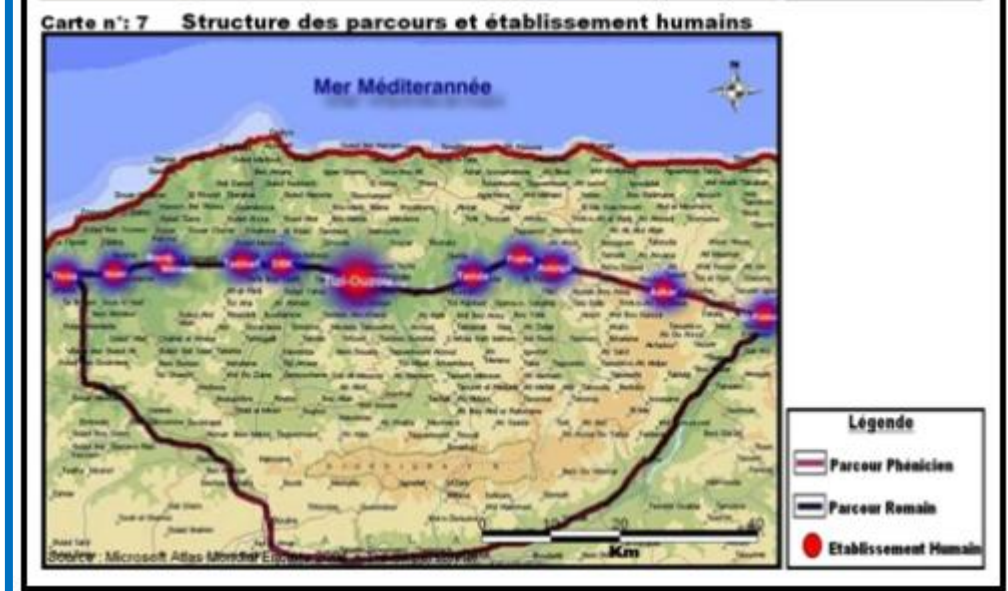
II.3. Tizi-Ouzou dans son territoire local : (Voir carte n°: 6 - 7 et schéma n° :05)

Notre territoire constitue un autre intérieur défini par des éléments topographiques et hydrographiques qui sont :

- Au Nord, le Mont BELLOUA.
- Au Sud, le Mont HASSNAOUA.
- A l'Est, Oued SEBAOU.
- A l'Ouest, Oued FERAOUN.

A l'intérieur de ce territoire nous retrouvons les limites de la ville :

- Le Mont BELLOUA, au Nord.
- Le Mont HASSNAOUA, au Sud.
- Oued SEBAOU, à l'Est.
- Oued FALLI, à l'Ouest.



Conclusion :

La localisation d'un site habité n'est pas l'œuvre du hasard, elle est au contraire due à un certain nombre de facteurs attractifs, fixateurs qui structurent les activités et l'espace.

Dans le cas de Tizi-Ouzou, l'histoire qui a implanté le « **Souk Sebt** » à Tizi-Ouzou ne s'est pas trempée, car toutes les crêtes viennent mourir à Tizi-Ouzou, exception faite de la crête côtière qui finie sur la ville Azazga, qui contient elle aussi un souk.

Ainsi donc, tous les chemins venants de Kabylie aboutissent à Tizi-Ouzou faisant de celle-ci une véritable place centrale.

Ce rôle de la ville est le résultat de sa position dans la trame topographique de la région. Tizi-Ouzou veut dire : « col des genêts », le petit Larousse nous apprend que col veut dire : partie déprimée d'une crête montagneuse, formant passage, en d'autres termes la ville de Tizi-Ouzou est un passage oblige.

Introduction

L'Analyse urbaine chronologique d'une ville, nous permis une compréhension détaillée du processus de son urbanisation et de sa transformation, elle est donc une succession de périodes de rupture et de congestion à travers le temps, ce que Carlo AYMONINO nous explique ; « *La forme urbaine est un processus continu....Et s'il est possible de la décrire ou de la concrétiser à une période précise, on ne peut négliger pour la comprendre l'étude des périodes antérieures qui ont conditionné son développement et l'ont littéralement formée* »⁸⁰

De ce fait on peut comprendre d'avantage que l'état actuel de la ville de Tizi-Ouzou n'est qu'un moment de l'une de ses périodes, qui nous est difficile de le favoriser au détriment des périodes antérieures.

Elle s'agit pour nous d'analyser le processus de formation et de transformation des établissements à travers le temps délimitant ainsi les différents moments de croissance et de rupture, afin d'effectuer un ressourcement et tirer les enseignements indispensables, interpréter les concepts opérationnels et les unités élémentaires de la forme urbaine.

Essai d'identification des ères d'études .I

Par sa situation géographique au Nord du continent africain, l'Algérie a connu plusieurs conquêtes (phénicienne, romaine, turque ...etc.), qui ont enrichi son patrimoine historique mais aussi urbanistique et architectural, dont l'ensemble des édifices parfois en ruine nous servent de traces.

La colonisation française est parmi les conquérants qui ont marqué son passage, dont la majorité des arrondissements de nos villes le justifier. Cette période nous sert pendant l'analyse urbaine de la ville de Tizi-Ouzou d'un moment référentiel pour mieux segmenter les ères d'études. De ce fait notre chronologie sera répartie principalement en trois périodes (avant les français, pendant et après l'indépendance).

⁸⁰ Carlo AYMONINO : « La cita di Padova » Ed, Officina. 1966

I.1.Tizi-Ouzou pendant la période Romaine : (Voir carte n° 8)

Habitée depuis la plus haute Antiquité, la Kabylie recèle des vestiges de toutes les civilisations préhistoriques et protohistoriques.

Appelée par les Romains « Mons Ferratus » (la montagne dure comme le fer), la Kabylie vit quatre colonies romaines, installées sur les ports de la côte.

Pendant cette occupation, (146 av. J.-C.439 apr. J.-C.), la région a vu la construction de plusieurs villes importantes telles que :

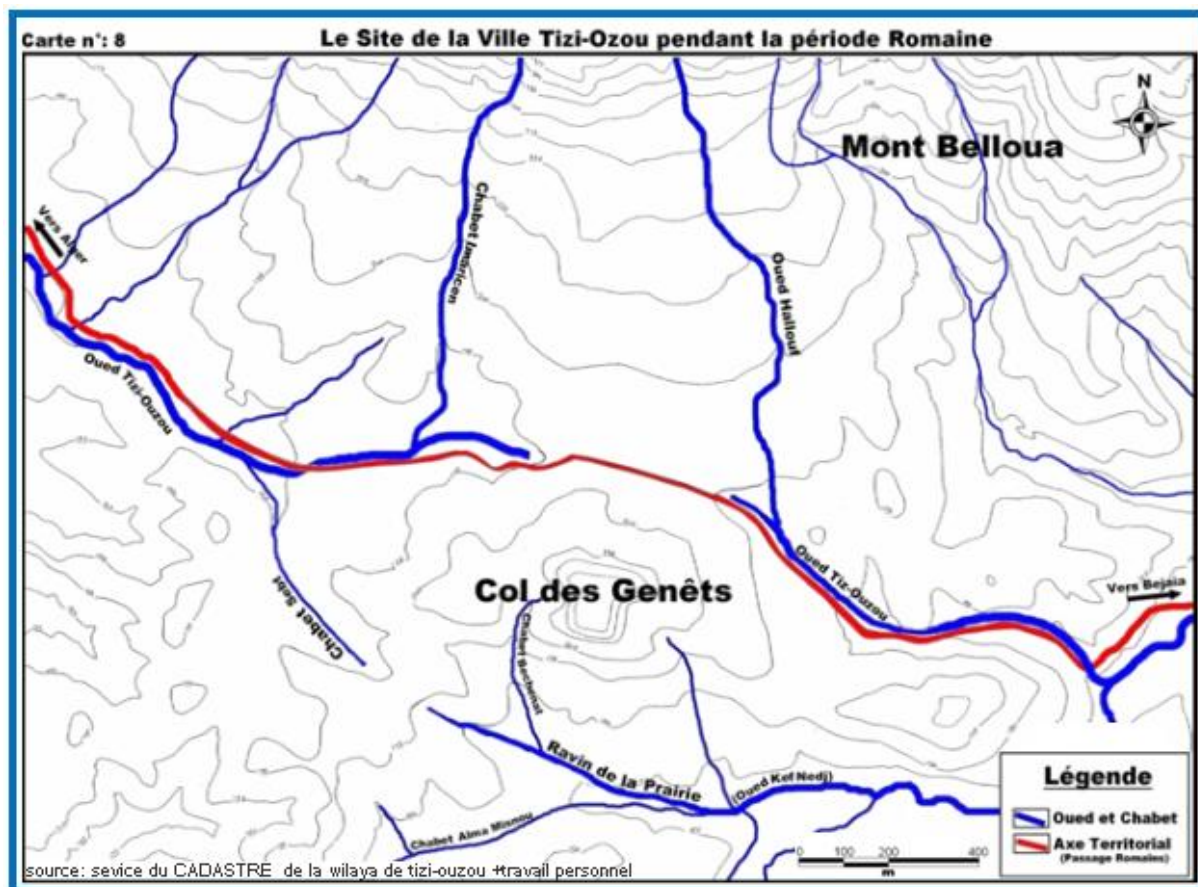
- Azeffoun (Rusarus), Taksebt (Rusippisir), Tigzirt (Iomnium) et Djemaâ Saharidj (Bida)

Ainsi que plusieurs postes d'observation à Tikobaine, Ichikar (Makouda) et Aïn Faci (Draâ Ben Khedda).

La vallée du SEBAOU était un important lieu de passage des colonies Romaines (1er au 5ème siècle), et vu la proximité, la topographie et la position stratégique du col des Genêts à savoir la facilité de contrôle de la vallée, il deviendra très vite un important relais pour atteindre Bejaia (SALDEA) en passant par MUNICIPALUM DE BIDA (Djemâa-saharidj, dans la commune de Mekla).

« Les forteresses édifiées au voisinage de TIZI-OUZOU confirment le passage des romains mais l'inexistence des ruines explique l'inexistence de villes romaines »⁸¹.La création du parcours Romain tout au long du lit d'Oued de TIZI-OUZOU constance

¹ Collectif DAHMANI : « Tizi-Ouzou, origine – croissance et développement », Ed Aurassi, 1993. P 25



I.2. Tizi-Ouzou pendant la période Turque : (Voir carte n° : 9).

On ne peut évoquer l'histoire de la Kabylie dans cette période, sans citer le « Royaume de Koukou » (vers 1510), sa constitution a eu pour but de contrecarrer les conquêtes espagnoles et turques. Gouvernée par la famille 'ATH EL QADI', dont le domaine est situé dans l'arch. des 'Ath Yahia' à Ain El Hammam.

Au XVI et XVII siècles, le royaume, fut une sorte de "capitale" de la Kabylie. A cette période, Le roi « Si Ahmed Belqadi », confia la surveillance et le maintien de l'ordre dans la vallée de Sebaou à des paysans kabyles qui allaient définitivement s'installer dans cette vallées, c'est là qu'apparient les premiers noyaux d'habitations, parmi lesquels le village traditionnel au pied de la montagne de Belloua.

Les Turcs ont fait leurs apparitions dans la vallée en 1640, ils choisissent le col des Genêts pour y installer vers 1720 le Bordj de Tizi-Ouzou, destiné à jouer le rôle de poste de contrôle, de collecte des impôts, et de surveillance de toute la vallée et de ces villages connus pour leur révolte.

La construction du Bordj à aider à contenir ces révoltes et à instaurer un sentiment de sécurité dans la vallée, qui s'est vu contenir par la suite un important lieu d'échange commercial « SOUK SEBT » situé sur l'intersection entre le chemin reliant la vallée du bas à celle du haut et l'axe territorial ALGER-BOUGIE qui était ponctué au niveau du Bordj par deux portes .

I.2.1. Formes urbaines du tissu traditionnel : A travers l'analyse du tissu traditionnel de TIZI-OUZOU (actuelle haute ville), nous allons essayer de retrouver et retracer la logique qui le structure.

I.2.1.1. Les limites du village sont :

- Au Nord, le mont BELLOUA.
- Au Sud, Oued de TIZI-OUZOU.
- A l'Est, Oued HALLOUF.
- A l'Ouest, Chabet IMARICEN.

I.2.1.2. Les éléments structurants le village sont :

- Le souk situé à l'entrée du village, près du lit d'Oued de TIZI-OUZOU
- A l'intérieur du village, la mosquée LALA SAIDA et la fontaine AIN SULTAN.

I.2.1.3. Le dimensionnement : (Voir carte n° :10 et photo n° :1)

L'étude du village nous détermine un maillage contenant des îlots et des voies ayant différentes dimensions.

Ainsi les voies sont hiérarchisées en :

- Chemin reliant les villages : 8 mètres.
- Chemin d'accès au village : 5 mètres.
- La ruelle : 2 mètres
- L'impasse : 1 mètre.

Les îlots ont des formes irrégulières dictées par la topographie du site, nous retrouvons :

- Des îlots de dimensions différentes (450/400 m, 700/900 m).
- Des parcelles de dimensions différentes (20/30 m, 30/9 m, 15/30 m).

Carte n°:10 Dimensionnement du village traditionnel

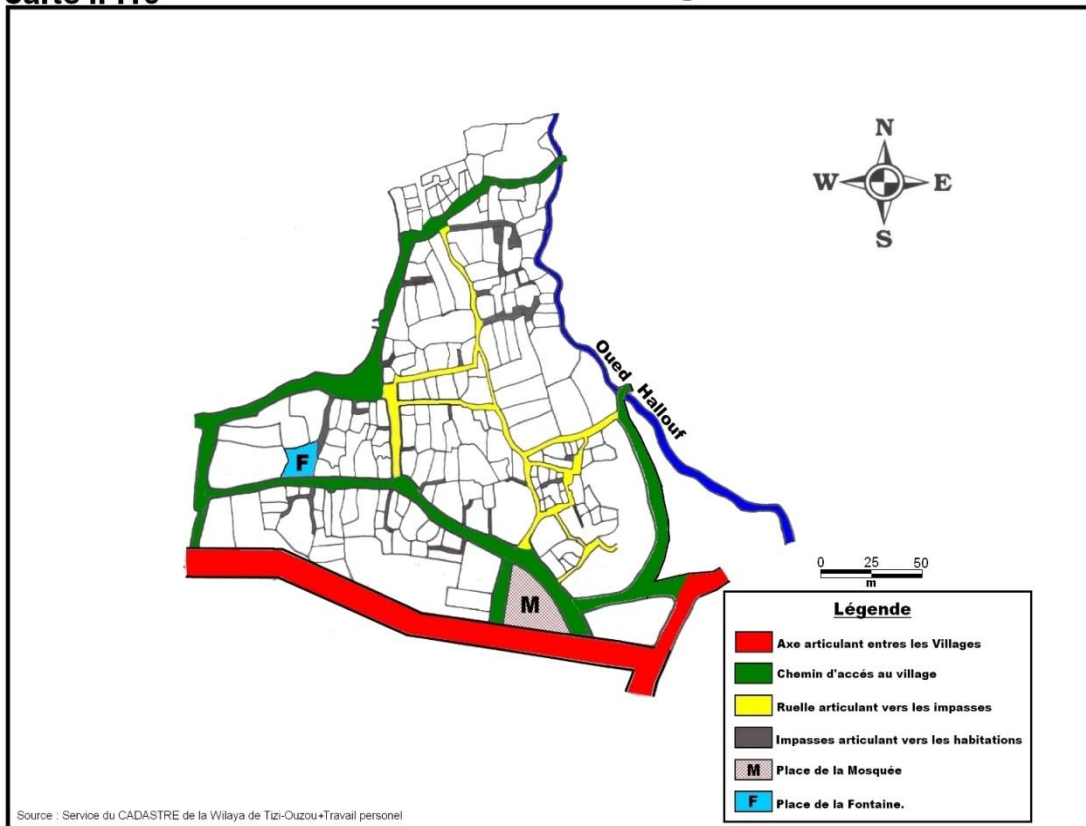


Photo n°: 1 Le Tissu Traditionnel



I.3.Tizi-Ouzou pendant la Période coloniale

En 1855, les français entreprennent l'agrandissement et le réaménagement du Bordj, c'était là les premières interventions françaises (urbanisme militaire).

Le Bordj abritait une garnison militaire qui a rétabli l'ordre et la sécurité, suite à cela des civils européens sont venus (1858), s'installer en contre-bas du fort sur l'axe Alger Bougie.

I.3.1. Formation du village coloniale (1858 - 1871) : (Voir carte n° :11)

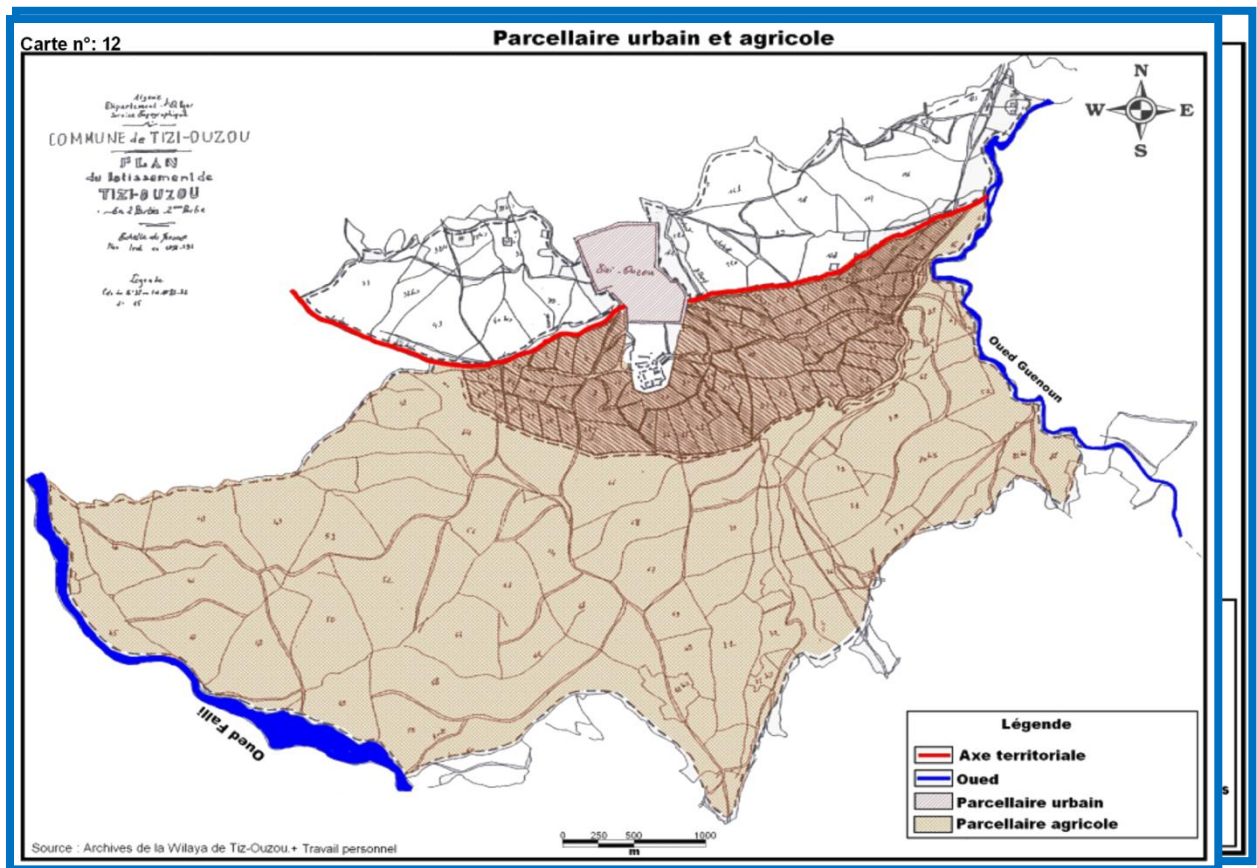
« *C'est par le texte du décret impérial n° : 605, daté du 27 octobre 1858, que fut créée Tizi-Ouzou* »⁸², comme centre de population rattaché à la subdivision de Dellys et la province d'Alger, avec un territoire agricole de 286 hectares et un centre de population de 94 feux.

I.3.1.1 Choix du site du village :

La proximité du Bordj offre la sécurité aux nouveaux villages, il est assez élevé de la plaine de Sebou.

La montagne voisine fournit des eaux abondantes et d'excellente qualité qu'on acheminera facilement au village, ainsi le bois de chauffage est rapproché et les terres de culture sont bien disposées.

¹ M. S. FREDJ : « Histoire de Tizi-Ouzou : des origines à 1954 », Ed : ENAP, 1999
37



Le génie militaire détermine deux parcelles, le parcellaire agricole et le parcellaire urbain. (Voir carte n° :12).

a. Le parcellaire agricole :

Il possédait des limites bien définies qui sont :

- Au nord, l’Axe territorial.
- Au sud, le piedmont Hasnaoua.
- A l’Est, l’Oued Guenoun (affluent du Sebaou).
- A l’Ouest, Oued Falli.

b. Le parcellaire urbain : Ses limites sont :

- Au nord, le village traditionnel.
- Au Sud, le Bordj turc (Col des Genets).
- A l’Est, Oued Hallouf.
- A l’Ouest, Chabet Imaricen.

c. Le tracé du village (parcellaire urbain) :

Le tracé s'est fait selon une division géométrique, prenant en considération des éléments naturels et artificiels structurants, il s'articule sur deux axes importants :

- L'axe Alger-Bougie, qui est l'axe principal du village.
- L'axe Belloua (le chemin reliant la vallée du bas à celle du haut).

L'intersection de ses deux axes détermine la place du village (la place de l'église).

Le tracé est renforcé par un mur d'enceinte qui ceinture le village et qui prend une légère déformation du côté Est due à l'Oued hallouf.

Le mur d'enceinte était ponctué par des portes à savoir, la porte d'Alger et de Bougie qui étaient au niveau du Bordj Turc ont été déplacées vers l'axe principal marquant ainsi une relation entre l'intérieur et l'extérieur. Une autre porte fut créée du côté Nord instaurant une relation entre le Village traditionnel et le village colonial.

I.3.1.2. Extension du village colonial (1871-1890) : (Voir carte n° :13)

Le 19 avril 1871 ; les kabyles incendièrent le village colonial, lors de l'insurrection d'EL MOKRANI et assiégèrent le Bordj turc.

En signe de revanche, les colons détruisent une partie du village traditionnel et fut élaborer un plan qui prévoyait :

- l'agrandissement du premier noyau colonial.
- la création d'une citée de recasement du côté Est pour y imposer un tracé Colonial.

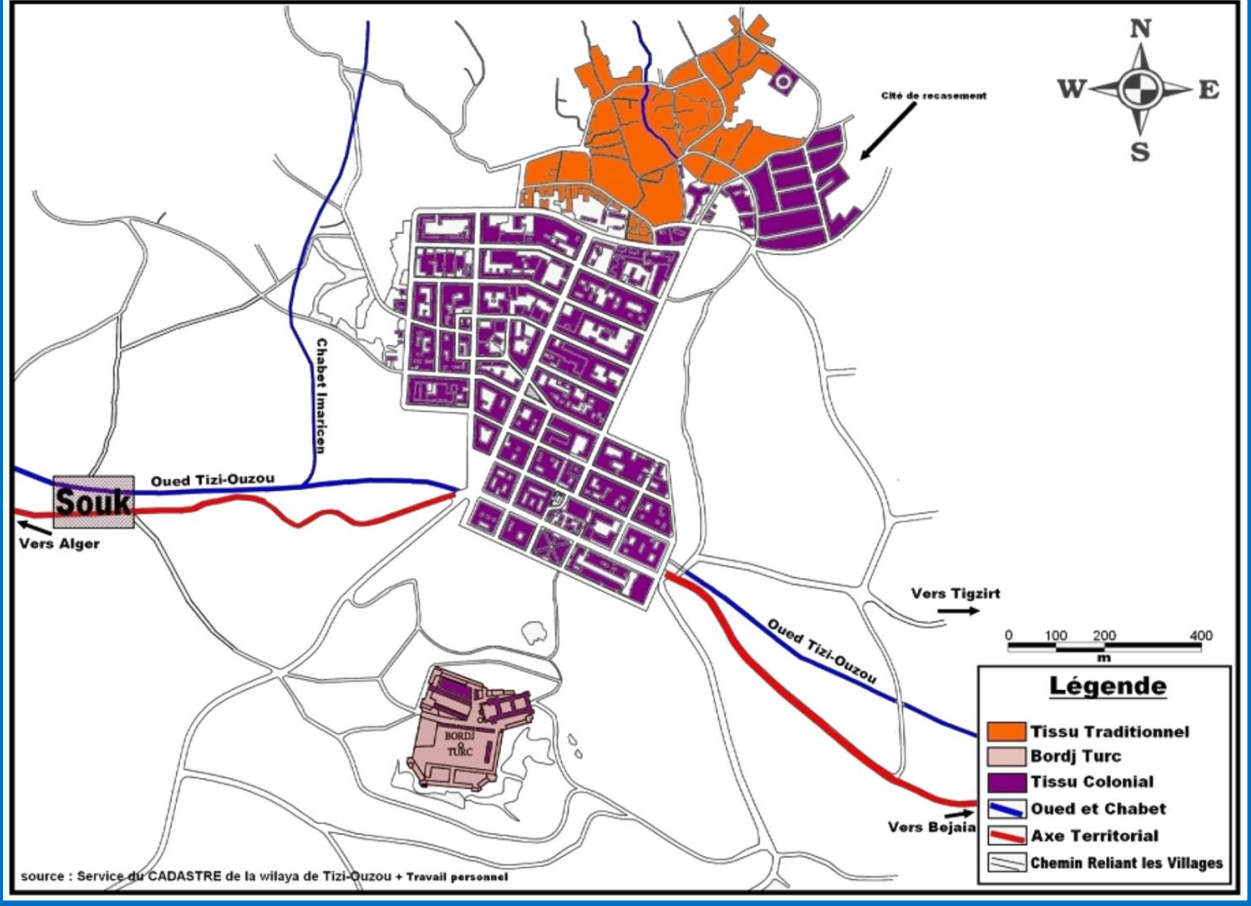
Le tracé de la deuxième extension s'est fait en gardant la même logique que celle du premier tracé.

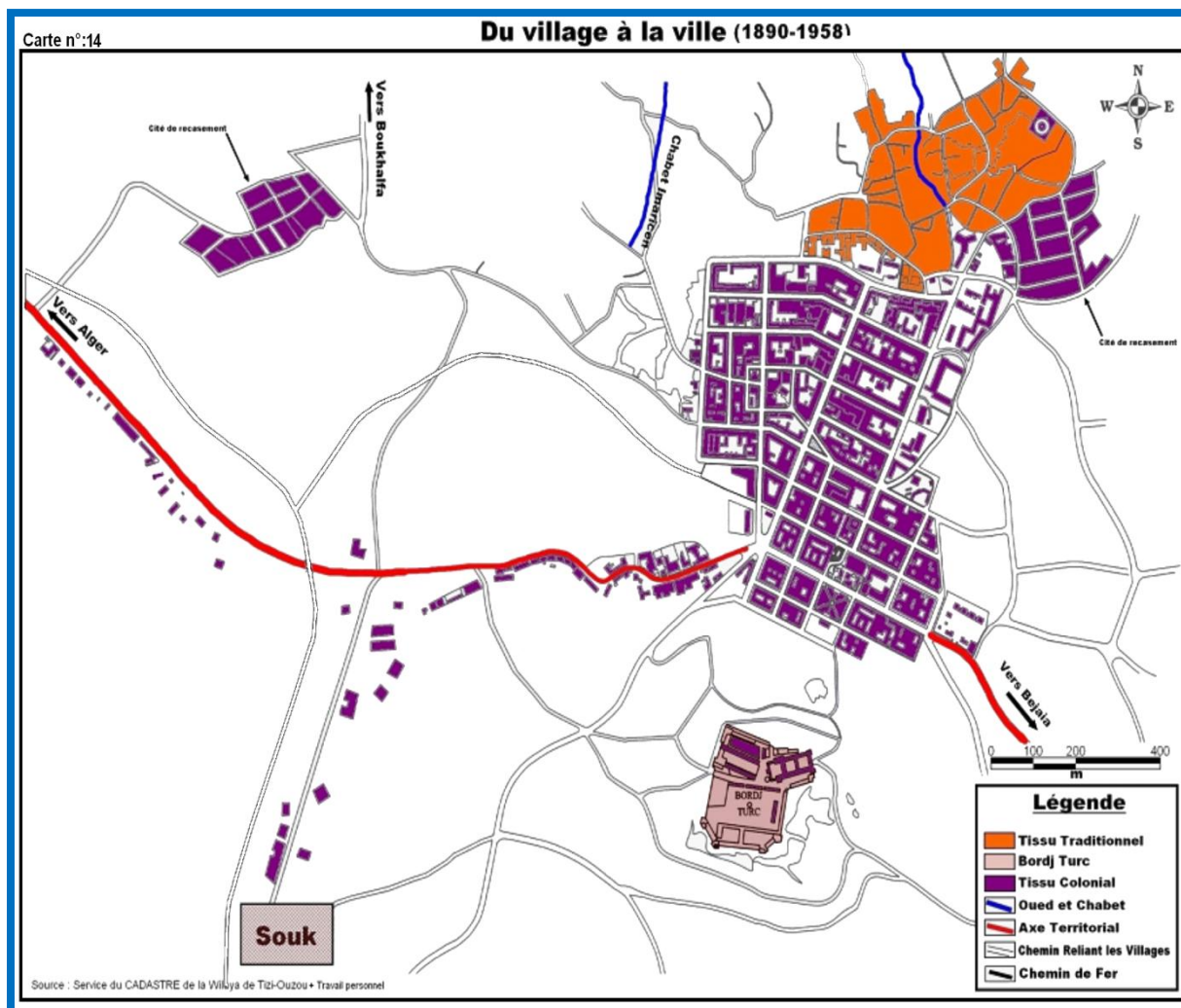
La première tranche délimitée par des boulevards périphériques formants un rectangle subit une rotation 90° vers le Nord, ce même rectangle va se rabattre vers l'Ouest en faisant une rotation de 22,5°, à cause de contraintes topographique.

Le village traditionnel se rabat vers l'Est pour donner naissance au plan de recasement.

Carte n°:13

Extension du village colonial (1871-1890)





I.3.2. Du village à la ville (1890-1958) : (Voir carte n° :14)

L'avènement du chemin de fer en 1890 et la promotion de Tizi-Ouzou au rang de sous-préfecture en 1920 ont favorisé le développement économique de la ville de Tizi-Ouzou au détriment de la ville de Dellys.

Une nouvelle fonction (administrative) est venue s'ajouter au village. Suite à ça, la ville a connu une croissance linéaire suivant l'axe Alger-Bougie franchissant la porte d'Alger qui devient le point de référence de cette croissance et qui a permis à la ville d'acquérir plusieurs équipements et édifices, parmi lesquels : une agence postale, la gare ferroviaire, l'Hôtel de Ville, l'hôtel Kohler, des établissements scolaires.

Plusieurs autres édifices ont été réalisés à partir de 1956 avec l'accession du village au statut de chef lieu de département tel que : la préfecture, une Polyclinique, et une citée de recasement suite à l'exode rurale qu'a subit la ville causée par la politique de la terre brûlée.

I.3.3. Le passage de l'îlot à la barre (1958-1962) : (Voir carte n° :15)

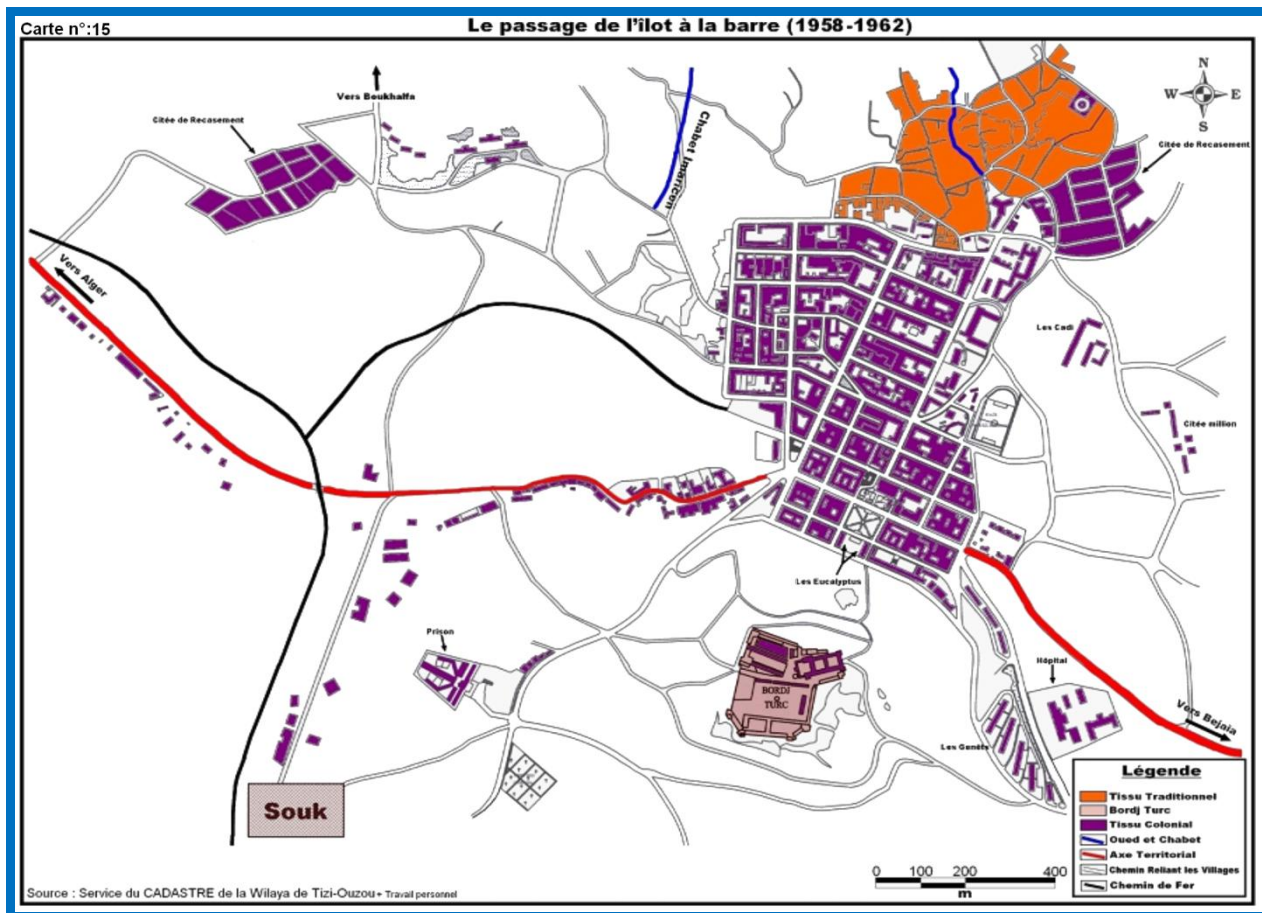
En 1958 le général DE GAULE lance le plan de Constantine, ce plan conçu pour une période 5 ans, adopte les principes de la charte d'Athènes.

C'est pendant cette période et suite à l'application du système de zoning, que Tizi-Ouzou fut divisée en quatre zones fonctionnelles à savoir :

- Zone d'équipements socio-éducatifs à l'Ouest.
- Zone de dépôts au Sud-ouest.
- Zone administrative à l'Est.
- Zone sanitaire au Sud-est.

L'application de ce zoning a entraîné la fragmentation de la ville et une rupture avec le tracé existant, et l'apparition d'une nouvelle pratique de l'espace, celle de la barre qui remplace celle de l'îlot, c'est ainsi qu'apparaissent les premières citées HLM (cité million, Les Genêts, Les Eucalyptus Les Cadi).

Plusieurs autres équipements furent réalisés pendant cette période tel que : l'Hôpital, le Stade 'Oukil Ramdane', la prison civile et un collège.



I.4. Tizi-Ouzou pendant la période post coloniale:

I.4.1. L'éclatement amorcé de la ville (1962-1968): (Voir carte n° :16)

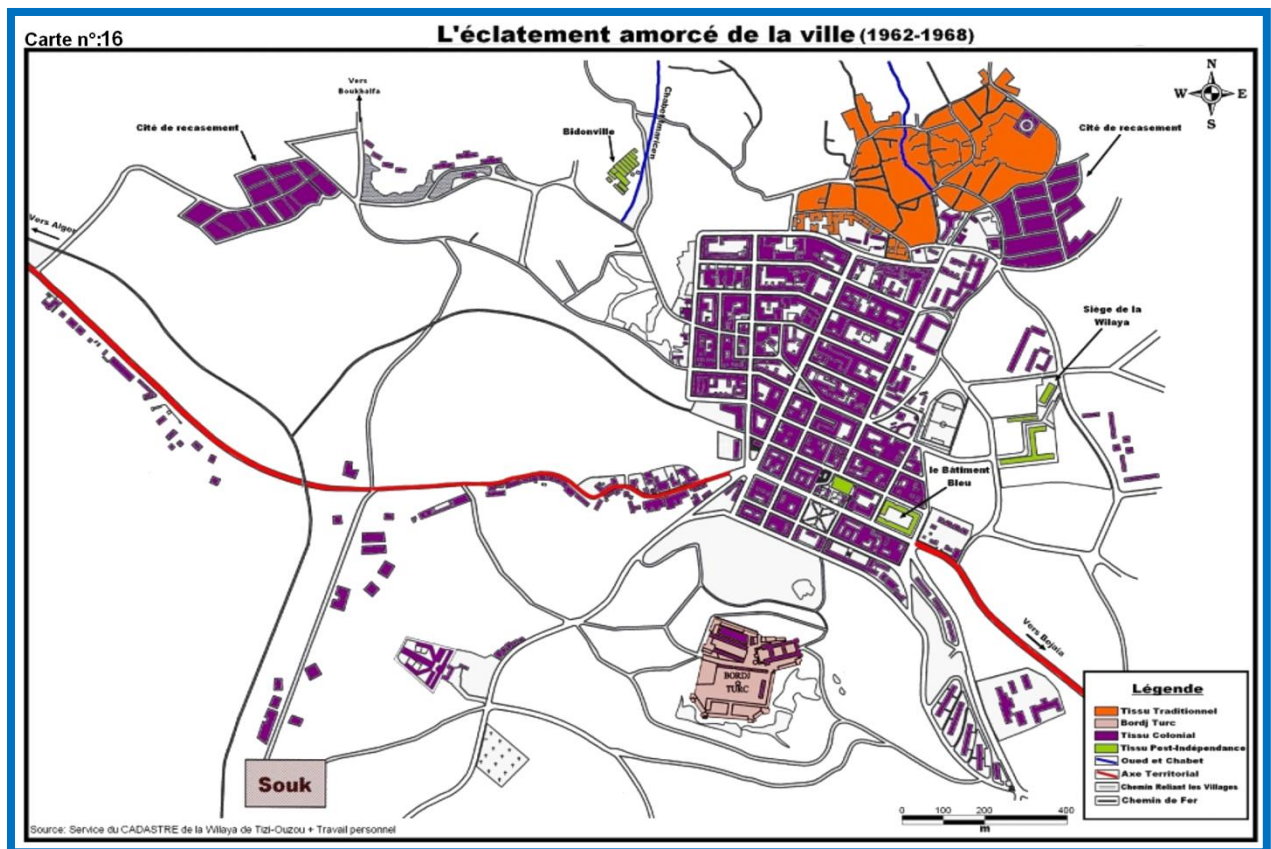
Après l'indépendance (jusqu'à 1968), la ville de Tizi-Ouzou a connu une stagnation due au marasme socio-économique qu'a connue cette période.

Ce marasme se traduit par une politique d'investissement qui a marginalisé le secteur du bâtiment, au profit des secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Les seules activités qu'a connue la ville dans le secteur de la construction se résument à :

- La finalisation des projets programmés par le plan de Constantine, et plus exactement la construction du bâtiment bleu.
- La réalisation du siège de la Wilaya.
- La construction d'une mosquée à l'emplacement de l'église.

- L'apparition d'un bidonville (bidonville de la Carrière), suite à l'exode rural post colonial.



I.4.2.L'éclatement de la ville (1968-1979) : (Voir carte n° :17)

Poussé par les besoins croissants de la population, et par la tournure qu'avait pris l'exode rural dans la région, à s'avoir le changement du choix directionnel vers la capitale (Alger), plutôt que sur le ville de Tizi-Ouzou qui n'arrivait plus à satisfaire les besoins de sa population, les Autorités Algériennes, conçurent en 1968, un plan spécial pour la ville de Tizi-Ouzou, destiné à relancer son développement.

Ce plan consiste à faire de la ville de Tizi-Ouzou, un laboratoire d'essai d'un concept déjà répandu en Europe et qui est la Ville Nouvel.

Les Autorités Algérienne, voyaient en ce plan, un moyen de retenir dans la région la population rurale, et ainsi diminué un peut soit il, la pression sur la capitale.

Nous le disions précédemment, le plan spécial prévoyait la relance du développement de la ville, pour ce faire, plusieurs équipements et infrastructures de dimension locale et régional furent implantés :

- Le siège de la nouvelle mairie.
- La poste Chikhi.
- Des établissements scolaires (lycée Polyvalent et lycée Hasnaoua).
- Le théâtre municipal, la maison de la culture, la maison de l'artisanat.
- Les hôtels Belloua et Lala Khedidja.
- La piscine olympique et le stade du 1er Novembre.
- Les galeries Algériennes (le Monoprix), et l'aménagement du Souk
- L'Abattoir municipal.
- La gare routière, et le déplacement de la gare ferroviaire vers l'entrée Ouest de la ville.
- L'Institut des Techniques Hôtelières et de tourisme, l'Institut des Techniques de l'Enseignement, et la Direction de l'Education Nationale.

Dans le domaine de l'habitat, plusieurs cités ont été réalisées dans l'esprit de conceptions des barres :

- La cité CNEP.
- Les tours villas.
- La cité 05 juillet.
- La cité 11 décembre.
- La cité des fonctionnaires.
- La cité des palmiers (sur le site de l'ancienne gare ferroviaire).

Toujours dans le domaine de la construction, on note l'apparition d'une nouvelle forme de conception de l'espace urbain post-coloniale, qui est dû, d'un côté à la volonté des autorités publiques à faire participer les initiatives privées et de l'autre, une tentative partielle de retour au sol, il s'agit des lotissements résidentiels :

- Lotissement Bouaziz (1969).
- Lotissement Berchiche (1969).
- Lotissement Amirouche (les 200 villas) (1970).

Dans les années 70, et constamment dans les initiatives du plan spécial, la ville de Tizi-Ouzou se dote d'un centre universitaire et d'une zone industrielle, ces infrastructures viennent renforcer et élargir le champ d'attraction de la ville.

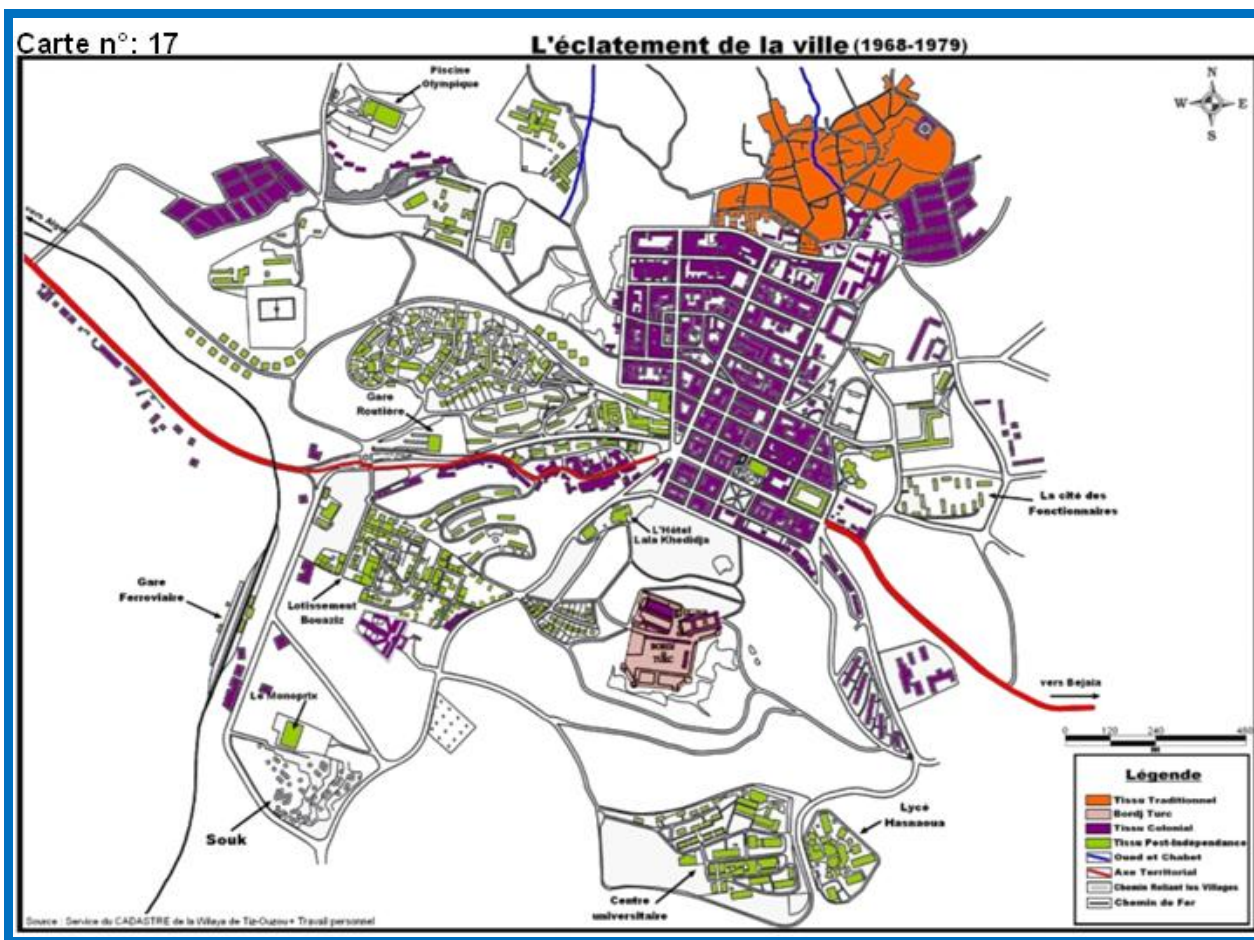
Avec l'implantation de ces équipements, le tissu existant de la ville a connu une restructuration le long de l'avenue «ABANE RAMDANE», et un développement (extension) linéaire en direction de l'Ouest, avec la création d'une nouvelle avenue «LARBI BEN MHIDI» parallèle à l'axe territorial, cette avenue est considérée comme prolongement de l'avenue « ABANE RAMDANE », elle prend naissance à la place « BABOUCHE SAID ».

L'application du plan spécial accentue la rupture avec le tracé existant (rupture d'échelle), déjà causé par l'application du plan de Constantine et donne à la ville un aspect fragmenté.

Le plan spécial de 1968 a relancé le développement de la ville de Tizi-Ouzou, qui à vu grâce à ce plan, son taux d'urbanisation passer de « 8% en 1966 à 15% en 1977 ». Les conséquences du plan spécial en fait que Tizi-Ouzou tend à devenir ville centre, en même temps que ville satellite et pratiquement banlieue d'Alger.

Cette transformation s'explique (comme nous l'avons cité précédemment) par la croissance de la ville qui atteint (avec un taux d'accroissement annuel de 2,73% entre 1966 et 1977), un seuil démographique lui permettant d'abriter des activités de lux, mais aussi, et surtout par la croissance et la mutation de ces villes satellites, qui prennent en charge le rôle d'étape qu'elle jouait et qu'elle joue encore pour la capitale.

L'avènement du plan spécial, a permis à la ville de Tizi-Ouzou de se détacher de l'influence directe d'Alger, la ville commence à vivre sa propre autonomie, mais cette autonomie n'est que relative, car la ville reste toujours dans l'orbite de la capitale.



I.4.3. L'éclatement accentué de la ville (1979-1990) : (Voir carte n° :18)

La croissance en équipement infrastructurels de grande envergure qu'a connu la ville de Tizi-Ouzou pendant la décennie précédente (68-79) grâce au plan spécial, a fait d'elle un important centre de flux des populations villageoises de la région par le biais de l'exode rural. Ce phénomène d'exode, et la poussée démographique résultante, ont rapidement asséché l'offre en matière de logement, augmentant ainsi la pression sur les autorités omniprésentes dans toutes les opérations liées à la construction.

Afin d'assécher les besoins urgents en logement, les autorités ont programmé en 1979 une ZHUN qui représente le premier essai de la politique des ZHUN en Algérie

En raison de l'insuffisance de réserves foncières nécessaires à sa réalisation dans le tissu existant, le projet de la ZHUN a nécessité l'expropriation de terres. Tout en se basant sur les ordonnances :

- N° 74/26 du 20/02/1974 portant la constitution des réserves foncières au profit des communes.

- N° 76/48 du 25/05/1976 fixant les règles de l'expropriation pour l'utilité publique.

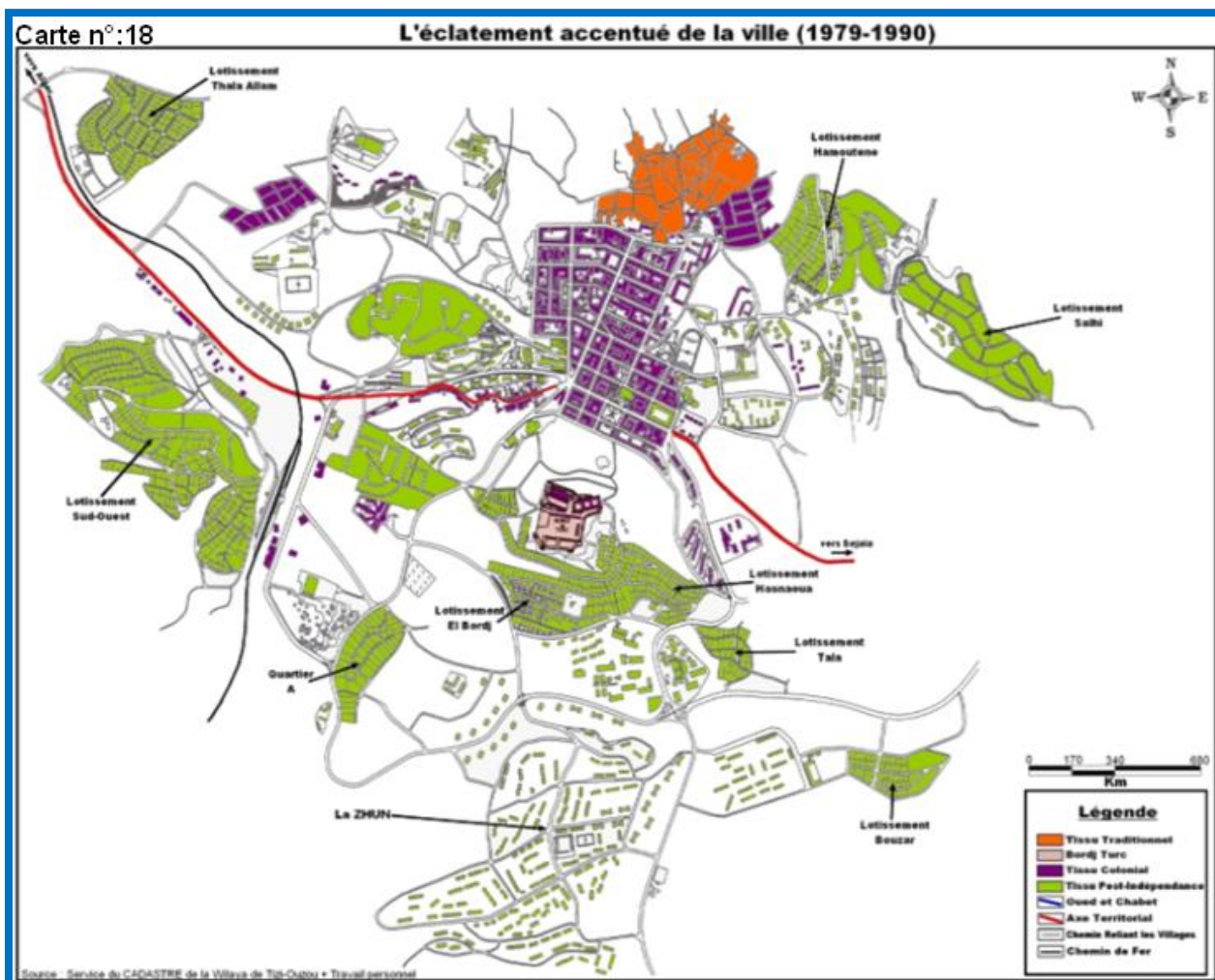
La ZHUN de Tizi-Ouzou, appelée communément « nouvelle ville », a été localisée par le PUD en direction du Sud du BORDJ, sur le parcellaire agricole établie par le génie militaire français. Elle s'étend sur une superficie de 320,9 hectares.

L'implantation de cette ZHUN oriente le développement de la ville vers les côtés Ouest, Sud et Est, en prenant le ravin de la prairie (Oued KEF EN NAEDJA) comme ligne de croissance

Les deux lignes de croissance à savoir celle de l'Est et l'Ouest sont prolongées par d'autres axes tels que ; l'axe Krim Belkacem, l'axe des Frères Belhadj pour donner naissance à plusieurs carrefours comme celui des 600 logements et celui de la cité 20 avril 1980

Cette période a aussi connu une augmentation des permis de lotir délivré, le PDAU⁸³ nous informe que à cette période, onze permis de lotir en été délivré, neuf d'entre eux se situent dans le périmètre de l'agglomération chef lieu, totalisant 1926 lots, consommant une superficie de plus de 160 hectares, ce qui nous donne une superficie moyenne de 800m² par lot .

¹ F.A.UR : « P.D.A.U de Tizi-Ouzou, Phase I, Rapport d'orientations, Document Final », 2000. P36



I.4.4. L'état actuel (la crise de la ville 2010) : (Voir photo n° :2)

A partir des années quatre-vingt-dix, l'Algérie a connu des mutations dues au passage du système socialiste au libéralisme.

Ces mutations ont touché tous les domaines, y compris celui de la construction et du foncier, elles sont marquées par la mise en place d'une nouvelle politique de gestion de l'espace urbain et par la libéralisation du marché foncier promulgué par la loi 90-25 de la 18/11/1990 portant orientation foncière.

Cette nouvelle loi a causé un énorme bouleversement dans la conception de l'espace urbain de notre ville, par la réintégration de la propriété privée. Cette réintégration a pour conséquence l'apparition d'un nouvel acteur d'urbanisation, qui est : « la coopérative immobilière »

Ces coopératives immobilières ont poussé comme des champignons, étouffants ainsi le tissu de notre ville, elles sont implantées dans des espaces inoccupés (terrains restitués grâce à la loi de la propriété privée), généralement appelés « poches », dont l'utilisation est encouragée soi-disant pour contribuer à la densification du tissu urbain.

La ville subit un éclatement du aux axes d'urbanisation qui vont dans tous les sens : Nord, Sud, Est, Ouest, le long de la RN12 et en direction de HASSNAOUA et BOUHINOUN.

Ce développement urbain rapide s'est fait sans planification ni coordination ni vue d'ensemble, il a induit à une conurbation de la ville, en ce sens les localités de boukhalfa et de bouhinoun apparaissent dès à présent comme un prolongement de la ville Tizi-Ouzou, ce qui la rend sans unités, nous ne savons plus où elle commence et où elle finit, PHILIPPE PANERAI décrit cet état comme « *le moment où on ne parle plus d'un dedans et d'un dehors, mais d'un centre et d'une périphérie au sens actuel* »⁸⁴

¹ P. PANERAI : « Les tissus urbains colloque international », Ed ENAG, Oran 1987, P26

Etat actuel 2010



Photo n°14

Conclusion

De l'étude de la croissance urbaine, nous pouvons déduire que la ville de Tizi-Ouzou est passée par deux étapes.

Première étape.

Durant les périodes précoloniale et coloniale, la ville était caractérisée par sa cohérence et la gestion de sa croissance avec des limites bien déterminées, identifiables, qu'elles soient naturelles ou artificielles.

Lors de ces extensions successives, les éléments naturels étaient pris en considération avec des changements dans la continuité, la structuration de la ville s'est faite en respectant la structure du lieu dans un ordre régulier et géométrique.

L'étude de la forme urbaine nous a permis de saisir que la trame est la règle ou la logique qui met en relation les éléments urbains pour qu'ils soient autonomes et articulés sans pour autant être indépendants les uns des autres.

Les éléments morphologiques de la communication sociale, à savoir la rue, la place présente un haut niveau de complémentarité et d'indépendance, car chaque élément nourrit l'autre.

La rue, cet espace cohérent, structurant de base et facteur d'appropriation tire son échelle et son importance des différents moments qu'ils articulent.

La place ne prend pas seulement son sens par ses dimensions ou par sa configuration sur plan et vue d'une manière isolée, mais dans ses rapports avec les espaces publics voisins et avec le bâti qui l'enclot et les opérations de découpages parcellaires qui permettent de la constituer. Elle est aussi une figure d'articulation qui tire sa valeur des voies qui la desservent, et dont la qualité dépend de la forme construite (paroi) et de l'organisation de l'espace (activité).

L'îlot constitue l'élément déterminant, l'outil d'expression du tissu urbain et révèle son organisation élémentaire. La voirie lui dicte une hiérarchie.

La parcelle est ce que nous pouvons appeler unité urbaine élémentaire de la gestion de la croissance ; elle a une délimitation et une existence juridique (c'est un espace déterminé physiquement et juridiquement). En effet, de par son existence, elle est porteuse de

servitudes ; régie par des lignes de partage parallèles ou perpendiculaires aux voies importantes, elle a des limites précises que l'édifice ne peut dépasser et où il doit s'inscrire.

La parcelle a une forme régulière ou irrégulière, des dimensions (elle peut être large sur une rue ou étroite et longue en profondeur).cette forme et ces dimensions ne peuvent être changées, si ce n'est avec de grandes difficultés (financières et juridiques), c'est-à-dire par le morcellement ou le remembrement.

La parcelle a enfin une position dans la trame urbaine ; elle peut être sur une rue principale, un boulevard, ou sur une rue secondaire ou même une impasse.

A ce sujet, ALAIN BORIE écrit que :

« ...la juxtaposition et l'assemblage des parcelles entre elles, donnent une trame, une variété de qualité géométrique et dimensionnelle, ainsi qu'une direction préférentielle du tissu urbain »⁸⁵.

La deuxième étape :

C'est à partir de l'application du plan de Constantine, qui est inspiré des principes du mouvement moderne que la première rupture morphologique apparut. Elle a conduit au premier éclatement de la ville, d'où une croissance anarchique et pluridirectionnelle, qui s'est accentuée de l'indépendance jusqu'à nos jours.

Les éléments morphologiques de la communication sociale ne gardent plus que leurs noms, devenant juste des voies de desserte et de circulation, et le rapport entre l'édifice et le sol est ignoré.

La croissance urbaine de la ville de Tizi-Ouzou, a donné lieu à deux types de villes en une:

La première, constituée du noyau historique régi par un ordre géométrique garant d'une unité urbaine, d'une hiérarchie et d'un rapport d'interdépendance d'éléments urbains entre eux et avec le tout.

La deuxième, constituée de l'ensemble des zones fonctionnelles issues des différents programmes de planification urbaine, régie par un ordre arithmétique s'exprimant par une juxtaposition additionnelle des éléments urbains.

¹ Alain BORIE : « Les propriétés architecturales des propriétés », Revue d'urbanisme n° : 223, 1988. P29

La rupture avec l'ordre géométrique apparaît au moment où les entités organiques et homogènes du noyau historique laissent place à une ville éclatée, dont les limites des entités qui la composent sont confuses, leurs relations sont réduites à des considérations fonctionnelles et des impératifs de desserte cela en négation totale de la structure urbaine préétablie.

L'ensemble de ces entités se traduit par un gigantisme des opérations, d'où une consommation excessive et irrationnelle du patrimoine foncier de la ville.

Introduction

Le problème de la prolifération des déchets dans les milieux urbains est aujourd'hui un défi de brûlante actualité pour les sociétés et les gouvernements de part et d'autre dans le monde. La prise en charge ou la collecte et l'élimination des déchets en général et ceux solides urbains en particulier pose beaucoup de difficultés tant sur le contexte organisationnel que sur les quantités/qualités produites quotidiennement.

Or, ces dernières années et à travers le monde entier, l'avènement d'une nouvelle approche de protection de l'environnement dite développement durable, a fait que les modes antérieurs de gestion des déchets doivent être révisés et s'inspirer des principes de durabilité qui, elle aussi se base sur les fondements de participation et de concertation entre les différents acteurs de la société, autrement dit l'introduction des notions de la bonne gouvernance.

Cette exigence peut se justifier par l'intérêt accordé aux impacts nocifs de la prolifération en masse des déchets sur l'environnement et sur la santé publique d'une part, et l'éventuelle transformation de certaines quantités de ces déchets en produit utilisable. Cette dimension n'échappe à l'Algérie qui, au début du XIX^{ème} siècle a introduit des réformes d'envergure se basant sur les principes du développement durable afin de revaloriser son patrimoine naturel ainsi que sa protection et son insertion dans une dynamique de pérennité, ainsi de rattraper tant de retard qu'elle a accusée depuis de longues années.

En matière de gestion des déchets, cette volonté s'est traduite par la mise en place d'un arsenal juridique fondé sur les principes du développement durable, et l'introduction d'une nouvelle politique intégrée et durable de gestion des déchets en général et des déchets solides urbains en particuliers.

Et cela après avoir élaboré un rapport sur l'état de l'environnement dont des dégradations ont été révélées dont l'une des causes principales de cette dégradation des écosystèmes naturels et urbains est la prolifération des déchets et des décharges non contrôlées.

La ville de Tizi-Ouzou avec son statut de grande ville dépassant les 100000 habitants, la présence d'une entreprise privée de collecte des déchets et le nombre assez important d'associations, représente pour nous dans cette étude un laboratoire pour vérifier et analyser la nouvelle politique de gestion des déchets solides urbains, ainsi que la participation des acteurs locaux dans la pratique des notions de bonne gouvernance et de développement durable.

I. Présentation de l'état des lieux

Dans cette séquence nous essayons de cerner quelques données fiables de l'état actuel de la gestion des déchets solides et aussi les paramètres influençant la quantité des déchets générés dans la ville de Tizi-Ouzou.

I.1. Données démographiques

La production des déchets solides urbains est en forte dépendance du nombre de population, le tableau suivant nous illustre l'évolution de la population communale ainsi que celle de l'ACL

Tableau n° 03 : évolution de la population dans la commune de Tizi-Ouzou

COMMUNE	RGPH 1977	RGPH 1987	RGPH 1998	RGPH 2008
TIZI OUZOU	67 225	92 412	117 259	127 709
ACL	-	-	-	99980

Source : annuaire statistique 2009 de la wilaya de Tizi-Ouzou

La population de la commune de Tizi-Ouzou évoluait à base de deux rythmes, dont le taux d'accroissement pour la première période (1977-1987) est de 3.23 soit une augmentation de 25187 habitants, et un taux d'accroissement reculé qui est de l'ordre de 2.18 soit une augmentation de 10418 habitants.

Tableau n° 04 : répartition de la population dans la commune de Tizi-Ouzou

COMMUNE	POPULATION PH 2008	NOMBRE DE MENAGES				TAILLE DES MENAGES
		URBAIN	RURALE	AGRICOLE	TOTAL	
TIZI-OUZOU	127 709	19 759	4 963	517	25 239	5,06

Source : annuaire statistique 2009 de la wilaya de Tizi-Ouzou

A partir de ce tableau nous pouvons déduire que l'agglomération chef lieu de la commune de Tizi-Ouzou abrite presque la totalité du nombre de ménages, avec un taux de 78.30% du

nombre total des ménages à l'échelle communale, ce qui influe sur la quantité des déchets à générer.

I.2. Données économiques

Par sa situation géographique qui lui offre le caractère d'une ville transitoire, son statut administratif (wilaya) régional et sa croissance démographique, la ville de Tizi-Ouzou représente un noyau régional attractif et base du développement économique et social.

Ces paramètres lui confèrent les caractéristiques suivantes :

- Lieu d'échange économique
- Lieu d'accumulation des capitaux
- Lieu d'échange de capitaux

D'une manière générale les activités économique sont réparties en trois secteurs

I.2.1. Le secteur de l'agriculture

Selon les données acquises de la direction de l'agriculture, la part de l'agriculture dans l'emploi total est de 3.63%, ce faible taux reflète que le secteur de l'agriculture dans la commune de Tizi-Ouzou est en pleine régression, cette situation s'explique par :

- La rareté des terres cultivables
- L'agriculture n'est pas une spécificité urbaine mais rurale
- La fuite de la main d'œuvre envers d'autre secteurs ; une pratique qui s'est généralisée ces dernières années même à l'échelle nationale
- L'éclatement urbain non contrôlé qui a squatté une partie considérable des terres agricole

I.2.2. Le secteur industriel

Par son statut administratif et politique, chef lieu de wilaya et de commune, la ville de Tizi-Ouzou abrite un important potentiel industriel composé d'entreprise privée et étatique.

- **Les entreprises publiques**

La ville de Tizi-Ouzou abrite 06 entreprises publiques, qui sont de rang régional et national, elles sont données par le tableau suivant :

Tableau n°05 : la liste des entreprises publiques localisées a Tizi-Ouzou

Filière	activités	effectif	Localisation
ENIEM DG	<i>Siege social</i>	73	Rue Stiti Ali T-O
EURL FILTAL EX INDITEX	<i>Fil a borderie, à tricoter, à crocheter</i>	78	Sortie Est de T-O
EURL CONFECTION NUMIDIA EX COTITEX	<i>Confection de vêtement</i>	118	Rue kerrad Rachid t-o
COTITEX	<i>Siege social</i>	ND	Boulevard Krim bélkacem t-o
MENUISERIE DG	<i>Menuiserie de bois</i>	14	Route d'Alger
EPLF	<i>Promotion du logement familial</i>	ND	Centre ville

Source : données de la direction d'industrie et des mines

Ces entreprises contribuent d'une manière considérable à la production des déchets de divers types dans la ville de Tizi-Ouzou.

➤ **Les entreprises privées**

Selon la direction de l'industrie et des mines, la ville de Tizi-Ouzou compte plusieurs entreprises privées couvrant différents domaines, elles sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°06 : la liste des entreprises privées localisées a Tizi-Ouzou

Filière	Intitulé	Activités	Effectif	Localisation
Bâtiment	Préparation et livraison de béton	Production de béton	10	Rue de Khmisti Mohamed
	Cimenterie Amirouche	Produit aggloméré	38	Rue d'Alger
	Briqueterie Zemirli	Briques	72	Sortie Est
	CGK	Carreaux granito	40	Zone de dépôt
	SIFAG	Carreaux granito	ND	Zone de dépôt
	BMC	Buses, bordures de trottoir	05	Zone de dépôt
Agro-alimentaire	Tizi céramique	Plinthes et faïences	27	Route d'Alger
	Kabylia brique	Briques de trous	8 35	Sortie Est
	Limonadière Hamidi	limonades	46	Rue chafai Ahmed
	Produit glaces	Glaces	ND	Avenue colonel Amirouche
Electromécanique	Alchaud	Chaudière mixte (gaz, gasoil), générateurs adoucisseurs	36	Rue Larbi ben M'Hhidi
Optique industrielle et article médicaux	Optique industrielle	Verres optique médicaux	49	Zone de dépôt
	SNPAM	Articles médicaux	30	Route d'Alger
Produit cosmétiques	SOTRACO	Insecticides, déodorants	28	Route d'Alger
	Real cosmétique	Produit cosmétiques	08	Route d'Alger
Textile	Fabrication de chaussettes	Chaussettes	11	Zone de dépôt

Source : données de la direction d'industrie et des mines

La concentration des unités de production à Tizi-Ouzou se traduit par l'accroissement de la quantités des déchets a prendre en charge. Cette catégorie d'activité regroupe un taux de 17.94% de l'emploi total.

I.2.3. Les services

Selon les données acquises le secteur des services est en tête de liste en termes d'emploi avec 78.43% de l'emploi total.

Cette concentration d'emploi tertiaire est due au fait que la ville de Tizi-Ouzou représente une capitale, administrative, financière, culturelle et commerciale.

I.3. La production des déchets solides urbains (DSU)

I.3.1. Les quantités des DSU

Dans le rapport sur l'état l'environnement élaboré en 2000, par le ministère de l'aménagement du territoire, la quantité de déchets solides urbains générés est de l'ordre de 5.2 millions tonnes/an, en outre le ratio moyen national de production des déchets ménagers et assimilés se situe entre 05 et 0.77 kg/h/j, mais dans des grandes agglomérations telles qu'Alger il atteint 1.2kg/h/j.⁸⁶

Dans la ville de Tizi-Ouzou et selon le schéma directeur de gestion des déchets municipaux, la quantité de déchets produite quotidiennement est estimée à 60.8 tonne, avec un ratio de **0.77 kg/h/j**.

Nous constatons que ce ratio est légèrement supérieure à la moyenne nationale, conséquence de la forte concentration de la population communale au chef lieu et aussi l'attractivité de la ville de Tizi-Ouzou exercé par sa dotation des infrastructures de grande envergure qui font de la ville de Tizi-Ouzou une capitale régionale.

I.3.2. La composition des déchets

La composition des déchets varie d'une communauté à une autre, elle est aussi conditionnée par plusieurs facteurs, dans la ville de Tizi-Ouzou et selon l'étude réalisée par la nationale eau et environnement (N.E.E), la composition des déchets solides est donnée dans le tableau suivant :

Tableau n° 07 : récapitulation de la composition des déchets à Tizi-Ouzou et en l'Algérie

⁸⁶ Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme « état et avenir de l'environnement » 2000 p61

Types de déchets	% au niveau de T-o	% au niveau national
Matières organiques	75.70	77.26
Papiers -cartons	4.52	9.82
Plastiques	10.02	2.60
Matériaux ferreux	1.23	2.80
Verres	0.16	1.01
Cuir	0.82	1.34
Textile	6.81	2.02
Bois autres	0.16	1.34
Autres	/	1.6
Total	100	100

Source : nos recoupements sont à base du schéma directeur de GDSU

De ce tableau nous pouvons retenir que :

La part des matières organique qu'est de 75.70% est prépondérante aux autres matières, ce qui dû aux habitudes de consommation des habitants basées sur les légumes et fruits.

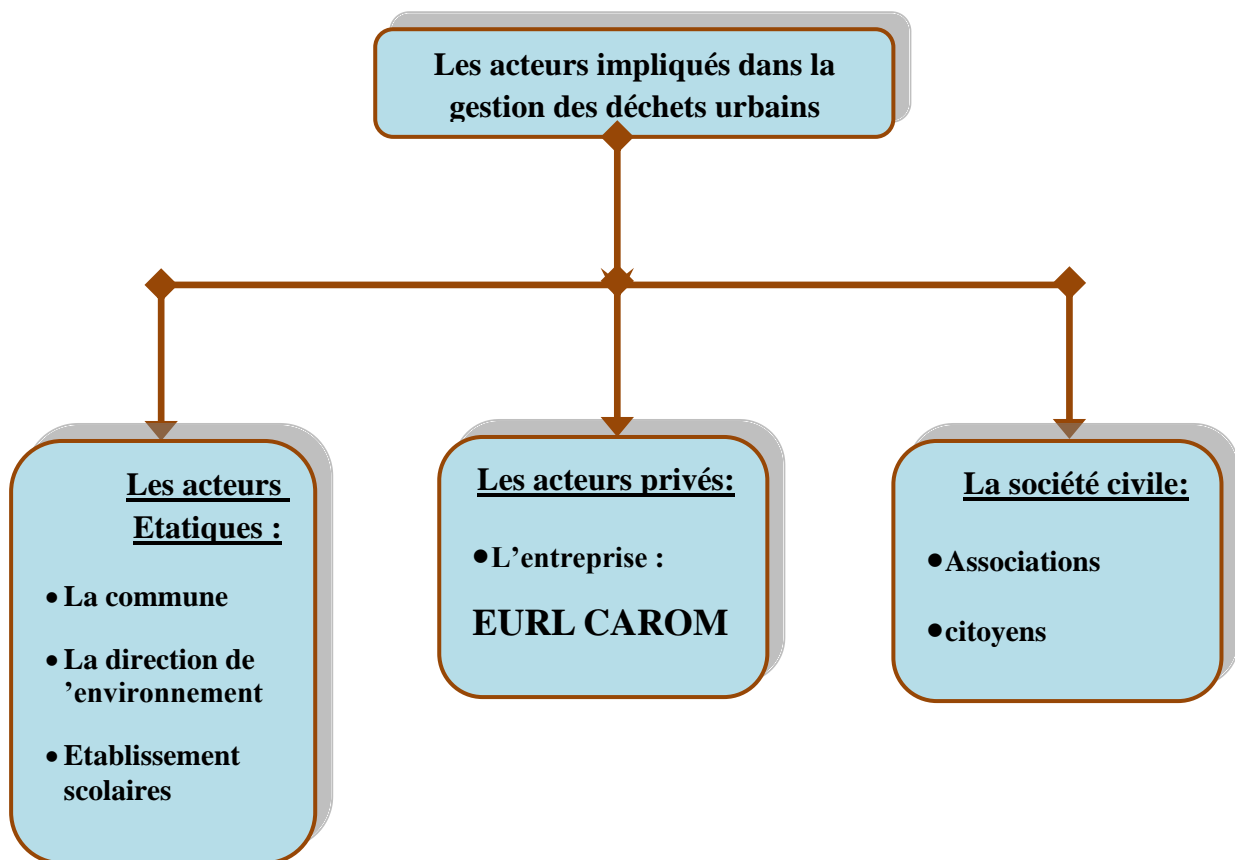
La part du plastique est relativement importante, car cette matière a été introduite dans tous les secteurs commerciaux (sacs en plastiques, bouteilles d'eau, de jus, d'huile).

Concernant le papier et le carton, métaux ferreux, verres, cuirs, bois leur part est très faible en raison de la nature du conditionnement des produits alimentaires (sans emballages).

I.4.Présentation des acteurs de la gestion des déchets solides urbains à Tizi-Ouzou

A base de l'analyse que nous avons effectuée dans la ville de Tizi-Ouzou, le nombre des acteurs qui sont impliqués dans la gestion des déchets solides urbain sont de l'ordre de trois à savoir :(voir organigramme n°01)

Organigramme n°01 : récapitulation des acteurs impliqués dans la gestion des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou



Source : travail personnel

I.5.Rôles et pratiques des acteurs

I.5.1.La collectivité locale

I.5.1.1. engagement législatif

Vu la législation (code communal) régissant le statut et fonctionnement des collectivités locales, et selon l'article n° 107 de cette loi qui stipule que ; la commune a la charge de la préservation de l'hygiène et de la salubrité publique notamment en matière de :

- ✓ Distribution de l'eau
- ✓ L'évacuation et de traitement des eaux usées et des déchets solides urbains
- ✓ De lutte contre les vecteurs des maladies transmissibles
- ✓ D'hygiènes des aliments et des lieux et établissements accueillant le public
- ✓ De lutte contre la pollution et de protection de l'environnement

Définit comme la collectivité territoriale de développement local, la commune regroupe en son statut un ensemble de mission qui lui sont dévolus par la loi en vigueur, couramment nommés service publics. C'est ainsi que l'article n° 132 de cette loi (code communal) stipule que : la commune crée des services publics communaux en vue de satisfaire les besoins collectifs des citoyens notamment en matière de :

- ✓ Eau potable, assainissement et eaux usées
- ✓ Ordures ménagères et autres déchets
- ✓ Halls, marchés et poids publics
- ✓ Stationnement payants
- ✓ Transports publics
- ✓ Cimetière et services funéraires

Et conformément à l'article 3 de la loi n°01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, seuls les déchets ménagers et assimilés (les ordures ménagères, déchets industriels banals, déchets commerciaux, les déchets artisanales) doivent être gérés par la commune.

De ce fait, la commune représente l'acteur principal dans l'organigramme des responsables de la gestion des déchets qui une des missions de l'ensemble des services publics à sa charge

I.5.1.2. le service chargé de la gestion des DSU (voir organigramme n° : 02)

La gestion des déchets solides urbains est assurée par la direction des Réseaux Divers et Voiries (DRDV), qui est placée directement sous la tutelle du secrétaire général, dont les missions sont :

- ❖ La gestion des ordures ménagères et assimilées : service de nettoyage et de ramassage des ordures ménagères.

- ❖ L'entretien de réseaux, des chemins et pistes : service des réseaux

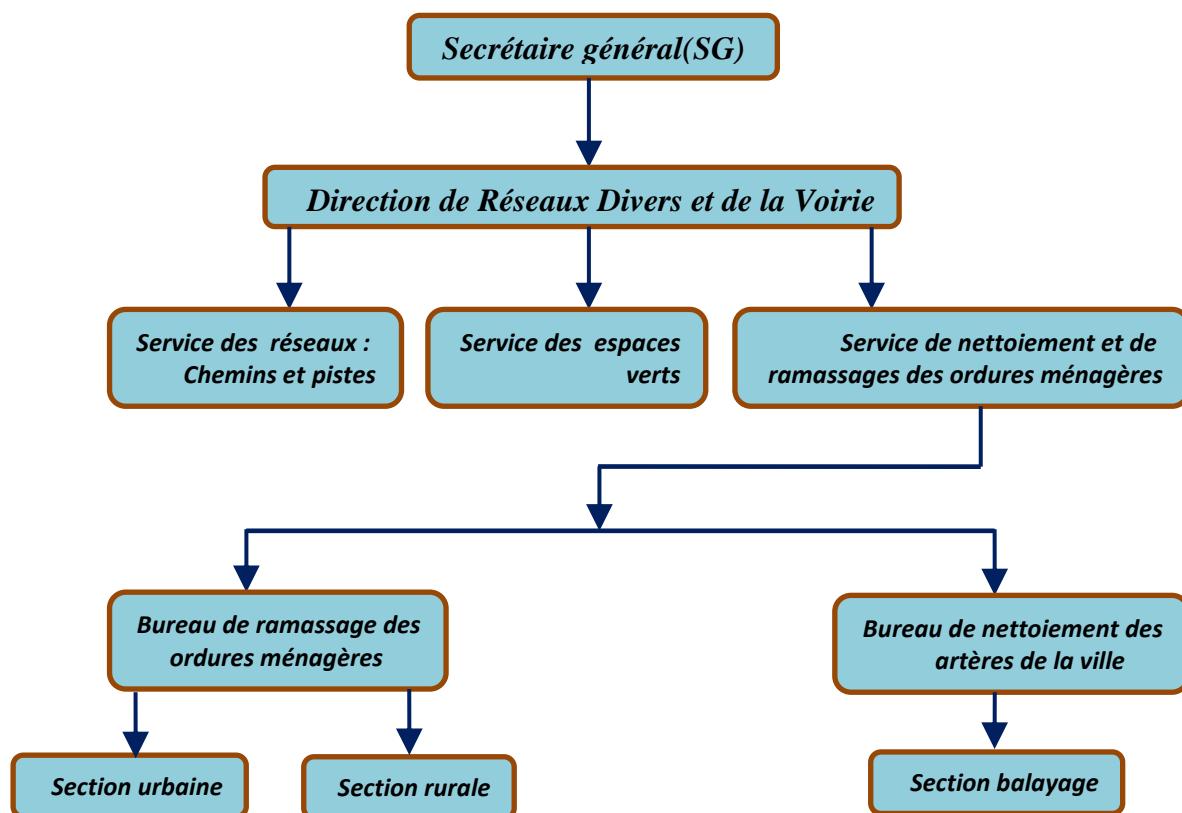
- ❖ La protection des espaces verts ; service des espace verts

Ce qui explique que la gestion des déchets solides urbains est assurée par le service de nettoyage et de ramassages des ordures ménagères et assimilés, qui actuellement situé au centre ville, dans la rue Babouche Saïd et établi dans le parc communal. Ainsi ce service est composé de deux bureaux qui sont :

- ❖ Bureaux de ramassage des ordures ménagères, qui collectionne deux section ; urbaine dans son périmètre est la ville de Tizi-Ouzou et la section rurale chargée des zones rurales de la commune de Tizi-Ouzou.

- ❖ Bureaux de nettoyage des artères de la ville (le balayage) réparti en deux sections ; section balayage chargée des artères de la ville et section de gestion du lieu de la décharge qui actuellement remplacée par le CET.

Organigramme n°02 : le service de la gestion des déchets solides urbains



Source : la DRDV de la commune de Tizi-Ouzou

I.5.1.3. Le schéma directeur de gestion des déchets municipaux

Dans le cadre de l'application des directives de la loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, l'inspection de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou a confié à la nationale eau et environnement (NEE), la mission d'élaborer le : *schéma directeur de gestion des déchets municipaux des trois communes de Tizi-Ouzou, Draa ben Khedda et Tirmatine, y compris l'étude pour l'éradication des décharges sauvages et l'aménagement d'un centre d'enfouissement technique intercommunal.*

Ce procédé répond aux impératifs de la nouvelle politique de gestion intégrée des déchets municipaux, instauré au début du ce siècle par le ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, afin de concourir la collectivité locales dans sa mission

d'éradication et d'élimination des déchets d'une part, de protection de l'environnement urbain et l'amélioration du cadre de vie des citoyens d'autre part.

Soulignant que le schéma directeur de gestion des déchets municipaux a été réalisé et mis en œuvre à partir de l'année 2002.

I.5.2.Organisation de la gestion des DSU

La gestion des déchets consiste à la pré-collecte, la collecte et l'évacuation des ces déchets aux stations de traitement et de stockage on le voit que les.

I.5.2.1. La pré-collecte :

Cette opération est à la charge des citoyens producteurs de déchets, c'est la façon dont les habitants d'une maison, d'un immeuble ou d'une cité recueillent, rassemblent et présentent leurs déchets à l'extérieur près des lieux d'évacuation assuré par les services concernés.

Dans la ville de tizi-ouzou les habitants utilisent des sacs en plastiques qu'ils déposent aux bas des immeubles dans : soit des poubelles individuelles ou des poubelles collectives et cela en fonction du type d'habitation.

➤ Les poubelles individuelles :

Ce moyen déstockage des déchets est utilisé dans les lotissements ou les habitations individuelles dans ce cas les producteurs des déchets utilisent deux types de récipients :

✓ Récipients perdus à cette catégorie appartiennent les sachets à ordures ou des sacs ordinaires, des cartons, des anciens cageots....

✓ Récipients à vider : se sont des bacs collectés qui seront vidés dans des véhicules de collectes, selon nos investigations les usagers utilisent des récipients non normalisés tels que ; les bidons en plastique.

➤ Les poubelles collectives

Les poubelles collectives sont utilisées par un nombre assez important d'usagers, généralement pour stocker les déchets générés dans les habitations collectives, ces types de poubelles peuvent être comme suit :

✓ Des containers ou caissons métalliques

- ✓ Les niches à ordures
- ✓ Les vides sanitaires
- ✓ Les tas à ordures déposés carrément sur les trottoirs
- ✓ Les demi-futs (baril de 200litres coupé en deux)

Afin de doter les citoyens de récipients destinés à la pré-collecte le service communal a placé certains récipients que le tableau ci-dessous illustre.

Tableau n° 08: répartition des récipients de la pré-collecte dans la ville de Tizi-Ouzou

<i>Spécificités des récipients de la pré-collecte</i>	<i>Quartiers</i>
Niches extérieurs Tas d'ordures	<i>Cité 05 juillet</i>
Poubelles personnelles Tas d'ordures	<i>Centre ville</i>
Poubelles personnelles Tas d'ordures	<i>Haute ville</i>
Poubelles personnelles Niches extérieurs centenaires Tas d'ordures	<i>Lotissement Hamoutène</i>
Poubelles personnelles Niches extérieurs Tas d'ordures	<i>Cité CNEP</i>
Niches extérieurs Tas d'ordures Grands récipients	<i>Cité des Genêts</i>
Tas d'ordures Niches	<i>Cité bekkar</i>
Tas d'ordures Niches	<i>Nouvelle ville</i>

Source : DRDV de la commune de Tizi-Ouzou

En plus de ces récipients le service chargé de la gestion des déchets, a mit en place des containers dans les différents quartiers de la ville de Tizi-Ouzou, que le tableau suivant nous illustre.

Tableau n° 09 : répartitions des containers dans la ville de Tizi-Ouzou

Localisation	Nombre de containers
Cité el kadi	02
Cité universitaire Hasnaoua	02
Cité universitaire de l'habitat	01
Gendarmerie	01
Caserne	01
Cité universitaire M'Douha	01
Cos restaurant	01
Pénitencier	01
Cité police, Cité CNEP	01
Caserne BMPJ	01

Source : DRDV de la commune de Tizi-Ouzou

A partir de ces deux tableaux, nous pouvons retenir que les moyens de stockage de déchets mis en place sont à base du nombre d'habitant ou de la nature des quartiers (collectifs ou individuels)

I.5.2.2. La collecte et l'évacuation des déchets

La collecte des déchets consiste au ramassage de ceux-ci et leur évacuation aux stations de traitement et d'élimination, et cela après avoir être mis dans les récipients de la pré-collète.

Dans la ville de Tizi-Ouzou, il existe deux types de collecte à savoir :

✓ Le système de porte à porte : qui consiste à ramasser les déchets stockés dans les poubelles individuelles.

✓ Le système de point de regroupement des containers chargés de déchets et vidés par des camions avec remorque, ainsi ce système concerne aussi les déchets stockés dans des poubelles collectives ou des tas (bacs) d'ordures qui seront ramassés par les camion a benne tasseuses.

I.5.2.3. Organisation du service de la collecte des DSU

Vu la densité et l'hétérogénéité du tissu urbain de la ville de Tizi-Ouzou, ainsi la forte concentration de la population, le service communal sur la base du schéma directeur de gestion des déchets municipaux a subdiviser l'espace urbain en 02 secteur composé de 12 sous secteurs, ainsi la détermination des fréquences horaire de collecte.

Car, dans la ville de Tizi-Ouzou cette mission est assuré par deux organisme ; le service communal et l'entreprise privée CAROM.

I.5.2.3.1. La sectorisation de la ville de Tizi-Ouzou

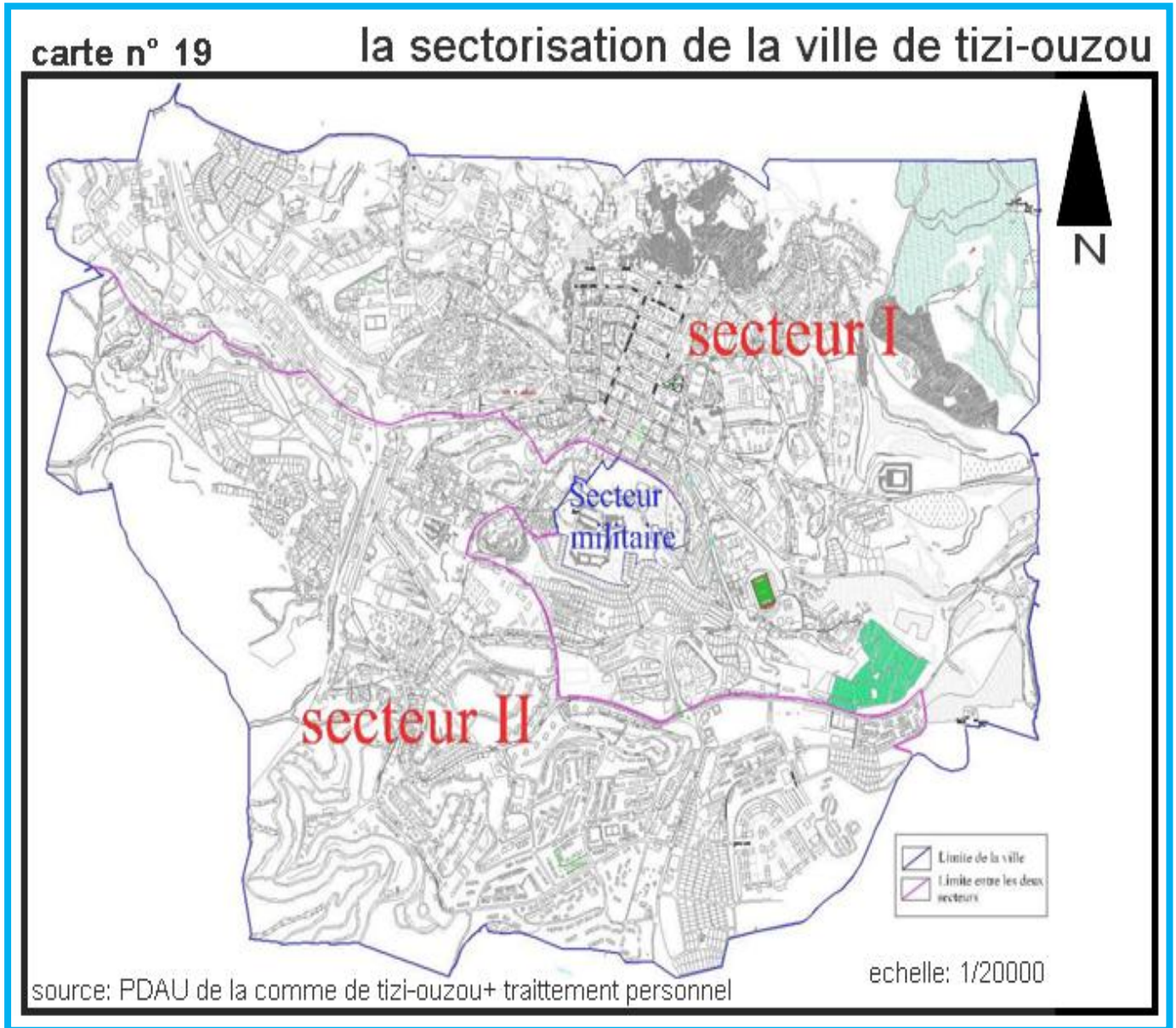
La collecte se fait selon la sectorisation retracée dans le tableau et la carte suivants.

Tableau n°10 : Estimation de la production des déchets par sous secteur et par horizon

secteurs	Sous secteur	de		de		de		de	
		Pop 2007	Q : déchets T/J	Pop 2012	Q : déchets T/J	Pop 2017	Q : déchets T/J	Pop 2022	Q : déchets T/J
I (service communal)	Haute ville	9510	7.23	10597	7.79	11808	8.40	13158	9.04
	Centre ville	4376	4.04	5433	4.86	6054	5.83	6746	7.00
	Lotissement Hamoutène	11450	9.50	12759	11.40	14217	13.69	15842	16.43
II (entreprise CAROM)	Cité 05 juillet	8563	7.10	9542	8.53	10633	10.24	11848	12.29
	Cité CNEP	8170	6.78	9104	8.14	10144	9.77	11304	11.72
	Les genets	6440	5.34	7175	6.41	7996	7.70	8909	9.24
II (entreprise CAROM)	Sud Ouest	3872	3.21	4315	3.86	4808	4.63	5357	5.56
	Fer à cheval	5035	4.23	5610	5.08	6252	6.09	6966	7.32
	2000 logements	16826	13.96	18749	16.75	20892	20.11	23280	24.14
	450 logements	6033	5.00	6722	6.01	7491	7.21	8347	8.66
II (entreprise CAROM)	Marché de gros	1386	1.15	1545	1.38	1721	1.66	1918	1.99
	Krim bélkacem	3023	2.51	3369	3.01	3754	3.61	4183	4.34

Source : nos calculs sont à base des données du schéma directeur de GDSU

Depuis ce tableau, la production des déchets est en évolution constante, en parallèle de avec l'augmentation du nombre de population, ces données peuvent nous servir de fondement pour de future étude et programmation du système de gestion des déchets et aussi des moyens à déployés.



I.5.2.3.2. La fréquence horaire

Selon les informations qu'on a pu procurées auprès du service communal chargé de la collecte des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou, la détermination de la fréquence journalière et horaire de collecte des déchets est basée sur un ensemble paramètre influant à savoir :

- ✓ La nature des déchets et leur possibilité de stockage pour longtemps, soulignant que la composition de la majorité des déchets est de matières organiques, ce qui réclame leur collecte quotidienne

- ✓ Les quantités des déchets produites.

C'est à base de ces paramètres que le service communal chargé de la collecte des déchets dans la ville de Tizi-Ouzou, a programmé des sorties de collecte quotidienne, y compris le vendredi.

De même, la fréquence horaire de la collecte des déchets dans la ville de Tizi-Ouzou, est fixée à base de certains paramètres a savoir :

- ✓ L'intensité de la circulation mécanique et celle des piétons

A cet effet la collecte est programmée très tôt pour le secteur I (centre ville), elle débute à 5 ou 6 heures du matin, par contre dans le secteur II (la nouvelle ville), elle commence à 7 ou 8 heure du matin.

Cette différence dans l'horaire de la collecte s'explique par la densité amoindrie qu'enregistre le secteur II en matière de circulation et d'activités économique par rapport au secteur I.

Une fois collectés, les déchets sont évacués au centre d'enfouissement technique qui est à une vingtaine de kilomètres de la ville de Tizi-Ouzou.

I.5.2.3.3. Le balayage des voies

La ville de Tizi-Ouzou est subdivisé en plusieurs secteurs représentés sous forme d'aires appelées *cantons* dont les longueurs varient entre 800 et 1200 mètres⁸⁷, pour lesquelles sont affectés un ou plusieurs balayeurs.

La détermination de l'aire de balayage (canton) est à base des paramètres suivants⁸⁸ :

- ✓ La largeur du trottoir
- ✓ Le degré de souillures du secteur
- ✓ Le stationnement le long des trottoirs
- ✓ La densité et la concentration des piétons

Cette opération se réalise manuellement, car les moyens utilisés sont ; les ballais, pelles et chariots de collecte, elle s'opère par deux méthodes :

- ❖ La première méthode consiste à un *grand balayage* : c'est un nettoyage de toute la surface considérée lorsque cette dernière est trop souillée.
- ❖ La deuxième méthode consiste à un *balayage recherché* : par laquelle le balayeur se limite à ramasser les déchets qu'il aperçoit.

A la fin de cette opération, les déchets collectés seront stocker dans des sachets et puis évacués en parallèle avec les autres ordures collectées pour enfin transférés au CET.

➤ La fréquence horaire du balayage

Selon la DRDV, les voies publiques du centre ville (secteur) bénéficie d'un balayage de 7jour/7jour, alors que les autre ne sont nettoyées que 5jour/7jour seulement, le balayage débute à 7 ou 8 heure du matin jusqu'à la fin de la mission.

Il faut noter que seuls les voies en bon état qui sont balayées.

⁸⁷ Service de collecte des déchets de la commune de Tizi-Ouzou

⁸⁸ Idem

I.5.2.3.4. La gestion des déchets hospitaliers

Les déchets hospitaliers regroupent tous les déchets produits dans les hôpitaux, les polycliniques, les centres de soins et les maternités, il s'agit de déchets assimilés aux ordures ménagères et des déchets dangereux produit par les activités de soins.

Qualifier par la loi 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets comme étant spéciaux, ce qui implique que leur gestion n'incombe pas au service communal mais à la charge des établissements hospitaliers.

Selon la DRDV, les déchets hospitaliers ont deux destinations à savoir :

- L'incinération de tous les déchets infectieux : soulignant que cette opération se fait au niveau de l'incinérateur de chaque unité hospitalière (sauf les centres de soins)
- Evacuation des déchets assimilés aux ordures ménagères vers le centre d'enfouissement technique

Les quantités de déchets hospitaliers générés dans la ville de tizi-ouzou sont comme suit :

Tableau n° 11: récapitulation des quantités de déchets hospitalier à Tizi-Ouzou

Unités hospitalières	Quantité de déchets incinérée kg/j	Quantité de déchets mise en C.E.T kg/j	Quantité de déchets infectieux mise en C.E.T kg/j
CHU Nadir Mohamed	100	500	/
Clinique Sbihi	07	20	02
Polyclinique M'Douha	03	37	13
Polyclinique nouvelle ville	03	12	05

Source : nos calculs sont à base des données fournies par la DRDV et le schéma de GDSU

Ce que nous pouvons retenir de ce tableau ci-dessus est que une quantité de 20 kg/j de déchets infectieux est évacuée au CET, ce qui présente une menace pour l'environnement et la santé publique.

I.5.2.3.5. La gestion des déchets d'abattoir

La gestion des déchets d'abattoir incombe au service communal, et cela parle fait que cet établissement est sous la charge de la commune.

Selon les informations de la nationale eau et environnement(N.E.E) la quantité des déchets d'abattoir produite à Tizi-Ouzou est de l'ordre de 2T/J⁸⁹

I.5.2.3.6. Les moyens utilisés

Soulignant que la collecte des déchets solides urbains est partager entre le service communal et une entreprise privé (CAROM) sur laquelle nous reviendrons par la suite afin d'étudier les moyens déployés par cette dernière.

I.5.2.3.6. a. Les moyens matériels et techniques

La gestion des déchets solides urbains dans la ville de tizi-ouzou se limite à la collecte et l'évacuation vers le centre d'enfouissement technique, de cela les moyens utilisés sont essentiellement le matériel roulant. Les caractéristiques et l'état de ce matériel roulant dans la gestion des déchets solides urbains sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau n° 12 : le matériel roulant dans la gestion des déchets solides urbains à Tizi-Ouzou

Catégorie	Marque	Nombre	Capacité (tonne)	Année de mise en service	Observation
<i>Benne tasseuses</i>	<i>Renault</i>	<i>04</i>	<i>10</i>	<i>1999</i>	<i>Moyen état, dont 1 en panne</i>
	<i>Isuzu</i>	<i>05</i>	<i>03</i>	<i>1999</i>	<i>Moyen état, dont 2 en panne</i>
<i>Camion à benne</i>	<i>Renault</i>	<i>02</i>	<i>2.50</i>	<i>1985</i>	<i>L'un est en panne et l'autre en moyen état</i>
<i>Camion : ampli roll</i>	<i>SONACOME</i>	<i>02</i>	<i>05</i>	<i>1990</i>	<i>Etat moyen</i>
<i>Tracteurs</i>	<i>Cirta</i>	<i>11</i>	<i>Σ= 09.5</i>	<i>De 1993 à 1998</i>	<i>Moyen état</i>

⁸⁹ N.E.E, « schéma directeur de gestion des déchets municipaux des trois villes, Tizi-Ouzou, Draa ben kheda, Tirmittine »,2001

Source : la DRDV de la commune de Tizi-Ouzou

Ce nous pouvons retenir est que ce matériel roulant utilisé pour la collecte des déchets est largement suffisant, de par la quantité des déchets produite dans la ville de Tizi-Ouzou est de 60.80T/J, or que ce matériel atteint les 70T/j, sans impliquer la capacité des tracteur qui sont affecter à la collecte des déchets hors permettre urbain(les zones rurales de la commune)

I.5.2.3.6.b. Les moyens humains

Le personnel charger du service de ramassage et d'évacuation des déchets, ainsi celui charger de balayage et de nettoyage des artères dans la ville de Tizi-Ouzou est reparti en deux commissions :

➤ **Commission d'encadrement et de maitrise** : elle s'en charge de l'encadrement de la gestion des déchets solides urbains sur le plan administratif, elle se compose du directeur, personnel administratif, les chefs d'équipe et de section. Selon la DRDV cette commission dispose de 21 fonctionnaires.

➤ **Commission d'exécution** : le personnel d'exécution regroupe : les éboueurs, le balayeur, les chauffeurs et les mécaniciens, dont le nombre est de

La répartition des moyens humains selon les commissions est donnée dans le tableau suivant

Tableau n° 13 : répartition du personnel humain selon les commissions

Commissions	Désignation	Le nombre	SOUS Pourcentages	Pourcentage total
Commission d'encadrement	Cadre supérieur	01	0.50 %	10.60 %
	Cadre de maitrise	20	10.10%	
Commission d'exécution	Eboueur	97	48.99%	89.40%
	Balayeur	34	17.17%	
	Chauffeur	36	18.19%	
	mécaniciens	10	05.05%	

Total	198	100%	100 %
--------------	------------	-------------	--------------

Source : la DRDV de la commune de Tizi-Ouzou

La lecture de ce tableau reflète que le personnel exécutif domine avec un taux de 89.40% par rapport au personnel d'encadrement et de maîtrise. Depuis nous pouvons déduire que cet intérêt accordé plus à l'exécutif se justifie par le rôle que ce personnel opérationnel joue dans la gestion des déchets solides urbains.

Soulignant, que le personnel de la gestion des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou ne dispose d'aucune qualification. Un état qui influe négativement sur la qualité du service.

I.5.2.3.6.c. La répartition des moyens matériel et humains dans le secteur I

Afin de mieux organiser et rationaliser le service de la gestion des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou, la commune de Tizi-Ouzou et avec la participation des autres communes (Draa ben kheda et Tirmittine), ont élaboré un schéma directeur de gestion des déchets municipaux, qui par conséquent a subdivisé la ville de tizi-ouzou en 2 secteurs composés de 12 sous secteurs. Cette subdivision a été la base de la répartition des moyens roulants et du personnel exécutif à travers l'espace de la ville de Tizi-Ouzou, elle est donnée selon le tableau suivant.

Tableau n° 14 : Récapitulatif de la répartition des moyens roulants et du personnel d'exécution à travers la ville de Tizi-Ouzou

secteurs	Sous secteurs	Population	Quantités de déchets t/j	Moyen roulant	Personnel exécutif
Secteur I	<i>Haute ville</i>	<i>10597</i>	<i>7.79</i>	<i>1. C.B</i>	<i>10ebo.08baly</i>
	<i>Centre ville</i>	<i>5433</i>	<i>4.86</i>	<i>1. B.T</i>	<i>09ebo.06baly</i>
	<i>Lotissement Hamoutène</i>	<i>12759</i>	<i>11.40</i>	<i>1. B.T</i>	<i>08ebo.05baly</i>
	<i>Cité 05 juillet</i>	<i>9542</i>	<i>8.53</i>	<i>1. B.T</i>	<i>07ebo.05baly</i>
	<i>Cité CNEP</i>	<i>9104</i>	<i>8.14</i>	<i>1. B.T</i>	<i>09ebo.06baly</i>

	<i>Les genets</i>	<i>7175</i>	<i>6.41</i>	<i>I. B.T</i>	<i>09ebo.05baly</i>
--	-------------------	-------------	-------------	---------------	---------------------

Source : nos calculs sont à base des données du schéma directeur de GDSU

Eb= éboueur, baly=balayeur/B.T=bennes tasseuses, C.B= camion à benne

Soulignant que le matériel roulant et les moyens humains, qui ne figure pas dans le tableau suscit  sont affecter aux autres secteurs hors permettre urbain.

Ajoutant aussi que deuxi me secteur (nouvelle ville),    t  conc d    la charge de l'entreprise priv e (**CAROM**), qui a mis en place ses propres moyens techniques et humains que nous  tudions par la suite.

Par la lecture du tableau ci-dessus nous remarquons que la distribution des moyens humains est arbitraire, car pour le lotissement Hamout ne qui se caract rise par une forte concentration de population (12759) avec une plus grande quantit  de d chets (11.40 T/J) ne dispose pas que d'une seule benne tasseuse avec 08  boueurs et 05 balayeurs.

Cet  tat de fait influera n gativement sur la qualit  du service de ramassage et de nettoyage des art res.

I.5.2.3.6.d. Les moyens financiers

Exprim e en service public, la gestion des d chets solides urbain incombe   la charge de la commune, qui doit veiller sur le l'organisation de son fonctionnement ainsi son financement.

Cette prestation, qui par sa composition en  quipements techniques et d'une main d' uvre   mettre en place afin d'assurer la continuit  de ce service, n cessite le d ploiement d'un important dispositif financier de la part de la commune qui manque de ressources financi res mais   part les subventions  tatiques.

Afin de renforcer les ressources financi res des collectivit s locales, des taxes d'enl vement des d chets ont  t  instaur es r cemment, citant pour exemple :

- L'application du principe pollueur- payeur
- Taxe d'assainissement et de collecte des ordures m nag res(T.A.C.O.M), initi e par la loi de finance de 2002.

➤ Des redevances d'enlèvement des ordures ménagères, un droit dont dispose les communes qui correspond au prix du service rendu.

Ce dispositif a été renforcé par la loi n° 01- 19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, qui au sens de son article 11, les activités liées à la GDSU donnent lieu à la perception d'impôts, de taxes et de redevance dont la nomenclature et les montants sont fixés par la loi.

Selon les informations recueillies au niveau du service financier de la commune de Tizi-Ouzou, rien n'a été fait dans ce sens.

Dans ce même service les dépenses liées à la gestion des déchets solides urbains sont incorporées à celles de la voirie, ce qui rend l'identification des recettes et dépenses relatives à la gestion des déchets difficile.

En dépit de cette difficulté nous allons procéder juste à la comparaison des dépenses globale de la commune et celle des déchets qu'on rassemblees.

Tableau n° 15 : évolution des dépenses de la GDSU par rapport aux dépenses globale de la commune

	Dépenses totale de la commune (1)			Dépenses totale de la GDSU(2)			2/1
	fonctionnement	équipement	total	fonctionnement	équipement	total	(%)
2005	560.656.602.66	169.993.317,87	730.649.920,53	32.483.044,62	2.083.505.04	34.566.549.66	4.7
2006	441.935.858.82	123.686.801.55	565.622.660.37	39.567.221.30	7.202.864.15	46.770.685.45	8.26
2007	486.416.806.50	181.829.476.91	668.246.283.41	43.472.973.20	32.033.540.00	75.506.513.20	11.29
2008	566.629.347.71	169.993.317.87	736.622.665.58	47.903.360.42	/	47.903.360.42	6.5
2009	535.665.576.35	166.264.054.35	701.929.630.70	46.756.000.43	/	46.756.000.43	6.6
2010	563.547.895.01	40.385.654.45	603.933.549.46	43.150.960.35	/	43.150.960.35	7.14

Source : service financier de la commune de tizi-ouzou

Ce tableau nous montre que :

La part des dépenses de la GDSU dans les dépenses totales de la commune est trop faible, elle est d'une moyenne de 7.4% annuellement.

Les dépenses de fonctionnement ont connu un progrès avec un taux moyens de l'ordre de 24.7% entre 2005 et 2010. Il s'explique par l'augmentation de l'effectif et aussi de l'augmentation des salaires.

Pour les dépenses d'équipements, le progrès moyen enregistré es d'ordre de 93.5%, il s'explique par l'acquisition de quelques benne tasseuses et tracteurs.

I.6. Synthèse de l'entretien (questionnaires)

Comme nous l'avons cité plus haut (organigramme n° 02), le secrétaire général figure ; le responsable du premier rang du service de la gestion des déchets, afin de nous acquitter de quelques données nous serviront de bien comprendre la nature des difficultés auxquelles la commune de est confrontée, nous nous entretenus avec son responsable(SG), dont ses propos se présentent comme suit :

Les questions (voir annexe n°):

Q1 : Quelles sont les stratégies et les plans mis en place par vos soins (collectivité) pour la gestion des déchets solides urbains ?

R1 : **aucune stratégie**, l'opération se fait d'une manière traditionnelle (collecte et évacuation), ce qui nous incite à comprendre le manque d'intérêt que le responsable du service accorde à la gestion des déchets au sein de sa commune. Or que le responsable de la direction de l'environnement nous a confirmé et mis à notre disposition le rapport du schéma directeur de gestion des déchets municipaux élaboré en 2002.

Q2 : Quelles sont les raisons qui ont poussé la collectivité à faire appel à une entreprise privée pour la collecte des DSU ?

R2 : manque de moyens matériels et humains

Q3 : Quelles sont les difficultés auxquelles votre collectivité est confrontée pendant le ramassage des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou?

R3: il insiste sur l'incivisme des citoyens, vieillissement des agents d'exécution et le non respect des termes de la concession de la part de l'entreprise CAROM.

Q4 : Selon vous les citoyens de Tizi-Ouzou respectent-ils ?

Q4.a : Les heures de rotation fixées par votre service en la matière ?

R4.a : **NON**, ils déposent leurs déchets d'une manière arbitraire

Q4.b: L'emplacement des bacs dans leur quartier ?

R4.b : pas vraiment, ils même se permettent de disposer leurs déchets sur des trottoirs

Q5: Pouvez vous nous expliquer, sur quels paramètres que vous aviez :

Q5.a. Fixer les heures de rotations pour la collecte de déchets solides urbains.

R5.a : L'insécurité de la région nous a obligé de fixer les heures de rotations au matin

Q5.b : La manière par laquelle vous placiez les bacs dans vos quartiers.

R5.b: **NON**, devant des bâtisses

Q6: Avez-vous organisé des journées de sensibilisations en matière ?

Q6.a : Des risques pouvant être générés par les déchets.

R6.a : **OUI**, parfois on assiste

Q6.b : De la protection de l'environnement.

R6.a : **OUI**, on accompagne les autres institutions

Q7 : Sollicitez-vous la société civile comme partenaire dans le processus de prise de décision concernant la gestion des déchets dans la ville de Tizi-Ouzou ?

R7 : **OUI**, mais la participation de la société civile est assez minime

Q8 : Quelles sont vos suggestions, en tant que acteur public en matière de gestion des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou ?

R8 : pour assurer une qualité au service public de gestion des déchets, il faut :

La disposition de moyens matériels, financiers et d'une main d'œuvre qualifiée

La contribution des usagers afin de faciliter la mission, et cela par le respect des horaires de rotation, le lieu de dépôt de leurs ordures et la non détérioration des bacs et récipients.

Pour conclure, les propos du secrétaire générale renvoient principalement au manque de compétence, de moyens humains et matériels, l'incivisme du citoyen et le non respect des termes de la concession par l'entreprise privé CAROM, autrement dit la situation actuelle n'est pas la responsabilité seule de la commune.

I.7.La direction de l'environnement

Pour sa part, la direction de l'environnement a contribué pendant l'élaboration du schéma directeur de gestion des déchets municipaux en 2002, son rôle se focalisait sur le processus d'élaboration de ce schéma, et le site retenu pour l'implantation du centre d'enfouissement technique.

A l'échelle de la ville de Tizi-Ouzou, et selon les propos du chef du service chargé des déchets urbains, la contribution de la direction de l'environnement se limite à la supervision des opérations de collecte et ramassage des déchets, ainsi que l'organisation des assises de sensibilisation pour le citoyen.

I.8.Les établissements scolaires

Après avoir signé une convention avec le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, le programme de l'éducation nationale s'est enrichi par la mise en place d'un dispositif pédagogique destiné aux élèves du premier pallié. Car ce dispositif vise essentiellement deux objectifs primordiaux à savoir :

- La sensibilisation des élèves pour la protection de l'environnement des toutes les menaces, en générale, et celles que provoquent les déchets en particulier.
- L'instauration de la culture environnementale
- La création des clubs verts dans des établissements scolaires

Dans la ville de Tizi-Ouzou, les propos des chefs d'établissement primaires qu'on a rapproché nous ont confirmés l'exercice des lignes de cette convention.

II.L'entreprise CAROM : prise de vue globale

C'est une unité à caractère commercial, dotée de la personnalité physique (privée), et de l'autonomie financière, spécialisée dans la collecte et l'évacuation des déchets vers des décharges. Son siège social est à Alger.

II.1. La concession avec la commune de Tizi-Ouzou

Après les réformes politico-économique entreprises par le pouvoir public au début des années 1990, qui ont pour conséquent l'instauration d'une économie libérale. Un état des lieux qui a fait des investisseurs privés tous azimutes un flux qui ne cessent d'augmenter. Un impératif qui est à la base de la révision de la législation (code communal) régissant le fonctionnement des collectivités locales.

Cette refonte de la collectivité locale a été marquée par le recentrage du fonctionnement des services publics, qui sont longtemps à la charge seule la collectivité locale. Ce remaniement du service public s'est traduit par le droit à l'égard de la commune de concéder une part ou la totalité de ses services publics à une personne physique (article 138 du code communal).

La commune de Tizi-Ouzou, et à base de ce droit de concession des services public, a signer en 2007 pour une durée de trois (3) ans une concession avec l'entreprise dite CROM, pour la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produit au niveau du deuxième secteur.

II.2.La composition de l'entreprise

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, l'entreprise CAROM a mis en place des humains, que le tableau suivant nous illustre.

II.2.1.Les moyens humains :

Les moyens humains sont donnés par le tableau suivant

Tableau n° 16 : récapitulation des moyens humains de l'entreprise CAROM

Commissions	Désignation	Le nombre	SOUS Pourcentages	Pourcentage total
Commission d'encadrement	Cadre supérieur	01	2.22 %	06.66 %
	Chefs d'équipe	02	4.44%	
	Eboueur	22	48.88%	
Commission d'exécution	Balayeur	08	17.80%	93.33%
	Chauffeur	11	24.44%	
	mécaniciens	01	2.22%	
Total		45	100%	100 %

Source : données acquises auprès de l'antenne de l'entreprise CAROM à tizi-ouzou

Eb= éboueur, baly=balayeur

Soulignant que ces moyens humains(45) mis en service n'est pas conformes aux lignes du marché signé avec la commune, où le nombre a été fixé à 75, ce qui influe négativement sur la qualité du service.

II.2.2Les moyens matériels

Le moyen technique déployé est composé de matériel roulant et de poubelle (bac), dont le nombre est donné par le tableau suivant

Tableau n° 17 : récapitulation des moyens de collecte des déchets

Désignation	Nature	nombre	capacité
Moyens roulants	Bennes tasseuses	11	3 T
Moyens de pré-collecte	Poubelles publiques (bacs)	150	150 L

Source : données acquises auprès de l'antenne de l'entreprise CAROM à tizi-ouzou

Tableau n° 18 : Récapitulatif de la répartition des moyens roulants et du personnel d'exécution à travers le secteur II

secteurs	Sous secteurs	Population	Quantités de déchets t/j	Moyen roulant	Personnel exécutif
Secteur II	<i>Krim Belkacem</i>	3369	3.01	<i>2. B.T</i>	<i>4EB, 1BALY</i>
	<i>2000logts</i>	18749	16.75	<i>3</i>	<i>6EB, 2BALY</i>
	<i>450logts</i>	6722	6.01	<i>2</i>	<i>4EB, 2BALY</i>
	<i>Marché de gros</i>	1545	1.38	<i>1</i>	<i>2EB, 1BALY</i>
	<i>Sud –Ouest</i>	4315	3.86	<i>1</i>	<i>2EB, 1BALY</i>
	<i>Fer à cheval</i>	6252	5.08	<i>2</i>	<i>4EB, 1BALY</i>

Source : Nos calculs sont à base des données du schéma directeur de GDSU

Par la lecture du tableau ci-dessus nous remarquons que la distribution des moyens roulants est basée sur le nombre de population ainsi la quantité des déchets produite, par contre le nombre assez rendu de moyens humains est reparti arbitrairement.

II.2.3.L'organisation de la collecte des déchets

II.2.3.1. Le nombre de rotations

Selon les propos du responsable de l'entreprise CAROM à tizi-ouzou, le nombre de rotations est de l'ordre de deux rotation par jour, cette programmation est dû à :

- La capacité du matériel roulant qui ne dépasse pas 3 tonnes.

II.2.3.2. Les heures de rotations

Les heures de rotations sont les mêmes fixées par le service communal

II.2.3.3. Le balayage des voies

Le balayage des voies à l'intérieur du secteur II se fait de la même manière que le secteur I, mais le nombre de balayeur affectés pour cette mission est insuffisant par rapport aux artères existantes. Ce que nous pouvons retenir, à partir de cette lecture pour l'entreprise CAROM, est qu'elle n'a pas respecté les termes de la concession, ce qui implique que le service qu'elle assure manquera de finition. Ce qui portera atteinte à l'environnement urbain et à la santé publique. Autrement dit, l'objectif de la concession n'est pas atteint.

III. La société civile

III.1. données générales

Depuis la promulgation de la loi (90-31) relative aux associations en 1990, le mouvement associatif en Algérie ne cesse d'augmenter.

Tableau n° 19 : La répartition des associations à l'échelle nationale

Caractère	Nombre	Pourcentage
Anciens Elèves et Etudiants	86	0,11
Arts et Culture	8 305	10,74
Comités de Quartiers	17 059	22,05
Consommateurs	133	0,17
Environnement	917	1,19
Femmes	696	0,90
Handicapés & Inadaptés	1 060	1,37
Jeunesse & Enfance	2 387	3,09
Parents d'Elevés	14 100	18,23
Professionnelles	3 013	3,89
Religieuses	12 805	16,55
Retraités et Personnes Agées	162	0,21
Santé et Médecine	539	0,70
Sciences et Technologies	873	1,13
Secours	139	0,18
Solidarité & Bienfaisance	2 214	2,86
Sports & Education Physique	12 219	15,79
Tourisme et Loisirs	654	0,85
Total	77 361	100%

Source : données recueillies auprès du site du ministère de l'intérieur et des collectivités locale

A partir de ce tableau nous pouvons déduire que le pourcentage des associations à caractères de proximité (comité de quartiers), parents d'élèves, religieuses prend l'assaut par rapport aux autres, une avance qui s'explique par :

➤ L'anthropologie sociale et culturelle : manifestation courante du mode de vie en société pour les algériens.

Pour les associations environnementales, leur recul dans la hiérarchie reflète la méfiance qu'apportent le citoyen à cette dimension pas encore promise en Algérie, car ce fait traduit l'inconscience du citoyen envers son environnement.

III.2. La société civile à Tizi-Ouzou

III.2.1. Origine du mouvement

L'édification de la ville de Tizi-Ouzou remonte à très longtemps, bâtie par l'arrivée d'une communauté de paysans, appartenant au royaume de KOUKOU situé à Ain el Hammam, venant s'installer tout près des terres fertiles afin de les protéger et les exploiter.

C'est à eux que revient la première pierre de fondation du tissu urbain de la ville de Tizi-Ouzou, car la morphologie du noyau traditionnel reflète énormément l'anthropologie de cet attroupement, ainsi la solidarité qui règne cette communauté a pour conséquent l'instauration d'une vie commune où l'intérêt du groupe prime.

Cette caractéristique revêt aussi le mode de vie de ces arrivants au sein de leurs villages d'origine, qu'ils ont importé dans le but de s'organiser et de se protéger des menaces externes.

Au fur et à mesure que la ville de Tizi-Ouzou se développait, elle enregistrait des exodes ruraux massifs des populations venant principalement de tous les villages de la wilaya.

Sachant que les villages kabyles se caractérisent par une organisation sociale solidaire, et cela par la présence de comités de village qui s'occupe de l'ordre et prônent l'intérêt commun.

Autrement dit, la quasi-totalité de la population qu'abrite aujourd'hui la ville de Tizi-Ouzou, est originaire villageoise possédant des particularités socioculturelles de la vie commune.

Cet état de fait peu nous servir de fondement pour comprendre d'emblée, pourquoi aujourd'hui la wilaya de tizi-ouzou est en tête de liste en matière d'associations. Le tableau suivant illustre bel et bien ce constat.

Tableau n° 20 : le nombre d'association au niveau national et dans la wilaya de tizi-ouzou

	Niveau national(1)	Wilaya de Tizi-Ouzou (2)	2/1 (%)
Nombre	77 361	4600	5.94 %

Source : nos calculs sont à base des données du ministère de l'intérieur et de la DRAG de Tizi-Ouzou

III.2.2. La composition des associations à l'échelle communale

Selon les données de la direction de la réglementation et des affaires générales, le nombre d'associations dans la commune de Tizi-Ouzou est de l'ordre de 901 associations tous caractères.

La répartition de ces associations est donnée par le tableau suivant.

Tableau n° 21 : récapitulation du nombre des associations selon le caractère dans la commune de Tizi-Ouzou.

Caractère	Nombre	Pourcentage
Village et quartier	168	18.64
culturelle	130	14.42
Social et humanitaire	124	13.76
sportive	122	13.54
Parent d'élèves	118	13.09
religieuses	66	7.32
Scientifiques	62	6.82
Professionnelles	47	5.21
Activités de jeune	18	2.00
Femmes	14	1.55
environnement	30	3.32
Tourisme	03	0.33
Consommateur	01	0.11
Volontariat	01	0.11
bienfaisance	01	0.11
TOTAL	901	100

Source : la direction de la réglementation et des affaires générales

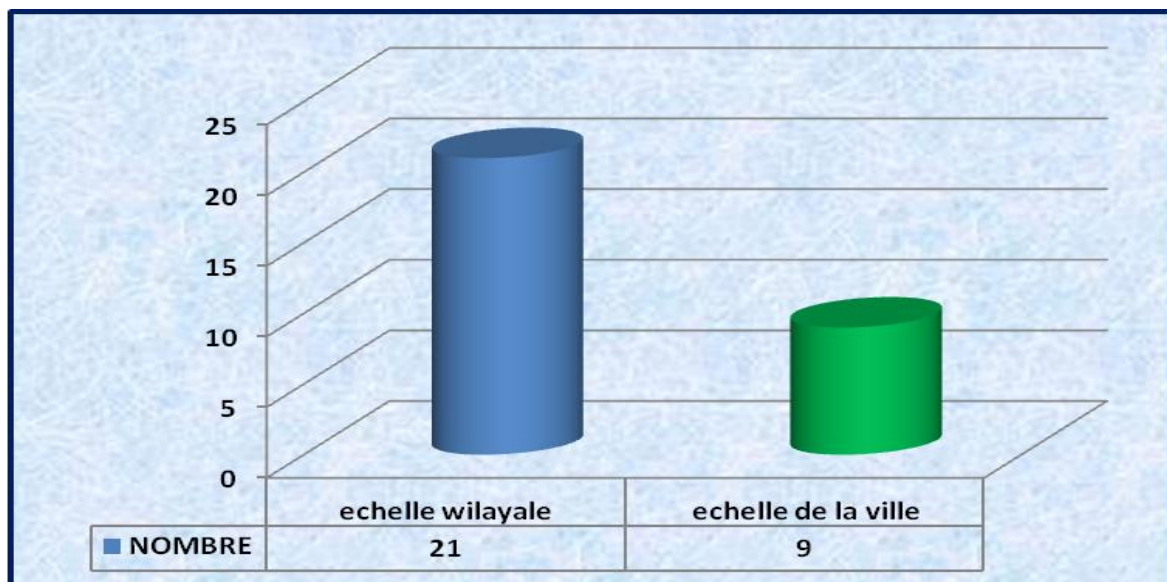
A partir de ce tableau on remarque que la plus grande part revient aux comités de village et des quartiers, ce qui vient confirmer ce que nous avons illustré plus hauts.

On remarque aussi que les associations environnementales sont d'un nombre réduit, et cela n'empêche pas que les autres associations n'activent pas dans ce sens.

III.2.3. Les associations environnementales

Selon les données recueillies auprès de la direction de l'environnement au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, le nombre d'associations activant dans le domaine de l'environnement et facultés sont de l'ordre de 30 associations, réparties comme le montre l'histogramme suivant.

Histogramme n° 02: récapitulation du nombre des associations environnementales dans la commune de Tizi-Ouzou



Source : données recueillies auprès de la direction de l'environnement de Tizi-Ouzou

Le nombre réduit des associations environnementales localisées dans la ville de Tizi-Ouzou, peut s'expliquer par l'intérêt que portent les citoyens aux autres tendances comme la culture de la région, mais aussi la qualité de l'espace qui est presque urbanisé.

III.2.4. Les associations activant dans le domaine des déchets

Pendant notre investigation dans la ville de Tizi-Ouzou auprès des associations environnementales qui sont du nombre de (09), nous avons remarqué que le taux d'implication de ces associations se limitait à 11.11%, soit une seule association qui active dans le domaine des déchets.

Cette seule association nommée désormais ; association de la jeunesse innovatrice et de l'environnement (**AJIE**).

III.2.5. Nature des activités

A base de notre entretien avec la présidente de l'association **AJIE**, nous avons regroupé ses activités en deux catégories à savoir :

III.2.5.1. Cadre de sensibilisation

- Organisation des journées de sensibilisation pour le grand public
- Elaboration d'un guide de pré-selecte des déchets destinée à la femme au foyer ; il est sous forme de vidéo où l'importance de la pré-selecte est recommandée et illustrée.
- Organisation des concours pour les écoliers afin de les motiver à préserver la nature des menaces émanant des déchets.

III.2.5.2. Cadre organisationnel

Dérangée par la prolifération des déchets solides et consciente de leur impact sur l'environnement et la santé publiques dans de la ville de Tizi-Ouzou, l'**AJIE** a proposé un projet contenant des moyens de collecte sélective à l'autorité locales(APW), ce projet préconise la mise en place de différents bacs afin d'organiser et de faciliter la collecte et le traitement des déchets.

Mais hélas ce projet a été refusé catégoriquement par les autorités locales, ce qui renvoie à la disjonction entre les acteurs de la société.

Introduction

Dans le contexte de faire participer le citoyen aux affaires publiques, et afin d'instaurer les principes d'une bonne gouvernance, l'élaboration d'une enquête publique nous paraît indispensable. Or, pour notre étude le but de cette approche est de s'approprier de données fiables à propos de l'état actuel de la gestion de déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou, elle nous permet entre autre de :

- Evaluer les pratiques des citoyens en matière de gestion des déchets solides urbains
- Mesurer sa participation au processus de gestion des déchets solides urbains (décision /mise en place)
- Récapituler les perspectives du citoyen pour l'amélioration de son cadre de vie

Cette enquête a touché 1/10 du nombre de ménage de la population concernée , qui est celle de l'agglomération chef lieu de la commune de Tizi-Ouzou, qui en compte **94920** avec un taux d'occupation par logement de **5.06** selon les estimations du schéma directeur de gestion des déchets municipaux, qui a reparti la ville de Tizi-Ouzou en deux secteurs qui eux même composés de sous secteurs, c'est à base de cette organisation que notre questionnaire été distribué.

I. Structuration de l'enquête

Les résultats sont donnés par le tableau suivant

Tableau n° 22 : récapitulation des données des sous secteurs

secteurs	Sous secteurs	Pop 2012	Nombre de ménage	de 1/10 du nombre de ménage
Secteur I (service communal)	Haute ville	10597	2094	209
	Centre ville	5433	1074	107
	Lotissement Hamoutène	12759	2521	252
	Cité 05 juillet	9542	1885	188
	Cité CNEP	9104	1799	180
	Les genets	7175	1418	142
Secteur II (entrep)	Sud Ouest	4315	853	85
	Fer à cheval	5610	1108	111

2000 logements	18749	3705	372
450 logements	6722	1328	133
Marché de gros	1545	305	31
Krim Belkacem	3369	666	67
TOTAL	94920	18756	1876

Source : schéma directeur de gestion des déchets municipaux et travail personnel

Cette enquête (questionnaire) contient deux (02) parties à savoir (voir annexe n° 08) :

❖ **Partie réservée à l'étude sociodémographique.**

Elle nous renseigne sur la structure et l'état des ménages au moyen d'indices (T.O.L, T.O.P, T.M.M...), le critère socioéconomique et le niveau d'instruction de la population investiguée, qui sont des paramètres influant la gestion des déchets solides urbains dans notre aire d'étude.

❖ **Partie réservée uniquement suggestions à propos de la gestion des DSU.**

C'est une partie destinée à recueillir les réactions et jugement de la population de l'état actuel de la gestion des DSU dans la ville de Tizi-Ouzou.

I.1.Synthèse du questionnaire

I.1.1.La première Partie

Tableau n°23 : Structure des répondants

Nombre total de la population	10919
Nombre de ménage	2217
Nombre de Logements	2000
Nombre de Pièces	7239
Taille moyenne des ménages	4,92
Taux d'occupation par logement	5,06
Taux d'occupation par pièces	1,5

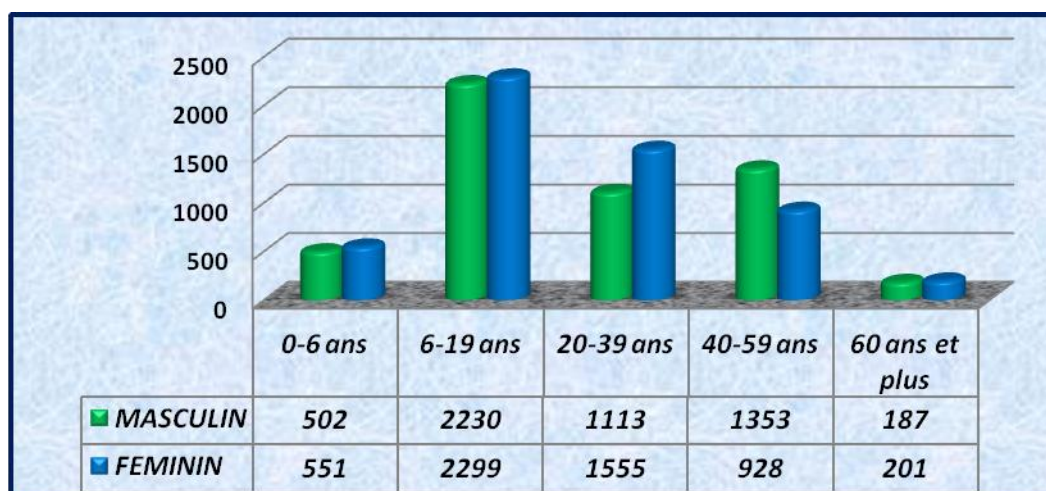
Source : Enquête sur terrain 2011.

Tableau n°24 : Répartition de la population selon le sexe et l'âge

Classe d'âge	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage
0-6 ans	502	551	1053	9,64%
6-19 ans	2230	2299	4529	41,48%
20-39 ans	1113	1555	2668	24,43%
40-59 ans	1353	928	2281	20,90%
60 ans et plus	187	201	388	3,55 %
Total	5385	5534	10919	100%

Source : Enquête sur terrain 2011

Histogramme n° 03: Répartition de la population selon le sexe. Et l'âge



Source : : Enquête sur terrain 2011

A partir de ce tableau et histogramme, il ressort que la population de l'aire d'étude est majoritairement jeune, dont le taux le plus élevé revient aux tranches de 6-19 ans et 20-39 ans qui sont respectivement de 41.48% et 24.43%, ce qui implique que la production massive actuelle des déchets ménagers est appelée à évoluer et nécessite de même une considération importante à l'avenir.

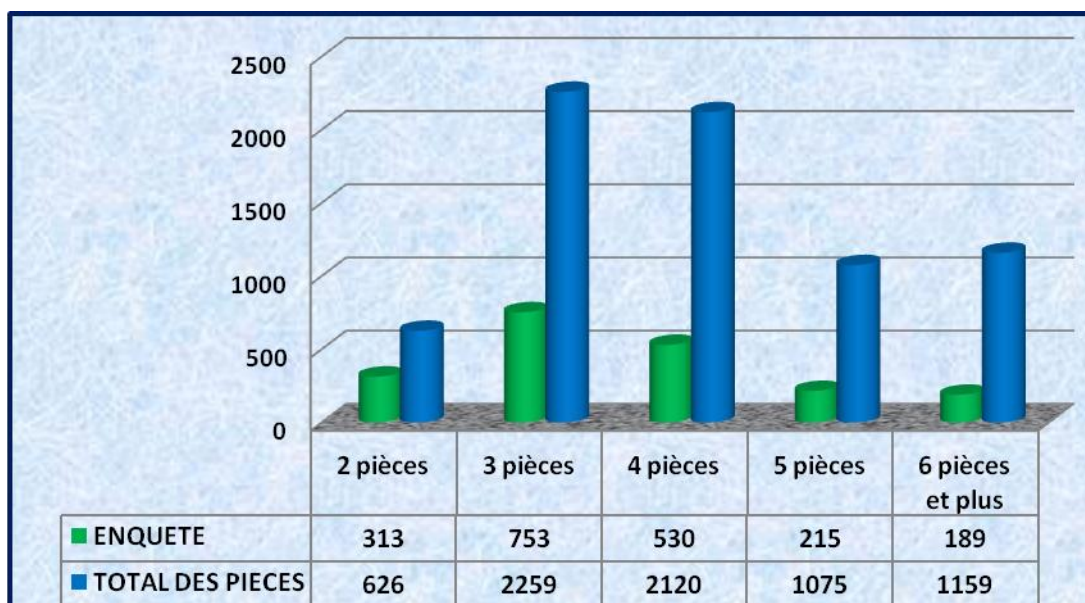
Tableau n° 25: Nombre de pièces par logement

Classification	Enquête	Pourcentage %	Total des pièces
2 pièces	313	15,65	626
3 pièces	753	37,65	2259

4 pièces	530	26,50	2120
5 pièces	215	10,75	1075
6 pièces et plus	189	9,45	1159
Total	2000	100 %	7239

Source : Enquête sur terrain 2011

Histogramme n°04 : Nombre de pièces par logement



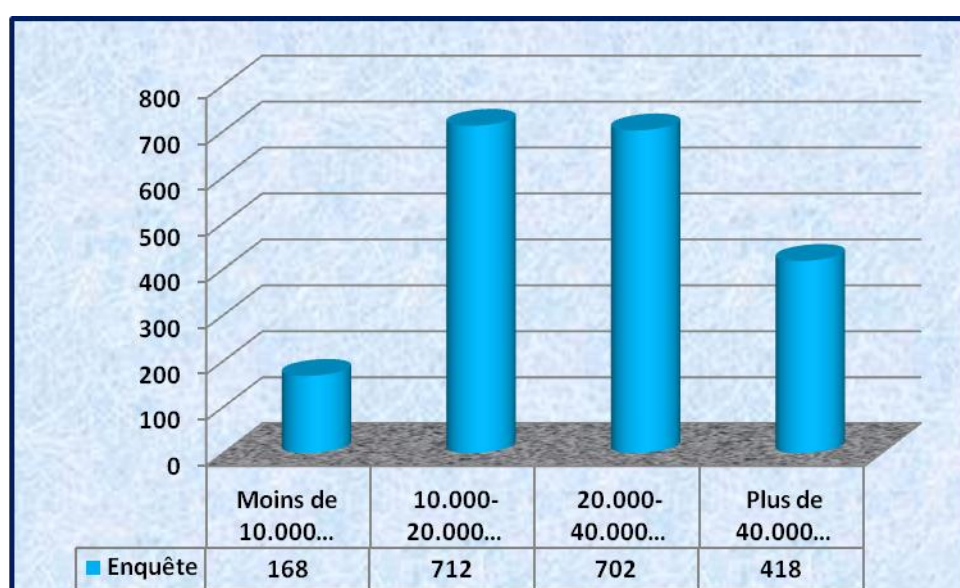
Source : Enquête sur terrain 2011

Depuis le tableau et l'histogramme ci-dessus, nous ne déduisons que la structure du parc logement dans la ville de Tizi-Ouzou est du type collectif, dont la majorité des logements sont en F3 et F4, cette catégorie est le résultat de la politique quantitative du logement que l'Algérie a adopté.

Ce type de logement se caractérise par une forte densité de population, ce qui génère de grandes quantités de déchets dans des quartiers du type collectif.

Histogramme n° 05: ressources de la famille

Montant	Moins de 10.000 DA	10.000-20.000 DA	20.000-40.000 DA	Plus de 40.000 DA
Enquête	168	712	702	418
Pourcentage	8,40%	35,60%	35,10%	20,90%



Source : Enquête sur terrain 2011

Il ressort de ces deux illustrations que les ressources des familles sont généralement moyennes, ce qu'est à l'origine de la nature organique des déchets produit. Ce qui signifie aussi que les ressources moyennes ne permettent pas aux familles une plus grande diversité des produits à consommer.

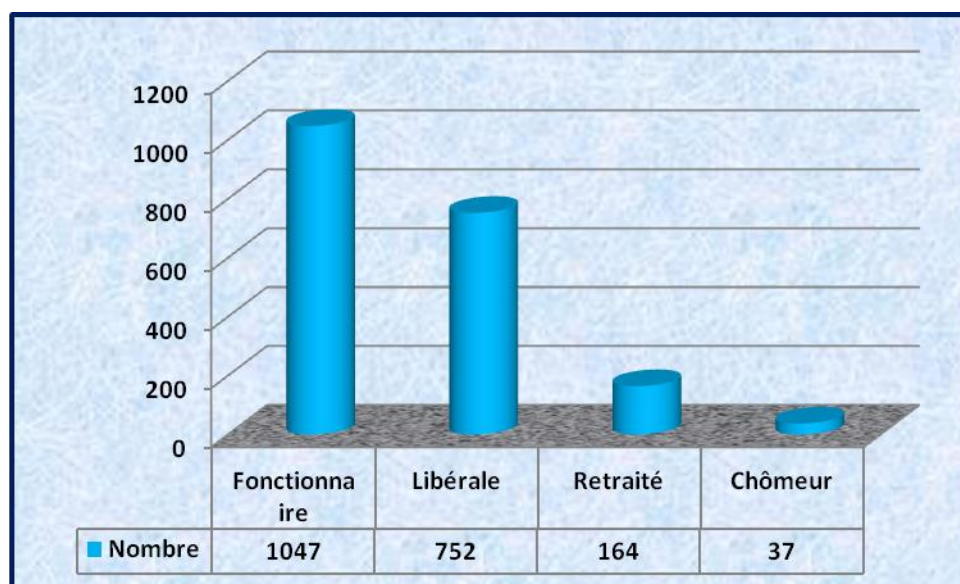
Tableau n°27 : Profession du chef de famille

Type de fonction	Nombre	Pourcentage %
Fonctionnaire	1047	52,35%
Libérale	752	37,60%

Retraité	164	8,20%
Chômeur	37	1,85%

Source : Enquête sur terrain 2011.

Histogramme n° 06: Profession du chef de famille



Source : : Enquête sur terrain 2011

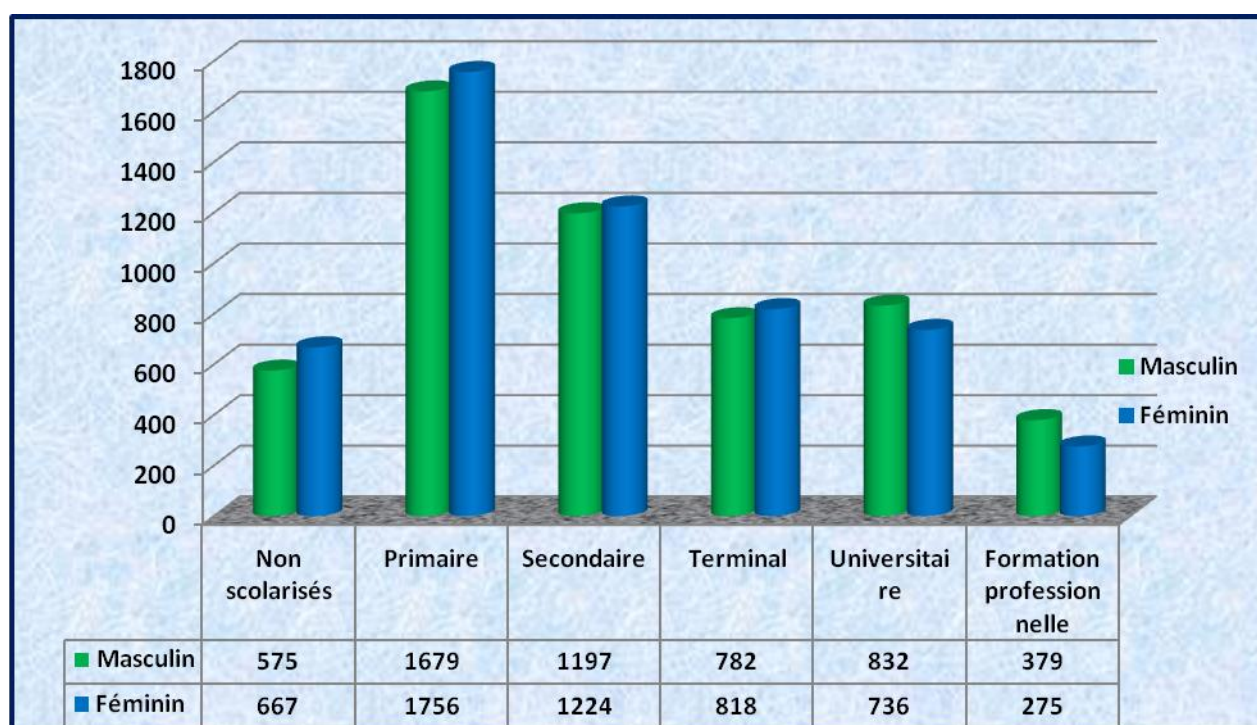
Ici nous comprenons que les ressources moyennes soulignées plus haut des familles, sont dues essentiellement à la profession qu'elles exercent, que le tableau et l'histogramme reflètent, car les fonctionnaires priment par rapport aux autres.

Tableau n°28 : Niveau d’instruction de la population

Niveau	Non scolarisés	Primaire	Secondaire	Terminal	Universitaire	Formation professionnelle
Masculin	575	1679	1197	782	832	379
Féminin	667	1756	1224	818	736	275
pourcentage %	11.37	31.46%	22.17%	14.65%	14.36%	5.99%

Source: Enquête sur terrain 2011

Histogramme n°07 : Niveau d’instruction de la population



Source : Enquête sur terrain 2011

A partir de ce tableau nous remarquons que notre population est du niveau primaire avec un taux de 31.46%, il se justifie par la dominance de la catégorie jeune que nous avons soulignée plus haut, mais d’une manière générale notre population dispose d’un savoir qui peut être bénéfique pour la gestion des déchets.

I.1.2. la deuxième Partie

Cette partie est composée d'un ensemble de question visant l'acquisition des réactions des habitants de la ville à propos de la gestion de leurs déchets. Dont les réponses recueillies se présentent par le tableau suivant

Tableau n° 29 : récapitulation des réponses des citoyens

Nombre de bacs dans votre quartier		Répartition des bacs dans votre quartier		Tranche horaire De collecte		Ramassage des déchets dans votre quartier		Disposer d'une association dans votre quartier		Risques générés par les déchets		Protection de l'environnement	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
781	1095	839	1037	752	1124	404	1472	1484	392	334	1542	486	1410

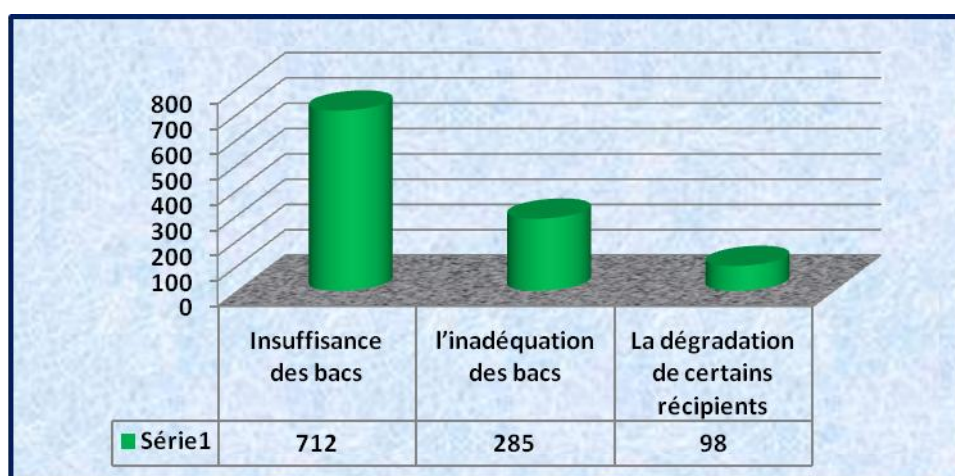
Source : : Enquête sur terrain 2011

I.1.2.1. Interprétation des réactions des usagers

A. Le nombre de bacs dans les quartiers

La population investiguée s'est montrée méprisée par le nombre de bacs (poubelles) mis à leur disposition pour contenir quotidiennement leurs déchets, dont le taux est de 58.37% , leurs réactions se sont convergées sur l'insuffisance, l'inadéquation et la dégradation de ces récipients. Sur l'ensemble de réponses qui sont de l'ordre de 1095(non) affirmant ce désagrément les citoyens les réparties comme suit :

- **Insuffisance des bacs, dont le taux est de : 65% = 712**
- **l'inadéquation des bacs, dont le taux est de : 26% = 285**
- **La dégradation de certains récipients, dont le taux est de : 9%= 98**



Histogramme n°08 : réaction des populations

à propos du nombre de bacs

Soulignant que cette situation a pour conséquence la prolifération des déchets de part et d'autre dans les quartiers (voir photos n° 03, 04, 05), et peuvent être causes de l'apparition des épidémies diverses.

Photo n° 03: inadéquation des récipients

photo n° 04 : insuffisance des bacs



Photo n° 05: dégradation des bacs



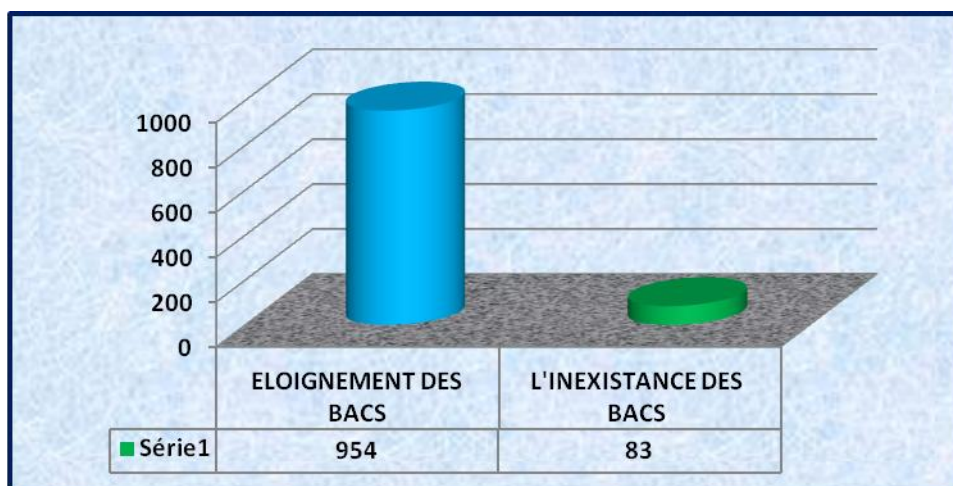
La répartition des bacs dans les quartiers

Les habitants de la ville de Tizi-Ouzou prouvent de profonds désagréments, de la manière par laquelle les responsables de la gestion des déchets ont répartis les poubelles destinées à la pré-collecte des déchets (voir photos n°06,07). Le responsable du service communal a déclaré que le nombre et la répartition des bacs se fait arbitrairement. Ce qui confirme les résultats obtenus.

Ils qualifient cet acte d'arbitraire et non pensé, dont les expressions qu'ils se sont prononcées se résument à :

- **Eloignement des bacs par rapport au bâtisses / 92 % = 954**
- **L'inexistence de bacs dans certains quartiers 8% = 8**

Histogramme n°09 : propos des citoyens à propos de la répartition des bacs



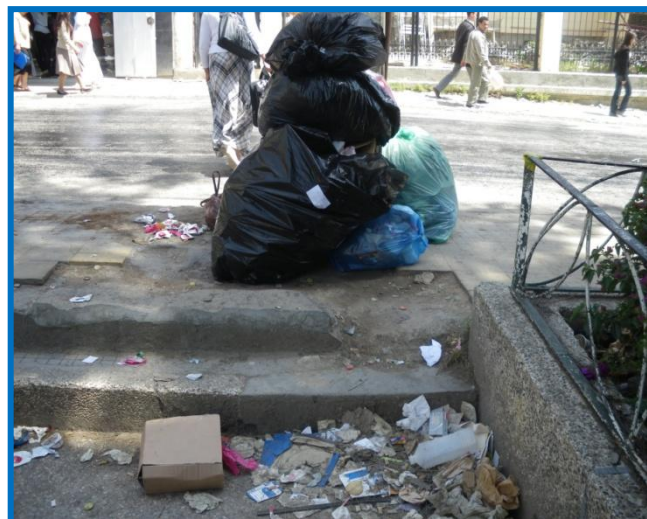
Source : :

Enquête sur terrain 2011

Photo n° 06 : éloignement des bacs



Photo n° 07 : inexistence de bacs



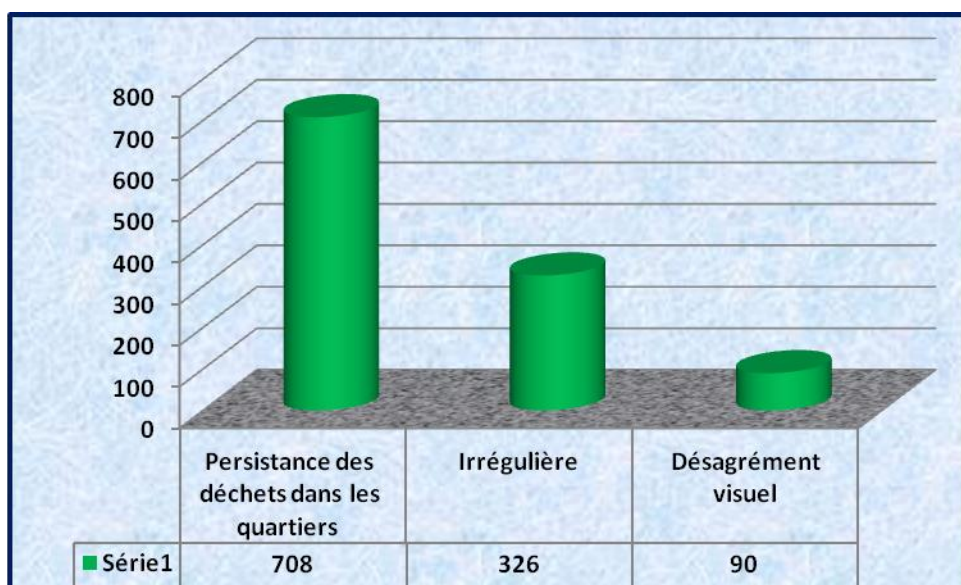
La tranche horaire

Selon les informations recueillies auprès du service de gestion des déchets solides urbains, la fréquence horaire de collecte s'est fixée à 6 :30 du matin, mais cette organisation horaire a été beaucoup critiquée par les citoyens pour des raisons telles que (voir photos n°08, 09, 10,11) :

- **Persistence des déchets dans les quartiers : 63 % = 708**
- **Irrégulière 29%= 326**
- **Désagrément visuel 08% = 90**

Les résultats sont donnés par l'histogramme suivant

Histogramme n° 10: suggestions des citoyens à propos de la fréquence horaire de collecte des déchets



Source: Enquête sur terrain 2011

Cet état de fait avance bel et bien une thèse, qui renvoi essentiellement au non consultation des citoyens pendant la fixation de la fréquence horaire pour la collecte des déchets, ce qui implique d'emblé qu'une rupture entre ces deux acteurs demeure encor.

Photo n° 08 -09 : de persistance des déchets

Prise le matin à 10 : 30 H



Prise l'après midi à 15 : 30 H



Photo n°10 : irrégularité de la collecte



photo n°11 : désagrément visuel



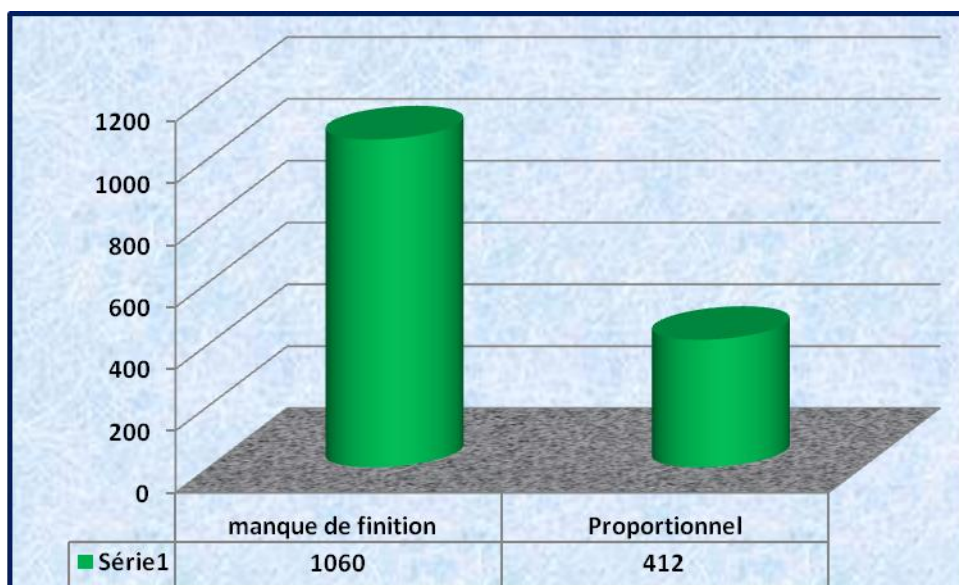
Le ramassage des déchets dans les quartiers

Les citoyens de la ville de Tizi-Ouzou prouvent beaucoup de désagréments, de la manière que leurs déchets sont collectés, sur la somme des réponses qui sont de l'ordre de 1472 (non) les citoyens les réparties en raison de (voir photo n°) :

- **manque de finition 72 % = 1060**
- **Proportionnel 28 % = 412**

Les résultats sont donnés par l'histogramme suivant

Histogramme n° 11: réactions des citoyens à propos du ramassage des déchets



Source : Enquête sur terrain 2011

Photo n°12 : manque de finition après la collecte

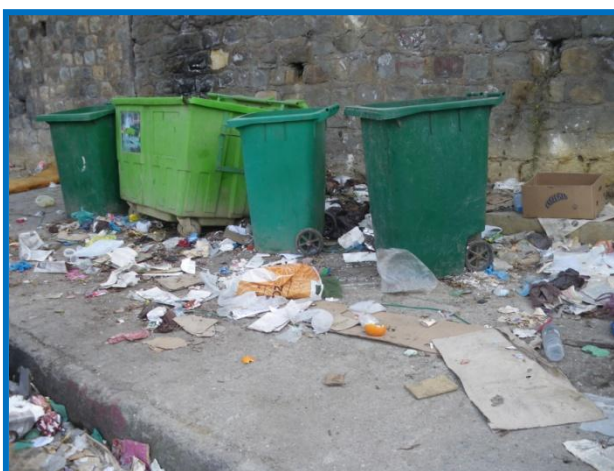
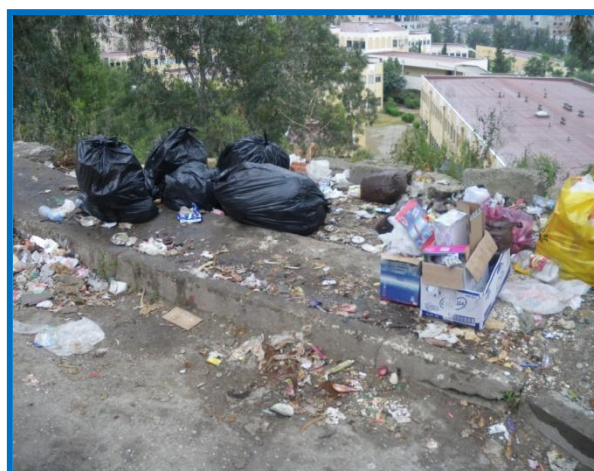


photo n°13 : opération



proportionnelle

Ce constat est dû principalement au manque de moyens humains et le vieillissement des agents d'exécution selon le propos du secrétaire générale de la commune de Tizi-Ouzou, ce qui rend ce service public inadapté aux impératifs de la société.

Disposition des associations dans les quartiers et leur rôle dans la gestion des déchets solides urbains

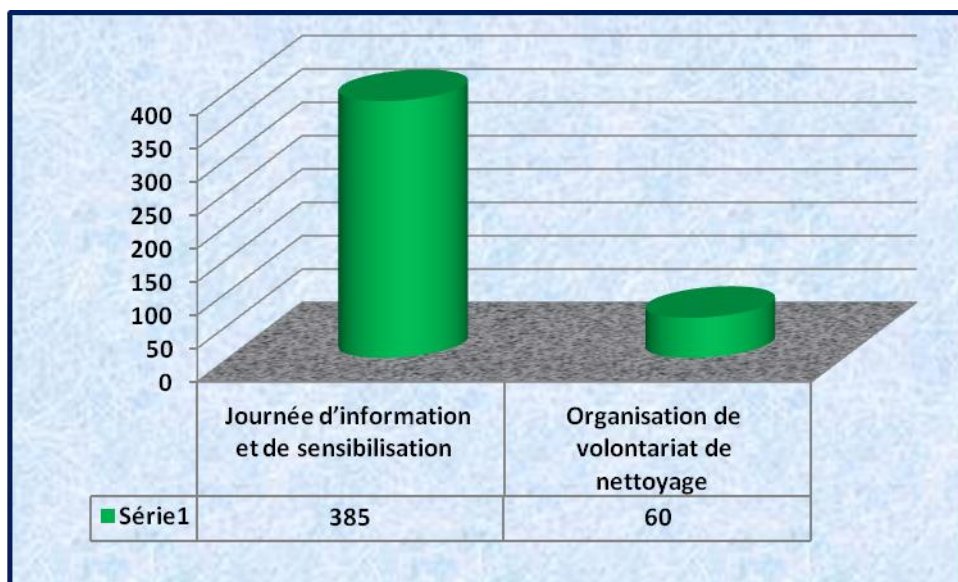
Suivant les propos recueillis auprès de la population investiguée, le mouvement associatif dans la ville de Tizi-Ouzou est un des éléments structurant de la société de cette ville, mais par contre dans le domaine des déchets sont peu les associations qui activent dedans.

Sur l'ensemble des réponses qui sont de l'ordre de 1484(oui) confirmant ce fait, seul 30% soit 445 réponses (oui) de cet ensemble activent dans le domaine des déchets, leur rôle selon les citoyens se présente comme suit :

- **Journée d'information et de sensibilisation : 73% = 385 (oui)**
- **Organisation de volontariat de nettoyage : 27% = 60 (oui)**

Ces résultats sont donnés par l'histogramme suivant

Histogramme n° 12: rôle des associations activant dans le domaine des déchets



Source : Enquête sur terrain 2011

Cette pratique, si elle s'intensifiera peut contribuer parfaitement à l'amélioration du cadre de vie des populations, et cela par la sensibilisation et l'incitation du citoyens à être

prudent dans ses actes rentrant dans le contexte de protection de l'environnement des menaces que provoquent la prolifération des déchets.

Organisation des journées de sensibilisation

Les données recueillies par notre investigation montrent, que la ville de Tizi-Ouzou qui est connue pour ces manifestations sur tous les fronts, enregistre un manque en matière de protection de l'environnement.

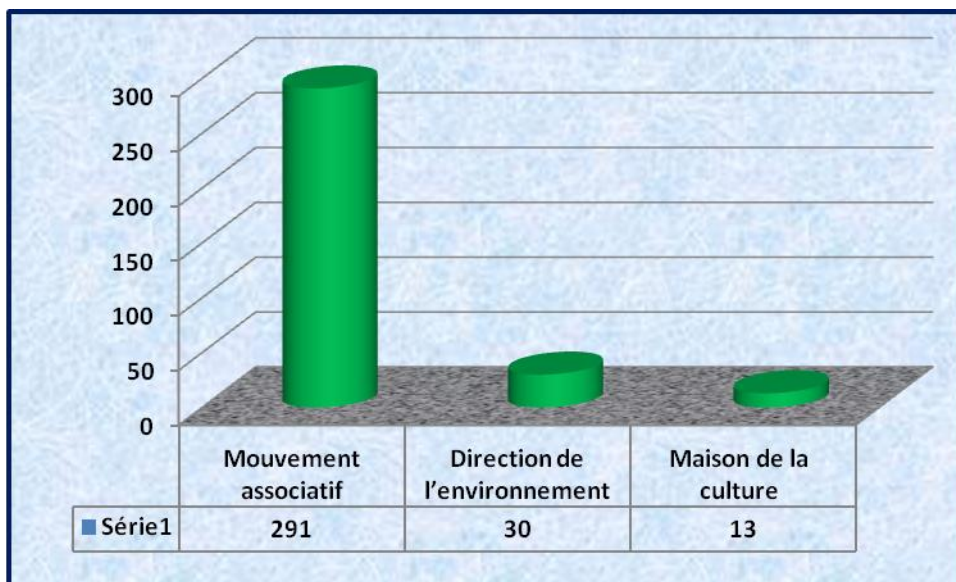
❖ les risques générés par les déchets

Sur l'ensemble de réponses qui sont de l'ordre de 1876 réponses, seul 17.80 % (soit 334 réponse) offertes par les citoyens attestent l'organisation des journées de sensibilisation en ce qui concerne les risque générés par les déchets, reste aux acteurs encadrant ces assises, les citoyens les identifier comme suit :

- **Mouvement associatif. 87 % = 291 (oui)**
- **Direction de l'environnement. 9%= 30 (oui)**
- **Maison de la culture 4% = 13 (oui)**

Ces résultats sont donnés par l'histogramme suivant

Histogramme n°13 : récapitulation des acteurs de sensibilisation contre les risques générés par les déchets



Source : Enquête sur terrain 2011

❖ la protection de l'environnement

Selon les expressions des citoyens, la protection de l'environnement n'as pas connu d'avantage par rapport autres dimensions de la vie quotidienne, et cela par le manque de journée de sensibilisation consacrée à cette dimension (protection de l'environnement).

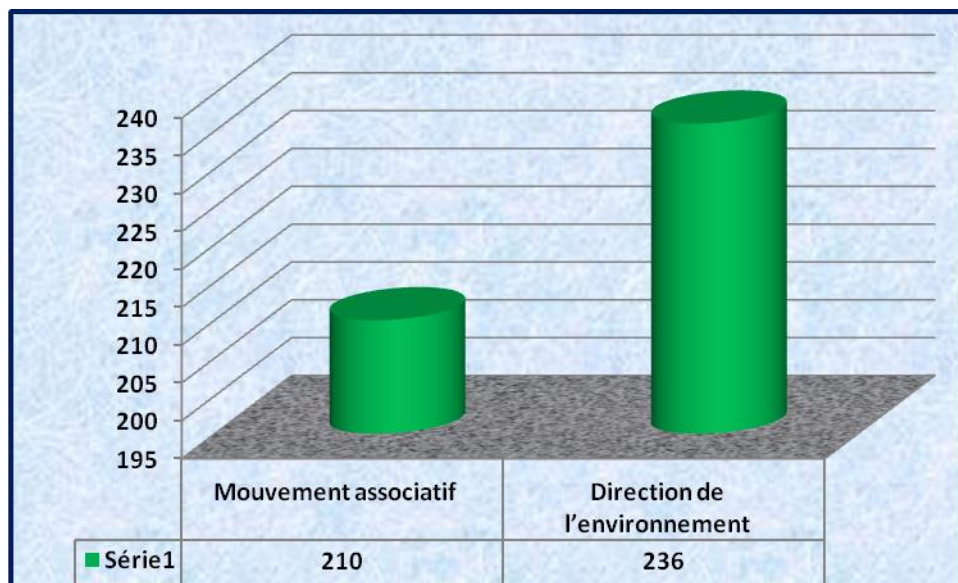
Car, sur l'ensemble des réponses qui sont de l'ordre de 1876 réponses, seul 24.84% soit 446 réponses, confirment la tenue de manifestations de sensibilisation pour la protection de l'environnement.

Selon les témoignages des citoyens, les acteurs de ces mouvement se résument à :

- **Mouvement associatif 47% = 210**
- **Direction de l'environnement 53% = 236**

Les résultats obtenus sont donnés par l'histogramme suivant

Histogramme n°14 : récapitulation des acteurs de sensibilisation de protection de l'environnement



Source : Enquête sur terrain 2011

A partir de ces deux dernières illustration (histogramme n : et histogramme n :), nous déduisons que l'apport et le devoir qu'incombe la législation aux mouvements associatifs en tant que un des acteurs de la société, de contribuer au bien être des populations n'ont pas été respecté, ce qui implique que les associations manque énormément de crédibilité et de bonne

conduite, ce qui provoque par la suite une méfiance des citoyens pour le mouvement associatif et crée en fin de compte une grave rupture difficile à traiter.

Conclusion

Afin d'illustrer la réalité de la gestion des déchets solides urbains dans la ville de Tizi-Ouzou, notre conclusion fait l'objet de l'ensemble de défaillances que ce service public présente à savoir :

Défaillance au niveau de la pré-collecte

Les moyens destinés à la pré-collecte que nous avons cités plus hauts, sont inadaptés pour les raisons suivantes :

- Volume de stockage inadaptés ; les moyens sont en général des bacs de 150 à 240 litres, or par rapport aux quantités de déchets produites par sous secteurs, ces moyens doivent être remplacés.

- Les caissons ; mis généralement dans des quartiers à forte densité ne sont pas vidés chaque jour selon notre investigation, ce qui peut être éventuellement source de maladies.

- Manque de récipient dans certains quartiers

Défaillance au niveau de la collecte

Sur le plan quantitatif, la collecte des déchets est plus au moins satisfaisante, elle couvre la plupart de la population de la ville de Tizi-Ouzou, mais l'insuffisance qu'elle enregistre à ce niveau réside dans :

- Les moyens humains : comme nous l'avons cité plus haut, le nombre d'agent d'exécution est insuffisant (65 agent au total), ainsi le vieillissement de ces agents, peut avoir pour conséquent l'inefficacité de la collecte.

- Les moyens matériels ; selon notre observation, les agents d'exécution ne disposent pas de moyens adéquats (gants, casque de protection etc...), or les seuls moyens utilisés sont de simples pelles, ce cas de figure explique bel et bien le manque de finition après la collecte.

- L'absence de collecte sélective ; depuis notre investigation nous avons remarqué que le stockage des déchets de toutes natures se fait dans les mêmes récipients, ce qui rend la

collecte encombrante et risqué pour les agents (blessures), en plus ce l'absence de collecte sélective entrave et freine le recyclage des certaine matières.

- L'inadéquation de la fréquence horaire de collecte : à partir de notre investigation, les citoyens ne cautionnent guère les heures de rotations fixées à 6 :30 du matin, ce qui par conséquent le dépôt des déchets après les heures de rotations, donnant lieu à la prolifération des déchets toute la journée.

Défaillance entre les partenaires de la société

Selon nos entretiens avec les acteurs concernés par la gestion des dans la ville de Tizi-Ouzou, nous nous sommes convenus que la rupture qu'existe entre eux (acteurs) est due essentiellement à :

- Une gestion technocratique de la part des responsables locaux, qui se voient les seul à pouvoir et à devoir agir.
- La restriction des champs décisionnels
- Une présence physique d'une société civile, dont le rôle qui lui est dévolu par la loi et le statut n'est pas respecté.
- Incivisme et la méfiance des citoyens envers sa société.
- L'intérêt que porte le privé (CAROM) au profit sans tenir en compte des instructions

Perspectives et recommandations

A base de notre étude théorique et pratique, et afin d'essayer de contribuer à la résolution du problème de la gestion des déchets solide urbains dans la ville de Tizi-Ouzou qui posent encor de difficultés, que nous avons éventuellement soulignées, nos recommandations seront envisagées de la manière suivante :

Première tendance

I. La modernisation du service public de gestion des déchets solides urbains, et cela par :

a. Acquisition de matériel adéquat ;

➤ Diversifier les types de bacs pour une collecte sélective : pour ce cas nous proposons trois types de bacs à savoir :

- Premier type de couleur verte pour les déchets organique
- Deuxième type de couleur bleu pour le verre et le plastique
- Troisième type de couleur rouge pour le métal et papier

➤ Remplacer les bacs de 150 et 240 litres, qui sont actuellement dépassés par les quantités produites par ceux de 740 ou ceux de 1100 litres.

➤ Disposer le service de moyens roulants appropriés, mieux équipé et moins polluants.

➤ Mettre en place des balayeuses.

b. Le personnel

➤ Disposer le service de moyens humains qualifiés plus jeune, d'un nombre suffisants d'agent d'exécution (éboueurs, balayeurs, agents de maintenance).

➤ Equiper les agents d'exécution de moyens appropriés (gans, uniformes, casques, ballets et pelles spéciaux).

c. Réorganisation de la collecte

➤ Fixer l'heure de rotation pendant la nuit, comme les citoyens l'ont recommandé, et aussi afin d'éviter les embouteillages selon notre analyse.

II. Réaffectation administrative du service public de gestion des déchets solides urbains à :

a. Un établissement public avec une autonomie financière et morale

b. Une entreprise privée par le biais de concession

Deuxième tendance

Afin de répondre à notre problématique, ou le mode de gestion selon les principes de la bonne gouvernance a été avancé, comme outil sine qua non d'aboutissement au développement durable, et par la vérification de notre hypothèse où l'intervention des acteurs que nous avons étudiés et cités plus, nous a permis de révéler certaines ruptures qui nuisent et freinent la synergie qui doit caractériser les interactions entre les acteurs concernés par la gestion des déchets solides urbains dans de la ville de Tizi-Ouzou, favorisant ainsi, la pratique de la gouvernance au service du développement durable.

De ce fait, nous nous sommes persuadés d'envisager certaines recommandations, dont l'objectif de remédier à cette rupture et de favoriser le champ à la pratique de la bonne gouvernance.

Nos recommandations se présentent comme suit :

- La flexibilité de la part des responsables locaux et le travail en concertation et en partenariat
- L'ouverture au grand public (société civile, citoyens, partenaire privé, professionnels) du champ décisionnel, par l'information et le renforcement de la communication
- Organisation des assises-débats à propos des affaires publiques.
- Désignation des commissions mixtes (agent étatique, citoyens, et représentant du de l'acteur privé) pour le contrôle et la surveillance de la qualité de la prestation offerte.
- Incitation des citoyens à participer et à prendre part aux débats concernant leur ville.

Conclusion générale

Depuis longtemps, l'homme s'établit dans des espaces qu'il transforme en lieux favorables à son égard, en imposant certains faits qui ne sont entre autres que des idéologies et convictions, qui dépendent principalement de son ethnie et de son anthropologie.

Or, c'est après tant d'années que les retombées de ces pratiques et comportements non maîtrisés ont été ressenties, mettant ainsi l'espace urbain devant des situations pénibles, ce qui a aujourd'hui fait gagner à la ville et son devenir des discours en quête d'une démarche spatiale et fonctionnelle équilibrée, dont le but de minimiser les atteintes de ces effets sur l'humanité et son épanouissement.

Ces dernières années, évoquer la question du devenir des villes, se retrouver d'emblée face à un impératif de dimension environnementale, qui revêt et fait avancer des risques considérables due à la décadence de l'environnement urbain, raison de certaines pratiques anthropiques non contrôlées.

Afin de remédier aux nuisances de la détérioration des conditions de vie écologiques, des réflexions ont pris de l'ampleur à partir des années soixante dix, d'où des conventions, des traités internationaux ont été signés ayant pour finalité ; le développement durable.

Concept novateur vulgarisé à partir des années quatre vingt, venu concourir les pays-nations de moyens législatifs et stratégiques recommandés, de protection de l'environnement et d'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des populations.

Bénéficié d'un cadre pratique Agenda 21, lors de la tenue du sommet de la terre à Rio de Janeiro 1992, le développement durable est envisagé comme l'unique solution de sortie de crise environnementale pour les sociétés.

Convaincues que la crise écologique menaçant le globe, ne peut en aucun cas être résolue qu'à partir du niveau local, les pays-nations ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre le cadre pratique du développement durable en l'occurrence L'agenda 21 à l'échelle locale, c'est pourquoi l'on attribua le slogan « ***penser globalement et agir localement*** » à cette assise.

Soulignant que ce programme d'action (agenda 21), consiste à une politique jugée fiable pour atteindre et réaliser les principes et fondements du développement durable local, d'où le

partage de responsabilité et la participation de tous les acteurs de la société a été évoqué explicitement.

Ce qui fait comprendre que cette nouvelle politique se fixe pour objectifs, l'instauration de nouveaux modes de gestion des affaires publique basés sur les principes de concertation, de transparence et de démocratie participative, autrement dit l'exercice et l'application de la bonne gouvernance au niveau local.

Persuadés que la prolifération des déchets comme étant une pratique anthropique, a beaucoup participé à la dégradation de l'environnement, les pays-nations accordaient plus d'avantage à travers leur plan d'actions (agenda 21) à cette problématique due essentiellement à l'inefficacité et l'inadaptabilité des modes gestion des affaires locales.

Intéressé par cette démarche, l'Algérie a manifesté une plus grande volonté en matière de protection de l'environnement, qui s'est traduite par la promulgation d'une panoplie de lois, de plans directeur, dont le but de s'approprier de moyen de sauvetage et sauvegarde de son patrimoine naturel en péril d'une part, et de s'inscrire dans une nouvelle approche lui permettant de rattraper tant de retard que les politiques antérieurs ont causées d'autre part.

Cette volonté est venue après avoir ratifié toutes les conventions internationales de protection de l'environnement, ainsi que les signes indéniables que le rapport sur l'état de l'environnement a révélés.

Dans le contexte de gestion des déchets, les pouvoirs publics ont vite adopté une nouvelle stratégie intégrée durable de gestion des déchets municipaux(PROGDEM), répondant aux principes de durabilité. Car, ladite stratégie intégrée a pour objectifs de concourir les collectivités locales dans leurs mission de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets, et aussi de doté ces institutions de centre d'enfouissement technique afin d'éviter la reproduction de décharge sauvages.

Or, les collectivités locales en Algérie prouvent de diverses difficultés d'ordre financier (déficience financière), et fonctionnel (absence de fiabilité et de moyens humains appropriés), qui rend la gestion de l'ensemble des services publics qui leurs sont dévolues par la loi manque de rationalité et de faisabilité.

Ce qui implique que la gestion et le fonctionnement des services publics, dont la gestion des déchets ménagers et assimilés (déchets solides urbains) fait partie, ne répond guère à

l'ensemble de principes (continuité, transparence, l'égalité) de services publics, ce qui explique bel et bien les défaillances que la gestion des déchets a subit et continue de subir, malgré l'adoption d'une nouvelle politique intégrée que les pouvoirs publics centraux ont initiées et promises.

De ce fait, il est indispensable de souligner que la non coordination et l'incohérence qui règne au sein des institutions centrales d'une part, l'inadaptabilité et l'incapacité les collectivités locales aux instructions centrales et aux exigences des citoyens, sont à l'origine de la médiocrité du service public fourni à l'égard du citoyen.

A travers notre étude menée dans la ville de Tizi-Ouzou qui, aujourd'hui se voit squattée par de grosses quantités de déchets, nous nous sommes contentés d'établir un constat alarmant de la menace que la prolifération des déchets génère et aussi le désagrément qu'éprouvent les citoyens de cet état de fait.

En procédant à notre investigation, nous sommes convenus qu'à travers des propos de tous les acteurs de cette localité, la problématique de la gestion des déchets solides urbains est complexe et pleine d'ambiguïté, ce qui explique que cette situation est due à l'absence d'un consensus entre les différents acteurs d'un côté, et aux défaillances que chacun d'entre eux disposent. Ayant pour conséquent la dégradation de l'environnement urbain et l'enjeu que ces quantités de déchets courent à la santé publique.

Bibliographie

Ouvrages

- **Alexis de Tocqueville** « de la démocratie en Amérique, T 1 », ENAG, 1991
- **Ali Kazancigil**, «La gouvernance : itinéraires d'un concept», dans Javier Santiso, À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet, Paris, Karthala, 2002
- **Ahmed Mahiou** « cours d'institution administratives », collection des sciences juridique et administrative, OPU ,1976
- **Barde (J.PH)**, « économie et politique de l'environnement », éd.PUF.Paris.1992, page 43-44
- **Carlo AYMUNINO** : « La cita di Padova » Ed, Officina. 1966
- **Collectif DAHMANI** : « Tizi-Ouzou, origine – croissance et développement », Ed Aurassi, 1993
- **Deprest f.**, *Enquête sur le tourisme de masse, l'écologie face au territoire*, Paris, Belin, 1997
- **Duguit L**, « *Traité de droit constitutionnel* », (tome 1, *Théorie générale de l'État*, Paris, 1911
- **Emilian, K**, Traitement des pollutions « Eau, Air, Déchets, Sols, Boues », Dunod, paris 2001
- **Faucheux(S) et Noël(J.F)**, « économie des ressources et de l'environnement», éd. Armont Colin, Paris, 1995
- **Hans Jonas** : Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique, Paris, Flammarion. 1990
- **Jean-Pierre Gaudin**, « Pourquoi la gouvernance », Paris, La bibliothèque du citoyen, 2002
- **Jacques Chevallier** :Le service public, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? »,4e éd. 1997
- **Kooiman.J** : « Governance. A Social-political Perspective » 2002
- **Kerdoun A** : « Environnement et développement durable: « enjeux et défis », PUBLISUD, 2000.

- **Michel Pouget**, « TAYLOR ET LE TAYLORISME », Editions Que sais-je, 1998
- **Martin J.-Y** : « Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations », Paris, IRD, 2002
- **M. S. Fredj** : « Histoire de Tizi-Ouzou : des origines à 1954 », Ed : ENAP, 1999
- **M. Heidegger** : « Essais et conférences », Ed Gallimard, 1958.
- **Ouallet, C** : (1997), Les déchets 'Définitions juridiques et conséquences', AFNOR, paris,
- **P. V. MEISS** : « De la forme au lieu », Ed Presses Polytechniques, Romandes, 1986.
- **P. Pannerai** : « Les tissus urbain colloque international », Ed ENAG, Oran 1987
- **Sachs I** : « Stratégies de l'écodéveloppement », Paris, 1980
- **Vivien(F.D)** : « économie et écologie », éd.la Découverte, Paris, 1994.

Mémoires et rapports

- **Dorbane(N)**, mémoire de magister « gestion des déchets solides urbains dans le cadre du développement durable, cas de la ville de Tizi-Ouzou », université de Tizi-Ouzou, 2005.
- **Giraudon Anne** « La notion de service public » Mémoire Mater recherche, GRONOBLE, janvier 2010.
- **Djeffal Djafar** et **Lafer Azzedine** ; mémoire d'ingénieur « étude et organisation de l'espace urbain de la ville de Tizi-Ouzou » université Mentouri de Constantine 2005.
- **Malick TAMBEDOU** « BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT » Dakar RADDHO ,Mai 2004.
- **Annuaire statistique de Tizi-Ouzou.2009**
- **CMED**, « Notre avenir à tous », Éditions du Fleuve ,Les publications du Québec, Montréal, 1988.

- **F.A.UR** : « P.D.A.U de Tizi-Ouzou, Phase I, Rapport d'orientations, Document Final », 2000.
- **Jean-Philippe BARRAUD**, «Préparation au concours externe d'ingénieur territorial » Université Paris XII -Institut d'urbanisme de Paris septembre 2010.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, (2008) Centre National de Formation à l'environnement, Formation sur la gestion des déchets urbain.
- **MATE** « Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement », Algérie, 2000.
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2005). Gestion des déchets d'activités de soins solides dans les centres de soins de santé primaires, guide d'aide à la décision, Genève.
- **PNUD. (UNDP)**, Policy Document « Governance for Sustainable Human Development», New York: (January 1997).
- Programme des nations unies pour l'environnement, octobre 2004.
- Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD).
- Rapport Meadows cité par Jollivet M., Développement durable : de l'utopie au concept : Elsevier, 2001.
- Rapport, Sommet mondial pour le développement durable Johannesburg, pub ONU, septembre 2002.
- Rapport des Nations Unies pour le développement 1997.
- Rapport du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002.
- Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement, éd gouvernement Algérien, 2005.
- Schéma directeur pour la gestion des déchets solides urbains- général environnement –Annaba.

- Voir le document intitulé « introduction générale à l'administration , école nationale d'administration, 2007.
- **Yousef Kehila**, Gestion des déchets solides en Algérie, Contraintes, opportunités et perspectives, Conservatoire National de la Formation en Environnement (CNFE), Alger, 2008.

Communications et publications

- **Alain Borie** : « Les propriétés architecturales des propriétés », Revue d'urbanisme n° : 223, 1988.
- **Bonnie Campbell**, «Gouvernance : un concept apolitique ?», Communication prononcée lors du Séminaire d'été du Haut Conseil de la coopération Internationale, Dourdan (France), 29 août 2000.
- **Candice Stevens** « mesurer le développement durable »in cahiers statistiques de l'OCDE n°10 mars 2006.
- **DI Castri**, « les quartes piliers du développement durable », in la revue de l'UNESCO sur l'environnement et les ressources naturelles, n°3, 1995.
- **Guerry Stocker** « governance as a theory :five propositions »,international Social Science Journal, mars 1998.
- **Hatem(F)**, le concept du « développement soutenable », in Economie Prospective Internationale, n°44 ,4ème trimestre, 1990.
- **Isabelle GUISNEL**, « les indicateur de bonne gouvernance : fabrique et pratique », in séminaire régional sur la gouvernance au Sud, CONTONOU BENIN.
- **Jean-Sébastien Pilczer** (juriste) « Les services publics face à leurs usagers, Points de repères » in, revue Informations sociales n°158.
- **J. R. Boudeville** : « Le Territoire », Encyclopédie Universalis 2000.
- **Passet (R)** : « Environnement et biosphère »,in encyclopédie des politiques économiques, éd Economica, paris,1992.
- **Raphaël CANET**, Conférence prononcée dans le cadre du Séminaire Les nouveaux modes de gouvernance et la place de la société civile, organisé par le Service aux collectivités de l'UQAM 2004.

- **Sachs(I)**, « le développement reconsidéré ; quelques réflexions inspirées par le sommet de la terre », in revue de tiers monde, n° 137 janvier mars 1994.

Dictionnaires et encyclopédies

- **Encyclopédie Universalis**, 2011.recherche thématique, droit et institution, administration et droit administratif, service public, établissement public.
- **Dictionnaire de l'environnement**, (2001) édition, Saint –Denis la plaine.
- **Ramade, F.** (2000). Dictionnaire encyclopédique des pollutions – les polluants de l'environnement à l'homme. Edi science, Paris.

Résumé

Notre étude s'inscrit dans une recherche scientifique, qui fixe pour objectif l'analyse du fonctionnement du service public de gestion des déchets solides urbains, longtemps légués à la charge de la collectivité locale, qui est aujourd'hui assignée de relever tant de défis afin de répondre aux exigences de ces mandataires d'une part, et de s'inscrire dans une nouvelle démarche concurrentielle et attractive qui caractérise le monde contemporain, avec l'avènement des concepts de bonne gouvernance et de développement durable d'autre part.

Elle fait l'objet d'un diagnostic auprès de tous les acteurs concernés par la gestion des déchets solides urbains de la ville de Tizi-Ouzou, dont le but est de déterminer le rôle que doit jouer chaque acteur, afin de promouvoir une synergie favorisant la pratique des principes de bonne gouvernance au service du développement durable.

Mots clés : *développement durable, gouvernance, déchets solides urbains, service public, pratique citoyenne*

Summary

This study is a scientific research, which sets the objective analysis of the functioning of public service management of urban solid waste, passed for long times to the expense of the local community, now assigned to so many challenges to meet the requirements of these agents on the one hand, and part of a competitive and attractive new approach that characterizes the contemporary world, with the advent of the concept of good governance and sustainable development.

It has been diagnosed with all stakeholders in the management of municipal solid waste from the city of Tizi-Ouzou, which aims to determine the appropriate role of each actor, to promote promoting synergy of the principles of good governance for sustainable development.

Keywords: *sustainable development, governance, solid waste, public service, civic practice.*

ملخص:

تم تصميم وتصنيع المدينة الجديدة علي منجلي بهدف التكديس السكاني على المدينة الأم قسنطينة، وافتجابة لأزمة السكن الحادة، وهو ما انعكس في طريقة تصميم وإنشاء المدينة وفقا لمبادئ العمران الوظيفة والذي يتميز بالجانب الكمي.

هذه الطريقة في الإنشاء تجاهلت العوامل الأخرى التي تؤثر على نوعية الحياة، بما في ذلك العوامل المؤثرة على صحة المواطنين.

بحثنا هو جزء من موضوع مشروع المدينة الصحية والتنمية المستدامة، وهو محاولة لتحديد المؤشرات الصحية ومشروع المدينة الصحية وتقييم مدى إمكانية أن المدينة الجديدة علي منجلي تتوفر على مؤشرات لتحقيق هذا المشروع وفق الواقع الجزائري.

ينقسم بحثنا إلى قسمين، قسم يتناول الجانب النظري والمفاهيمي، والجزء الثاني خصص للدراسة الميدانية.

فمن خلال مسح ميداني لجميع الفاعلين في مجال الصحة وتسيير المدينة، بهدف تشخيص الوضع الصحي المدينة الجديدة علي منجلي، بيننا دور كل فاعل، ومساهمته في تطوير مشروع المدينة الصحية.

الكلمات الدالة: الصحة، المدينة الصحية والتنمية المستدامة، المؤهلات، الفاعلين.